REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

III° ANNÉE. — TOME VI. — N° 34. — FÉVRIER 1874.

SOMMAIRE :

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie, 4.

PARIS : rue François Ier, 8;

— LETHIELLEUX, libraire, rue Cassette, 4;

1874.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Belgique, Italie, Suisse.	16
Alsace-Lorraine, Angleterre, Espagne. . .	17
Allemagne.	18
Turquie.	19
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.
On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris; ou à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

RICHESSE POÉTIQUE

DE NOS LÉGENDES.

Dans un article précédent (1) j'ai essayé de démontrer que la vraie source où doit s'alimenter la poésie d'un peuple, c'est la légende nationale, qui, étant conçue dans un sens conforme aux aspirations et aux sentiments de toute la société, et ratifiée par l'élan d'enthousiasme qu'elle a soulevé, es toujours la parole la plus propre à trouver un écho dans les cœurs.

Nous voyons chez tous les grands peuples anciens et modernes la poésie jaillir de cette source féconde. Il n'est pas de nation à qui les siècles dans leur cours n'aient créé une légende. Et pourtant, il y a quelqúes années à peine, un critique qui aurait jeté un regard sur la littérature française, aurait dû être frappé d'étonnement devant une étrange anomalie. Quoi ! la France, la plus noble des patries humaines, si vénérable par son antiquité, si sainte par sa mission, si redoutée par son héroïsme, si sympathique par le charme de sa courtoisie et par l'aimable franchise de son cœur, si riche, en un mot, par toutes les qualités qui font naître la poésie, serait-elle la seule qui n'ait pas su épancher dans de belles légendes le sentiment de sa grandeur et de sa dignité ? Une telle exception serait inexplicable, et si l'induction vaut ici quelque chose, on aurait pu, ce semble affirmer l'existence de trésors cachés, avec au-

(1) Mai 1873. Tome V, p. 9.

tant d'assurance que M. Leverrier annonçait la découverte de la planète Neptune, ou Christophe-Colomb la découverte de l'Amérique.

Par quelle étrange insouciance nos légendes ont elles été pendant de si longs siècles reléguées dans l'oubli par tout le monde savant? C'est un problème que la critique contemporaine a eu l'honneur de résoudre, et sur lequel il sera bon de revenir. Mais aujourd'hui, pour comprendre tout ce que notre poésie nationale a perdu à ignorer des sujets qui étaient préparés pour elle, tâchons d'entrevoir les inestimables richesses que renfermaient nos vieilles légendes.

Grâce à M. Léon Gautier, cette recherche est devenue facile et très-intéressante. C'est dans son bel ouvrage des *Epopées françaises*, et dans la superbe édition de la *Chanson de Roland* qu'il a publiée chez M. Mame, que le fond de ce travail sera puisé. Si la poésie française est destinée à relever la tête en des temps plus heureux, elle devra beaucoup à l'éminent professeur de l'école des Chartes. En attendant, ses livres peuvent nous être d'une grande utilité pour notre enseignement.

Il est certain que depuis longtemps ce sont les auteurs païens, grecs et latins, qui font la base de l'instruction des jeunes gens dont on veut faire des chrétiens et des français. Il ne s'agit pas de faire ici le procès aux anciens. Il faut étudier leur style incomparable. Mais en leur conservant tout le respect qu'ils méritent, ne peut-on pas ménager à côté d'eux une place honorable pour la pensée chrétienne? Et, si le style doit être dans la vie l'expression d'une âme catholique et française, ne faut-il pas l'exercer dès le collége sur des sujets catholiques et français? Or dans ces sujets la légende a le droit de marcher de front avec l'histoire.

Nos vieux poëtes méritent bien d'être étudiés, et d'inspirer une littérature rajeunie. Leurs œuvres, si imparfaites pour l'expression, comparativement à la belle langue du XVIIe siècle, sont infiniment supérieures pour le fond à tout ce que l'antiquité nous a laissé de meilleur, et plus dignes, par suite, de fournir des sujets aux poëtes. On y trouve *une matière poétique*

plus noble, une pensée plus élevée, des caractères plus grands et non moins variés.

Qu'on s'efforce donc pour la forme d'imiter les auteurs grecs et latins. Leurs écrits qui ont préparé un langage digne de l'Evangile, peuvent bien nous servir de modèles. Mais pour le surplus qu'on s'attache au principe d'un poëte moderne :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

I.

Il faut sans doute compter pour beaucoup, en poésie, la noblesse de la *matière poétique*. Nous entendrons par ces mots l'objet des chants du poëte, les faits qu'il reçoit de l'histoire ou de la tradition, et qu'il revêt de la forme conçue par son imagination, les vérités et les vertus que le poëte a pour rôle d'embellir et de faire aimer.

Cette base est aussi importante en poésie que le fondement dans un édifice. Si elle manque, la poésie peut conserver de l'agrément ; mais elle perd sa force. Quelque soit le génie du poëte, il pourra dissimuler le défaut par son art, mais jamais le compenser.

Trois choses semblent constituer essentiellement la matière poétique : Dieu, l'homme, la société : la vérité qui est en Dieu, et qui dérive de lui pour éclairer et pour conduire le monde, l'importance du héros, et la vertu personnelle par laquelle l'homme s'élève vers la ressemblance divine, enfin la vertu publique par laquelle un peuple accomplit sa loi en remplissant sa mission surnaturelle.

La supériorité de nos *chansons de geste* sur les épopées antiques au point de vue religieux est un fait sur lequel il peut paraître superflu d'insister. Depuis près de deux mille ans que le christianisme existe, il a suffisamment manifesté le néant du paganisme. Mais il y a un côté de la question que certaines écoles modernes ont trop négligé de sonder. « La divinité, dit

de Bonnald, se montre dans l'Iliade, sous de belles images et des idées absurdes (1). » L'effet de ces belles images sur l'esprit est à craindre. Elles ont entraîné des intelligences d'élite à quitter de ravissantes réalités pour courir après des ombres mensongères. Le mensonge orné de si brillants atours contient une séduction qui dissimule l'horreur de son aspect. L'amour de la vérité en souffre, et perd, sans qu'on le veuille, quelque chose de sa franchise et de son élan.

Le principal moyen employé pour cacher la laideur des fables païennes, c'est la tentative qui a souvent été faite dans l'antiquité et dans les temps modernes, de présenter ces fables sous un aspect allégorique qui leur donne une certaine apparence de raison.

Les premiers efforts dans ce sens, d'après Lactance, remontent aux anciens Stoïciens (2). Varron les continua, au rapport de S. Augustin (3). Les platoniciens du Bas-Empire, pour plaire à Julien-l'Apostat qui voulait faire des livres d'Homère une sorte de règle de foi païenne pouvant être opposée à l'Evangile, reprirent ce projet en sous-œuvre, et le poussèrent beaucoup plus loin. On s'étonne de voir des auteurs modernes donner dans le piége en toute simplicité. Boileau y tombe tout en plein, quand il dit que, dans la fable,

> Chaque vertu devient une divinité;

et des auteurs d'histoire classique de la littérature grecque exposent cette théorie avec beaucoup de bonne foi.

C'est là une erreur contre laquelle les Pères de l'Eglise se sont élevés avec beaucoup de force, et qu'il serait dangereux d'accréditer. Plusieurs d'entre les poëtes, s'appuyant sur l'autorité du philosophe grec Evhémère, opposèrent à ce système des affirmations toutes contraires, prétendant que les dieux

(1) *Mélanges : Du Style et de la Littérature.*
(2) *Divin. Just.*, l. I, c. XII.
(3) *De Civ. Dei*, l. VIII, 5.

du paganisme n'étaient en réalité que des hommes honorés superstitieusement par des apothéoses semblables à celles que nous retrouvons jusqu'aux dernières époques du paganisme. Lactance, d'après Evhémère, trace l'histoire humaine de ces dieux (1). Et un érudit du XVIIIe siècle, Lenglet du Fresnoy (2), soutient que la famille de Jupiter n'est qu'une race de conquérants souillés de tous les crimes, et qu'ainsi les divinités païennes, et toutes les hontes de la fable ne sont pas simplement une production *du cerveau des poëtes*.

Cette opinion, qui sent un peu trop le système, a été réfutée plus récemment par des savants d'un grand mérite, qui ne refusent pas cependant une certaine part à l'histoire dans la formation de la mythologie. — Quoi qu'il en soit, la première source de l'idolâtrie se trouve sans aucun doute dans les passions mauvaises du cœur humain, qui ont fait transporter à la créature les hommages dus au vrai Dieu. Aussi la mythologie n'est-elle qu'une apothéose de tous les vices. Certes, si on voulait représenter la vertu sous une figure allégorique, il fallait lui chercher d'autres images que celles de Jupiter, Mars, Mercure, Vénus et tant d'autres. Et on avouera que Boileau fait peu d'honneur aux poëtes en les invitant à vivre en pareille compagnie, et aussi au public, en prétendant que chasser la fable

C'est vouloir au lecteur plaire sans agrément.

Les poëtes dira-t-on, ont su idéaliser les traditions populaires. — Que ce soit là l'excuse des auteurs païens, j'y consens. Mais des chrétiens doivent se respecter assez pour ne pas les suivre dans cette voie. On n'idéalise pas de semblables figures, quand on a le bonheur de posséder la vérité.

Au reste, malgré l'habileté des poëtes païens, cette ignominie de la matière déshonore leurs œuvres les plus belles. Le sublime génie d'Homère, se faisant l'écho des traditions hébraïques,

(1) A l'endroit cité plus haut.

(2) *Méthode pour étudier l'histoire*, t. IV. *Histoire Grecque*, ch. IX.

sait dépeindre parfois la puissance et la majesté de Jupiter avec une magnificence digne du vrai Dieu ; mais quand on voit, au premier livre de l'Iliade, le maître de l'Olympe engagé trivialement avec Junon dans une querelle de ménage, on comprend combien est ruineuse la base sur laquelle repose le superbe édifice de la poésie homérique.

Les païens eux-mêmes, comme Platon et Longin, reconnaissaient ce défaut de la poésie. Mais ils n'y savaient pas de remède. Le paganisme fut donc privé du sentiment le plus fécond pour les poëtes. Et les modernes imitateurs des païens, en empruntant pour l'agrément de leurs vers les divinités antiques, auxquelles ils ne croyaient pas, se sont privés ainsi de la force incomparable qui vient de la conviction religieuse. Ce fut à leur grand dommage, comme le leur crie saint Paulin de Nole :

Quid enim tenere vel bonum aut verum queant,
Qui non tenent summum caput,
Veri bonique fomitem et fontem Deum,
Quem nemo nisi in Christo videt (1).

La théologie de nos chansons de geste est sans doute bien grossière et bien incomplète. Mais quelle supériorité de ton, de dignité, de sentiments nobles et délicats, de pensées justes et profondes donnent à nos trouvères les simples notions de catéchisme qu'ils possédaient !

Ici il y a une foi convaincue, un merveilleux digne et vraiment sublime, au moins dans les plus anciens poëmes. La divinité n'est plus soumise au trouble des abjectes passions qui tourmentent les hommes ; les poëtes savent que Dieu est pur esprit. Ils l'appellent : *Dex l'espirital*. Il règne au ciel, et gouverne la terre. Les héros l'aiment et le prient. Quel tableau que cette prière de Charlemagne prosterné devant Dieu en présence de l'armée chrétienne qui va venger Roland !

L'empereur descend de son cheval
Et se prosterne sur l'herbe verte ;
Puis, tournant ses yeux vers le soleil levant,

(1) *Réponse à Ausone*. V. *Mélanges de Gorini*, t. I.

Il adresse, du fond de son cœur, une prière à Dieu :
« O vrai Père, sois aujourd'hui ma défense....
« Que ton amour veille sur moi aujourd'hui,
« Et dans ta bonté, s'il te plaît, accorde-moi
« De pouvoir venger mon neveu Roland ! »
Charles a fini sa prière ; il se relève,
Fait sur son front le signe qui a tant de puissance,
Puis monte sur son cheval courant.... (1).

Cé passage nous révèle un élément nouveau spécial à la poésie chrétienne : l'humilité dans la prière. Au simple point de vue de l'art c'est une riche découverte, parce que de là résultent les plus admirables contrastes. Combien Charlemagne n'est-il pas agrandi aux yeux des lecteurs, quand le poëte après nous l'avoir montré à genoux devant la majesté divine de qui relèvent tous les rois, décrit sa marche contre les païens !

Il saisit sa lance acérée, son écu.
Son corps est beau, gaillard et avenant ;
Son visage est clair, et belle est sa contenance.
Très-ferme sur son cheval, il s'avance.
Et les clairons de sonner, par devant, par derrière.
Le son de l'olifant domine tous les autres.
Les français se souviennent de Roland, et pleurent.
L'empereur chevauche bellement ;
Sur sa cuirasse il a étalé toute sa barbe,
Et par amour pour lui, tous les français font de même.
C'est le signe auquel on reconnaît les cent mille français.
Ils passent ces montagnes, ils passent ces hautes roches,
Ils traversent ces profondes vallées, ces vallées horribles (1).

Supposons cette prière et cette description rendues dans la langue de Corneille, où trouvera-t-on une poésie plus grandiose ?

Le merveilleux simple et vrai, que les trouvères tirent de leur foi, produit les effets les plus sublimes Par exemple, ils

(1) *Chanson de Roland*, v. 3096 et suiv. Traduction de M. L. Gautier. Tous les extraits de la chanson de Roland qu'on trouvera dans la suite de ce travail sont empruntés à cette belle traduction.

(1) *Ibid.*

savent que chaque homme a reçu de Dieu un ange gardien. De là l'auteur de la chanson de Roland tire cette conception si si pure et si grande de l'Archange saint Gabriel accompagnant tous les pas de Charlemagne. — Voici Charlemagne aux prises avec l'émir Baligant :

> L'émir est d'une force terrible.
> Il frappe Charlemagne sur le heaume d'acier brun ;
> Il le lui fend et casse sur la tête.
> L'épée du païen tranche tous les cheveux,
> Et de la chair enlève un morceau plus grand qu'une paume ;
> A cet endroit l'os demeure tout nu.
> Charles chancelle, un peu plus il serait tombé ;
> Mais qu'il meure ou qu'il soit vaincu, c'est ce que Dieu ne per- [met pas.
> Saint Gabriel s'abat de nouveau près de lui :
> « Grand roi, lui dit-il, que fais-tu ? »
> Quand l'empereur entend la sainte voix de l'Ange,
> Il n'a plus peur, il ne craint plus de mourir :
> Les forces et le sentiment lui reviennent
> De son épée de France il frappe l'émir... (1).

Reis magne, que fais-tu? Cri de détresse de l'Archange en présence du péril que court la chrétienté dans la personne du roi de France. Charles se souvient de l'intérêt confié à sa garde, et que c'est *l'espée de France* qu'il tient en main. La foi de son âme remplit son bras d'une vigueur nouvelle.

Voilà des traits choisis presque au hasard, de simples indications qui peuvent nous servir à mesurer la distance qui sépare le merveilleux d'Homère de celui qu'inspire la foi. On en trouvera mille autres dans la Chanson de Roland, et dans les analyses et citations des *Epopées françaises*. Matière immensément vaste, et qui reste tout entière à exploiter. Le janséniste Boileau ne pouvait pas comprendre les grands objets de la poésie religieuse. Chateaubriand les a fait toucher du doigt. L'ouvrage de M. L. Gautier est un magnifique complément du *Génie du christianisme*, peut-être même est-il plus

(1) V. 3602 et suiv.

fécond en ressources poétiques, parce qu'il a un caractère purement national.

Le sentiment religieux est sans contredit le plus fort et le plus héroïque du cœur de l'homme, celui par conséquent qui est le plus propre à la poésie. Cette pensée nous conduit à examiner une autre supériorité de la matière poétique de nos légendes, celle des héros.

En vérité on est surpris d'entendre Boileau répudier nos héros chrétiens, par cette raison splendide que leurs noms ne sont pas nés pour les vers. Ne parlez pas des actions presque divines d'un héros, si son nom n'est pas heureux, il faut le mettre au rebut. Voilà sans mentir, une conception sublime de la poésie ! A la bonne heure les noms harmonieux de Clytemnestre, d'Agamemnon, etc. Il y a vraiment là de quoi ravir des oreilles françaises ! Mais Charlemagne, Roland, Olivier, Renaud, Clovis, Jeanne d'Arc, arrière ! autant vaut chanter Childebrand.

J'admets sans peine que je ne sais plus quel poëte du XVIIIe siècle a eu tort de choisir pour héros d'une tragédie l'Incas Manco-Capac, ce qui lui a fait commettre ce vers absolument dépourvu d'harmonie :

> Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable ?

Mais le nom d'un héros illustre dans l'histoire d'une nation sera toujours assez harmonieux pour la poésie. Charlemagne, la plus grande figure de notre histoire, est un des héros dont le nom possède l'harmonie la plus pleine. La langue prend de ces noms un soin particulier. Elle se serait bien gardée de rajeunir le nom de Charlemagne pour l'appeler Charles-le-Grand. Et on peut dire, en faisant subir une variante au vers de Boileau,

> Tous les noms glorieux semblent nés pour les vers.

Mais laissons cette vétille. Quel est le héros plus poétique, c'est-à-dire plus propre à exciter l'enthousiasme que notre Charlemagne ? Historiquement, sa gloire puise ses premiers

rayons à l'éclat des victoires par lesquelles Charles-Martel sauve la foi et la patrie, en repoussant la plus redoutable des invasions. Il nous apparaît environné des Teutons, des Lombards, des Musulmans d'Espagne, de tous les ennemis de l'Eglise et de la France, prosternés à ses pieds, contenus par sa vigueur, et terrassés par son glaive qui brille comme un éclair. Non moins grand comme fondateur de la civilisation chrétienne que comme destructeur de la barbarie antique, il tient le milieu entre deux mondes, et change la direction de toutes les affaires humaines. La couronne impériale tombe comme du ciel pour orner son front vainqueur, et l'éclat de son diadème ressemble à celui d'un soleil qui illumine l'histoire de deux grandes nations. Quel caractère, quelles vertus, quelles actions! Que deviendra, comparé à un tel homme l'Agamemnon d'Homère, ce chef des peuples, à la vaste puissance, qui va se battre dix ans pour reprendre une femme, et qui ne sait pas seulement imposer silence aux passions tumultueuses de son armée?

En passant dans la légende, il est vrai, Charlemagne change de visage. Il prend l'attitude et l'habit d'un baron du XII[e] siècle Souvent on le rapetisse indignement. Mais dans la geste du Roi qui *est la plus seignorie*, il conserve ordinairement une figure digne de son histoire. Il est, même pour les paeïns:

Li emperere Carles de France dulce.

Dans *la Chanson de Roland*, le chef-d'œuvre de notre ancienne épopée, la majesté de Charlemagne est toujours respectée. Et quand même les autres poëtes n'auraient pas toujours pu atteindre à la hauteur de cet auguste caractère, la légende conserve au moins l'honneur d'être de bonne et grande race.

Ce héros principal est entouré d'un illustre cortége. Roland, Olivier, les douze pairs, les grands vassaux, reflètent dignement la gloire d'un si grand monarque, et soit par leur vaillance, soit par leurs malheurs, attirent vivement l'attention. Nous y reviendrons plus loin en parlant du caractère des héros.

Il est un genre de grandeur que n'a pas fourni l'antiquité païenne, et qui rayonne sur le front de tous les principaux personnages de nos chansons de geste : c'est la sainteté, la plus haute et la plus pure expression de l'héroïsme, ardente comme la flamme de la charité, touchante comme la fleur des plus nobles affections. La sainteté est une poésie vivante ; car les saints sont, sans contredit, les hommes qui ont le plus approché de l'idéal. Ils sont l'honneur de l'humanité, les figures sur lesquelles l'imagination aime à contempler toutes les beautés morales qu'elle conçoit dans ses meilleurs jours, et le cœur à se reposer quand il est dégoûté des lâchetés qu'il trouve en soi et hors de soi.

Or, les chansons de geste prennent des saints pour leurs héros : saint Charlemagne, saint Guillaume de Gellone. Si elles ne trouvent pas des saints dans l'histoire, elles confèrent à leurs héros l'auréole de la sainteté : saint Renaud de Montauban. Et les vingt mille français qui meurent à Roncevaux avec Roland, sont tous des saints martyrs. Ce n'est que sous le type de la sainteté et du martyre que l'on concevait alors les grands hommes. On remarquera, d'ailleurs, que ces personnages inventés par l'imagination ne sont pas de pures fictions ; mais sous ces noms légendaires, les trouvères ont dépeint l'esprit de leur siècle, une réalité vivante sous leurs yeux et qu'ils touchaient du doigt. C'est là un nouvel aspect de cette matière poétique, et une immense ressource pour les poëtes qui voudraient aujourd'hui chanter Godefroy de Bouillon, par exemple, ou saint Louis.

La sainteté élargit et élève les sentiments et les pensées ; et la foi qui n'envisage que le ciel est encore la faculté qui nous fait le mieux comprendre les choses de la terre.

De Bonald remarque que dans la poésie antique tout était absolument domestique et privé, les vertus qui font l'ornement de la société publique lui sont inconnues ; c'est que la société était alors dans l'enfance. Ce caractère privé se manifeste dans Homère, au berceau de la Grèce, il est encore fort sensible dans Virgile, après l'enseignement de tant de philoso-

phes, et l'accroissement de la civilisation (1). Mais quand le divin Fondateur de l'Eglise eut tracé lui-même avec une sagesse souveraine le plan d'une société parfaite, les hommes connurent leur patrie de la terre en contemplant et en aimant la patrie des âmes, et l'esprit public se forma sous l'influence de l'esprit chrétien. — On avait vu jusque-là des héros dévoués à la cause de leur gloire ou de leurs passions, on vit naître des héros dévoués à la cause publique, offrant à la patrie, pour Dieu, leurs services, sans espoir de récompense ici-bas, et le sacrifice même de leur vie.

Tels sont bien les héros de la sublime arrière-garde de Roland à Roncevaux. Roland dit à Olivier :

> Pour son seigneur on doit souffrir grand mal,
> Endurer le froid et le chaud,
> Perdre de son sang et de sa chair.
> Frappe de ta lance, Olivier, et moi de Durendal,
> Ma bonne épée que me donna le roi.
> Et si je meurs, qui l'aura pourra dire :
> C'était l'épée d'un brave (2).

Roland représente la cause de la patrie. Comme cette pensée l'enflamme, et quelle exaltation dans ce vers :

> Fier de ta lance, e jo de Durendal !

Tout Roland est dans ce petit discours, l'amour de la patrie, son amitié pour Olivier, et ce retour si naturel sur la gloire qu'il a méritée.

L'archevêque Turpin, *que Deus mist en sun num*, dans son exhortation à l'armée unit la double cause de l'Eglise et de la France :

> Seigneurs barons, Charles nous a laissés ici ;
> C'est notre roi : notre devoir est de mourir pour lui.
> Chrétienté est en péril, maintenez-la (3).

(1) V. *Mélanges : Du Style et de la Littérature.*
(2) V. 1117-1123.
(3) V. 1127-1129.

Le roi et la France sont le soutien de la chrétienté. C'est par là que la France est si douce et si aimable. Quelle joie de combattre pour elle ! L'épée de Charlemagne, cette grande épée que le vieux poète appelle si ingénuement *l'épée de France*, n'a-t-elle pas nom *Joyeuse?* Ecoutons sur ce nom le raisonnement du trouvère :

Charles a ceint Joyeuse, cette épée qui n'eut jamais sa pareille,
Et qui chaque jour change trente fois de clarté.
Nous pourrions vous parler de la lance
Dont Notre-Seigneur fut percé sur la croix :
Eh bien ! Charles, grâces à Dieu, en possède le fer,
Et l'a fait enchâsser dans le pommeau doré de son épée.
A cause de cet honneur, à cause de sa bonté,
On lui a donné le nom de Joyeuse ;
Et ce n'est pas aux barons français de l'oublier,
Puisqu'ils ont tiré de ce nom leur cri de Montjoie ;
Et c'est pourquoi aucune nation ne peut lui résister (1).

Joyeuse est sainte, Durendal est sainte, parce que ces nobles épées sont consacrées à la défense de l'Eglise. Naïve et touchante expression de la mission de la France.

Or telle est la source large et profonde de la poésie épique. Tous les rhéteurs proclament que l'épopée doit choisir pour sujet un fait d'une importance capitale pour une nation. Un fait d'une importance capitale sera celui qui touchera à la mission providentielle d'un peuple. C'est alors seulement que le poëme sera vraiment populaire, et conforme au caractère national. En effet les nations dirigées toutes par la Providence à l'accomplissement des desseins divins, ont reçu une sorte d'instinct social, un esprit public en rapport avec le but qui leur est assigné par Dieu. Les nations païennes elles-mêmes n'ont pas été privées de cet instinct, Rome savait qu'elle devait subjuguer l'univers :

Tu regere imperio populos, Romane, memento,

lui disaient ses poëtes. La Grèce savait qu'elle devait régner par l'intelligence. Qu'on lise, pour s'en convaincre le beau

(1) V. 2501, 2511.

discours de Périclès sur la tombe des guerriers athéniens tués dans la guerre (1).

L'âme poétique d'Homère a reçu vivement l'influence de ce souffle divin qui traversait la Grèce païenne. Ses œuvres préparent le monde à la domination intellectuelle de la Grèce. Cette mission, dit M, l'abbé Leroy dans son savant ouvrage de *la Philosophie catholique de l'histoire* était « de répandre au sein des divers pays habités, l'étude des arts, de propager le goût des belles-lettres jusqu'aux régions les plus reculées de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie (2). «Pour atteindre ce but, il fallait que la Grèce en imposât d'abord au monde par sa gloire. Tel fut le résultat providentiel de la guerre de Troie. Elle fournit un objet à la littérature, en même temps qu'elle attira vivement l'attention sur la nation grecque qui devait être l'institutrice de l'univers. L'Iliade d'Homère fait briller d'un grand éclat ce peuple vaillant et intrépide. C'est même, en quelque sorte malgré le poëte. Bien que toutes ses préférences soient visiblement pour les Troyens, ses compatriotes, pour le généreux et vaillant Hector, et pour l'auguste vieillesse de Priam, cependant les Grecs dont le sang coulait dans ses veines, tiennent partout chez lui la place d'honneur. Il voyait dans leur triomphe une conduite supérieure. *Ainsi s'accomplissait*, dit-il, *la volonté de Jupiter*. Les Grecs d'ailleurs ont en somme le beau rôle, le droit est pour eux, et enfin, comme le dit Euripide : « Il est juste que les Grecs commandent aux barbares, et non les barbares aux Grecs, car les barbares sont esclaves, mais les Grecs sont libres » (3). Il faut une nation libre pour dominer le monde par l'intelligence et par les arts libéraux.

L'Odyssée nous présente d'une manière plus frappante et plus directe la pensée de la mission de la Grèce. Cet Ulysse, le principal auteur de la ruine de Troie, si fameux par sa prudence, qui parcourt les cités de peuples nombreux, et s'ins-

(1) Thucydide.
(2) T. II, ch. XLVIII.
(3) *Ephigén. en Aul.*, v. 1400.

truit de leurs mœurs, n'est-il pas une saisissante image de la Grèce habile à s'approprier tout ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans chaque nation, à rassembler des divers pays les éléments dont elle forme sa littérature, poésie, philosophie, éloquence? Quand elle aura accumulé dans l'étroit espace qu'elle occupe sous le ciel tous les biens intellectuels des peuples étrangers, quand elle aura tout jeté dans le moule de son esprit ingénieux, et tout embelli par les charmes de sa langue, cet Ulysse, du fond de son Ithaque invitera toutes les nations de la terre à venir écouter les leçons de sa sagesse. La Grèce tiendra école pour tous les peuples. Elle ira même enseigner à leurs foyers, et se fera comme le missionnaire de la pensée humaine, préparant la voie aux prédicateurs de l'Evangile.

Il est bien évident qu'Homère ne comprend pas cette mission providentielle de la Grèce. Mais il en a le sentiment, parce que son âme, comme un miroir, réfléchit le caractère propre que Dieu avait donné à la Grèce pour la remplir. Ses poëmes sont pleins de la supériorité intellectuelle des Grecs.

Telle est la grandeur la plus vraie de la matière poétique qu'Homère a travaillée. Mais sur ce point encore il est glorieux pour notre ancienne poésie de constater qu'elle comprenait bien mieux la mission de sa patrie. C'est d'une manière inconsciente qu'Homère glorifie la mission de la Grèce. Il rapetisse même son sujet, très-grand en soi, par les questions de personnes, et par les intérêts mesquins sur lesquels il fait rouler ses poëmes. La lumière que son génie a pressentie est dérobée à ses yeux par le voile des ténèbres païennes. Nos trouvères, au contraire, travaillent en plein jour, et quoiqu'ils ne soient guère philosophes, la foi suffit à leur faire comprendre pleinement que le peuple Franc est le défenseur armé de l'Eglise. Les exploits des héros ne sont exaltés que sous ce point de vue. Les héros n'ont même pas d'autre travail que celui de frapper les ennemis de Dieu. Ce n'était qu'un côté du rôle de la France. Il y en a un autre qui brilla aux XII[e] et XIII[e] siècles d'un éclat non moins vif; c'était le travail des docteurs qui portaient le

glaive de la parole et de la science. Mais la poésie ne vit pas de doctrines scientifiques, elle vit bien plus de grands coups d'épée, et de généreux dévouements, elle resta dans sa condition, et comprit son but qui est de soutenir l'esprit public dans l'accomplissement des actions nationales.

Il faut avouer que parmi les nombreuses épopées du moyen-âge, beaucoup, comme le remarque M. L. Gautier, sont peu dignes de leur sujet. On ne voit pas les poëtes de génie surgir par centaines dans l'espace d'un siècle. Mais presque tous les trouvères ont eu l'intelligence de la mission nationale, plus ou moins pure suivant la grandeur de leur esprit et de leur foi. Voici comment s'en explique Jehan Bodel, trouvère d'Arras, qui vivait cependant à l'époque de décadence de nos épopées:

La corone de France doist estre mise avant....
Le premier roi de France fist Dex, par son commant,
Coroner à ses angeles dignement an chantant,
Puis le commanda estre en terre son sergent,
Tenir droite justice, et la loi metre avant (1).

Le *sergent* de Dieu, *serviens*, comme l'interprète le vieux Etienne Pasquier, tel est Charlemagne. C'est le serviteur qui ne doit pas prendre de repos tant que Dieu ne sera point partout vengé, les chrétiens partout en sûreté. C'est par cette pensée que se termine la chanson de Roland. Charles est revenu d'Espagne où il a combattu sept ans, il a vu périr Roland, il l'a vengé. Tous ses ennemis sont abattus, il croit pouvoir jouir enfin d'un peu de tranquillité .

Le jour était passé, la nuit sombre était venue,
Le roi se coucha dans sa chambre voûtée;
Saint Gabriel descend vers lui, et de la part de Dieu vient lui [dire :
« Charles, Charles, rassemble encore toutes les armées de ton [empire ;
« A marches forcées va dans la terre de Bire,
« Va secourir le roi Vivien dans Imphe,
« Dans cette cité dont les païens font le siége,

(1) *Chanson des Saisnes.*

« Et où les chrétiens t'appellent à grands cris. »
L'empereur voudrait bien n'y pas aller ;
« Dieu ! s'écrie-t-il, que ma vie est peineuse ! »
Il pleure de ses yeux, il tire sa barbe blanche.

C'est une lourde tâche que la France a reçue en partage, celle de défendre partout la foi au premier appel de Dieu : *Li crestien te recleiment et crient*. Charles cependant ne refuse pas, et si sa vie est peineuse, il sait que c'est pour sa gloire et pour la gloire de *France la douce*.

L'abbé Géry Delalleau.

(*La suite prochainement*).

LE BUDGET

DE LA DÉCADENCE

1874.

(Suite (1).

Nous continuons à chercher, dans la discussion du budget, l'histoire de la décadence de l'instruction publique.

Depuis la publication de la dernière livraison, plusieurs de nos lecteurs ont bien voulu trouver que les citations de la *Revue*, justifiaient admirablement le titre que nous avons choisi. L'Etat qui a tout confisqué pour tout payer lui-même, ne pouvant plus payer, la sécheresse est universelle : le vieux budget des œuvres catholiques reposait sur des fondations, les fondations toujours grossissantes payaient de beaux impôts à l'Etat. Le budget actuel doit procéder par réduction là où le développement naturel exige une augmentation ; tout lui coûte, rien ne lui rapporte, aussi est-ce un désarroi général ; les monuments croulent, les professeurs manquent, les musées se ferment : c'est bien le *budget de la décadence.*

Nous souhaitons à nos ciseaux d'être aussi intelligents dans la suite de la discussion.

Les questions plus techniques de l'instruction ont été épuisées, mais la question des bibliothèques présente, à un autre point de vue, un sérieux intérêt ; les hommes d'enseignement

(1) Voir le numéro de Janvier, tom. VI, p. 225.

verront, d'une part, en quelles mains fermées sont déposés les trésors de la science d'Etat, et, d'autre part, les efforts des ennemis de notre foi, pour utiliser au profit des mauvaises doctrines les bibliothèques populaires :

CATALOGUES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(Confection des catalogues ; budget 50,000 fr.)

Dans les discussions précédentes, nous avons eu, à propos de l'enseignement supérieur, à relever des phrases comme les suivantes :

« La bibliothèque de la faculté de médecine de Paris est logée en grande partie dans des greniers. »

« A l'académie de médecine, cet autre foyer de lumières, « la bibliothèque repose dans des locaux sombres et humides où l'étude est impossible et où des livres précieux sont la proie de la moisissure. »

« Le service de la bibliothèque de la faculté de Montpellier est inférieur à sa valeur... Elle s'est constituée par des legs importants ; elle possède des manuscrits précieux que les étrangers viennent consulter... et il n'a pas été possible encore d'en imprimer le catalogue. »

« Au muséum d'histoire naturelle, une partie des plus importantes collections sont cachées au public... et elles se détériorent à cause des salles humides, malsaines, où l'on est obligé de les garder. »

« Au collége de France, il se trouve des caisses non encore déclouées qui contiennent de grandes richesses ; du moins on le suppose d'après les lettres d'envoi qu'on a reçues, car on n'a pu s'en assurer, parce qu'on est obligé d'empiler ces caisses dans des greniers sans avoir vu ce qu'il y a dedans. Cela existe depuis de longues années. »

Toutes ces déclarations et beaucoup d'autres ont été pleinement acceptées par le gouvernement.

Aujourd'hui nous arrivons à la plus riche collection du monde : la Bibliothèque Nationale, et la discussion démontre qu'elle ressemble fort, — quoique ici l'argent et les bâtiments ne manquent pas — à ces *collections clouées* dont nous parlions tout à l'heure, faute d'un catalogue pour la confection duquel l'Etat verse 50,000 francs par an depuis longtemps.

M. Dréo. Messieurs, je veux appeler votre attention sur le catalogue de la Bibliothèque nationale. Vous comprenez toute l'importance de cette question, sans que j'aie besoin d'insister. Dès 1850, une commission avait été nommée; elle avait pour but d'étudier le meilleur système à suivre pour dresser ce catalogue. En 1852, un crédit de 50,000 francs par an a été porté au budget et n'a jamais cessé d'y figurer depuis.

C'est encore un crédit de 50,000 francs qu'on vient vous demander de voter aujourd'hui pour ce catalogue.

Je n'ai pas l'intention de combattre l'importance de ce crédit, mais je veux indiquer à l'Assemblée dans quel état est ce catalogue, à quel degré il est arrivé, et ce qu'on peut espérer, dans un espace de temps plus ou moins long, relativement à l'achèvement d'une œuvre aussi importante, pour tous les grands travaux littéraires et scientifiques.

Si je m'en rapporte aux renseignements qu'il est facile de se procurer à la Bibliothèque nationale, ce catalogue n'en est aujourd'hui qu'à son treizième volume et voilà vingt ans qu'on s'en occupe. Or, dès 1852, la commission avait déclaré que si on voulait que le catalogue fût fait utilement, que l'œuvre ne fût pas à refaire, que les crédits alloués *ne fussent pas absolument dépensés en pure perte, il fallait que le travail fût terminé en dix années*. Il y a vingt ans de cela, et aujourd'hui, nous avons seulement dix volumes qui ont paru pour l'histoire de France; le 11e est en cours d'exécution.

M. le sous-secrétaire d'État au ministère de l'instruction publique. Nous en avons quatre en cours d'exécution.

M. Dréo. Oui, mais il n'ont pas paru à partir du onzième.

Enfin, il y a deux volumes sur les sciences médicales, un sur les manuscrits français seulement, et un autre en cours d'exécution.

Ce simple énoncé suffit, messieurs, pour vous montrer que le système employé est défectueux, ou que les fonds alloués sont complétement insuffisants.

Je ne veux pas, l'Assemblée le comprend, me prononcer sur le système qui été adopté pour dresser le catalogue de la Bibliothèque nationale. Ce système est-il bon? Est-il mauvais? Il est l'opposé je le sais, de celui qui a été adopté pour la bibliothèque du British-Museum de Londres, catalogue qui a été dressé à beaucoup moins de frais et en beaucoup moins de temps. Je ne suis pas assez compétent pour émettre un avis à cet égard. Je demande seulement une chose : c'est que l'on veuille bien me dire si le système adopté en 1852 pour dresser ce catalogue est ce qui empêche la rapidité du travail, ou si, au contraire, c'est l'allocation qui est insuffisante. Dans le premier cas, si le travail est fait sur de mauvaises bases, je prierai M. le Ministre de l'instruction publique de vouloir bien examiner la question et provoquer la nomination d'une commission comme en 1852 pour l'étudier; dans le second cas, si l'allocation est insuffisante, il s'agit d'une œuvre trop importante pour que nous hésitions devant les sacrifices, et je serais le premier à prendre l'initiative d'un amendement qui porterait à un chiffre plus élevé l'allocation de 50,000 fr. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. LE RAPPORTEUR. L'honorable M. Dréo nous a fait l'honneur de nous demander si nous nous étions assurés de l'état du catalogue de la Bibliothèque nationale.

Je vais répondre très-sommairement à cette question : Oui, nous nous en sommes assurés.

M. MARTIAL DELPIT. Toute la question est là !

M. LE RAPPORTEUR. En 1850, deux systèmes étaient en présence : l'un, celui du British-Museum, qui consistait à inscrire tous les livres par ordre alphabétique, à quelque matière qu'ils appartinssent ; l'autre qui consistait, au contraire, à suivre un ordre méthodique et à classer par matières les richesses de notre bibliothèque. Ce système a triomphé en 1850, et il a été suivi jusqu'à ce jour. Voulez-vous, aujourd'hui, lui en substituer un autre ? C'est impossible.

Voyons maintenant où en est l'état du catalogue.

Il faut tout d'abord bien distinguer deux choses : le catalogue lui-même, et ce que j'appellerai le classement et l'inventaire. Avant d'arriver à imprimer le catalogue, il faut d'abord classer et inventorier. Or, vous savez, messieurs, que la Bibliothèque nationale se divise en quatre départements : les imprimés, les manuscrits, les estampes et les médailles.

En ce qui touche les imprimés, qui forment la portion la plus riche et la plus importante de ces quatre départements il est très-vrai que treize volumes ont paru et que quelques-uns sont en cours de publication.

L'histoire de France, seule, prend dix de ces volumes du catalogue, car, dans le département des imprimés, l'histoire de France seule comprenait plus de 300,000 ouvrages. On a donc terminé, à peu près, sauf un volume de supplément, le catalogue de l'histoire de France. On a terminé également l'inventaire de la seconde portion, la plus importante de nos imprimés : la théologie. La théologie et l'histoire de France f rment les deux cinquièmes des imprimés à la Bibliothèque nationale. L'inventaire de la théologie prend trente-neuf volumes in-folio de cartes, l'inventaire seul !

Celui des sciences médicales est également terminé, mais l'impression n'est pas achevée ; les deux premiers volumes ont paru. L'ouvrage complet en aura trois.

Pour la législation et la jurisprudence, le travail est énorme ; on a voulu classer toutes les pièces des procès importants.

Enfin la salle publique de lecture a été munie d'un catalogue spécial pour les livres techniques et habituels. Ils sont au nombre de 25,000. Je ne vous donne qu'un aperçu sommaire.

Si nous passons aux manuscrits, on a fait un travail immense, car il y avait un indescriptible pêle-mêle, et il fallait reconstituer des collections précieuses. Rien que dans le fonds français, on a inventorié 25,500 manuscrits. Tous les anciens parchemins de la chambre des comptes — et il y a 84,000 pièces originales — ont été classés et cotés, je ne dis pas catalogués ; l'œuvre préparatoire est entièrement terminée.

Les manuscrits latins ont été de leur côté l'objets de travaux importants. Tous sont inventoriés.

M. DRÉO. Mais pas catalogués !

M. LE RAPPORTEUR. Non catalogués, sans doute. Il reste à rédiger pour ce fonds un catalogue général. J'ai toujours distingué l'inventaire du catalogue.

Les manuscrits grecs, orientaux, sanscrits, chinois, japonais, sont tous inventoriés et attendent l'impression.

Voilà l'état dans lequel se trouve le département des manuscrits.

Quant aux médailles, tous les inventaires sont faits. Le catalogue des monuments, c'est-à-dire des médailles exposées, est imprimé.

Restent les estampes. L'inventaire est à jour; seulement ce catalogue étant moins important on l'a retardé.

Je crois avoir répondu à M. Dréo sur l'état des catalogues. Je n'ai pas à m'occuper des autres questions.

J'ai voulu simplement indiquer quelles étaient le recherches que la commission du budget avait faites pour être sûre que le crédit de 50,000 fr. *était bien employé*? (Très-bien! très-bien!)

M. Albert Desjardins, *sous-secrétaire d'Etat*. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de nommer une commission, ni de changer de méthode. Une méthode a été adoptée en 1852 après une discussion approfondie; des sacrifices considérables ont été faits pour l'application de cette méthode. Vouloir en changer maintenant, ce serait rendre inutiles tant de frais qui ont déjà reçu une application excellente; ce serait, sans compter les inconvénients qu'il y a toujours à abandonner un système qu'on a trouvé bon après l'avoir discuté, ce serait perdre le fruit de vingt années du travail le plus considérable peut-être qui ait jamais été entrepris dans une bibliothèque; ce serait perdre le fruit de crédits alloués depuis vingt ans.

J'ajoute une seconde observation.

Après ce que vient de dire l'honorable M. Bardoux, vous comprenez très-bien qu'il y a pour ainsi dire, deux époques dans ce grand travail: une époque de préparation et une époque de publication. Jusqu'à présent, dans ces *vingt premières années*, c'est à sa préparation que se sont consacrés principalement les employés de la Bibliothèque nationale.

Vingt premières années, et un *million complet*, pour n'arriver qu'à un commencement de catalogue, c'est bien digne du fonctionnement de l'Etat enseignant. L'Etat est toujours infaillible dans le bien faire, même lorsqu'il ne fait que commencer au bout de vingt ans ce qu'il a déclaré, au début, ne devoir servir à rien, si l'on n'achevait pas en dix ans et qu'il a même demandé ce chiffre énorme de 50,000 francs par an en raison de la nécessité de finir vite.

Une des raisons pour lesquelles l'Etat enseignant est un mauvais maître, c'est qu'il donne à ses écoliers l'exemple de s'excuser toujours.

Nous nous permettons d'indiquer à M. le Sous-Secrétaire d'Etat un moyen très-simple de sortir de la situation ridicule où nous place ce *bocal à long col* digne de la fable, qu'on appelle : la Bibliothèque Nationale sans catalogue.

Je n'indique pas l'emploi des gens d'Eglise, qui arrivaient généralement à cataloguer leurs richesses (richesses qu'on a trouvées cependant être trop immenses pour le salut public,) non, nous semblerions plaider *pro aris et focis*, mais que M. le ministre commandite une société de gens de lettres honora-

bles avec charge de lui fournir des volumes du catalogue à 12,000 francs le volume.

Non-seulement le catalogue sera promptement sur pied, non-seulement on pourra économiser la plus grosse part des 50,000 fr. par an, mais on pourra aussi économiser la presque totalité de 254,000 francs d'encouragement et secours donnés aux auteurs, car ils auront tous assez d'imagination pour confectionner le catalogue, et seront heureux de collaborer, pour un salaire, à ce monument de l'esprit humain.

Dans la suite de la discussion M. Dréo demande si en attendant le catalogue perfectionné réservé aux générations futures, on ne pourrait pas faire un simple catalogue alphabétique comme on a fait au *British-Museum* de Londres, suivant un système condamné par nos commissions savantes, mais qui a eu sur le nôtre l'avantage de réussir; on l'a repoussé.

Ajoutons un mot aux observations de M. Dréo. Non-seulement M. Taschereau, directeur de la bibliothèque nationale, affirme qu'en raison du temps employé à faire le catalogue « le supplément prendra des proportions démésurées, et l'œuvre principale à peine terminée sera à refaire » (1), mais au dire de plusieurs conservateurs, quand le catalogue sera achevé, il n'y aura plus lieu pour les lecteurs de demander des livres. En effet les insectes auront eu l'indiscrétion de pénétrer partout et auront, eux aussi, achevé leur œuvre ; et voici la raison de ce mystère : les nombreux millions votés par l'Empire pour construire les salles ont donné des locaux vitrés, surchauffés par le soleil d'été, soumis aux intempéries de la saison humide, — malgré une armée de calorifères, — si bien que tout est dévoré; le premier volume du catalogue est déjà atteint.

M. le rapporteur fait observer que 25,000 livres usuels sont catalogués ; oui, pour MM. les bibliothécaires sans doute, mais ce document sacré ne peut être consulté par les chercheurs.

Nous aurions beaucoup à dire, comme simple amateur, de

(1) Lettre de M. Taschereau, directeur des travaux du catalogue, citée à la chambre, écrite en 1857.

l'administration de notre trésor national qui s'est substitué violemment à tous les anciens moyens de connaître, et qui, par son immensité même et son caractère public, ne peut vivre que de défiance ; mais c'est une grosse question à traiter une autre fois plus au long.

Affirmons seulement, comme nous avons fait pour l'Ecole normale supérieure, qu'avec le million que l'Etat dépense tous les ans pour les bibliothèques qui relèvent de lui, il pourrait chaque année susciter une magnifique bibliothèque dans chaque diocèse, laquelle saurait vivre, et que ces fondations obtiendraient des résultats très-supérieurs à ceux qui ont été obtenus depuis 80 ans dans les collections *clouées* de l'Etat.

Aux choses de l'esprit ce sont moins les millions et les conservateurs qui sont nécessaires que la vie et la liberté ; elles veulent voler vers le ciel, et vous ne pouvez administrativement leur ouvrir que des cages avec des geoliers conservas teurs.

BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

(Budget ; 190,000 fr.)

A l'occasion du crédit des bibliothèques populaires, on a soulevé à la Chambre une très-intéressante discussion ; s'il y en avait beaucoup de la sorte, cela nous reconcilierait avec le parlementarisme, il s'agissait de la *Ligue d'Enseignement* des francs-maçons qui a été ouverte à Metz à la fin de l'Empire et qui a semblé présager les malheurs tombés sur cette cité.

Le discours de M. N. Baragnon qui a eu un succès mérité, anéantit les espérances des francs-maçons de la Ligue d'enseignement ; pourquoi, hélas ! ont-ils eu si vite une revanche dans l'autorisation donnée à l'organe excommunié : *le Bulletin du Grand Orient!*

Cette discussion jette un nouveau jour sur les menées de la ligue d'enseignement qui publie chaque année, à grands frais, de si beaux livres d'étrennes, pour éteindre la foi dans les

classes riches, et qui trouve les mêmes ressources pour perdre le peuple par les bibliothèques commnnales :

M. René Goblet. Messieurs, à l'occasion de ce crédit, j'éprouve le besoin de demander au Gouvernement une explication sur un fait particulier, qui me paraît peu en rapport avec les intentions bienveillantes de la commission.

Vous connaissez tous, messieurs, l'institution assurément fort digne d'intérêt qui a été fondée sous les inspirations de M. Jean Macé qui, dirigée aujourd'hui encore par son ancien fondateur, a pour vice-président un de nos honorables collègues; je veux parler de la Ligue de l'enseignement. (Exclamations à droite.)

M. Langlois. Parlez! parlez!

M. René Goblet. Cette institution a pour objet d'aider à la diffusion de l'enseignement, en propageant les livres utiles dans des conditions avantageuses et en aidant aussi à la fondation de bibliothèques communales ou populaires, particulièrement dans les campagnes (Nouvelles exclamations), où jusqu'à présent elles avaient singulièrement fait défaut.

Cette institution, messieurs, dont le centre est à Paris, a des ramifications en province. Indépendamment des bibliothèques populaires et communales dont je viens de vous parler, il y a, dans certains départements, des cercles départementaux qui sont des associations locales autorisées par l'administration.

Eh bien, M. le préfet de la Somme, par un arrêté récent du 3 de ce mois, vient de dissoudre le cercle départemental pour le département de la Somme. C'est de ce fait que je vous demande la permission de vous entretenir en très-peu de mots. (Parlez! parlez!) Je crois que des faits analogues se sont passés sur d'autres points du territoire; je n'en veux pas parler; je connais celui-ci, et je parlerai seulement de celui-ci, parce que je le connais et qu'il me paraît se présenter dans des conditions tout à fait significatives.

Voici comment avait été fondé le cercle pour le département de la Somme.

Au mois d'août 1872, le conseil général, sur l'initiative d'un certain nombre de ses membres, avait eu la pensée de faire ce qu'on vous prie de faire aujourd'hui au nom de l'Etat, c'est-à-dire d'accorder une subvention aux communes, non-seulement pour leurs bibliothèques scolaires, mais aussi pour les bibliothèques communales.

Le conseil général avait voté une somme de 8,000 fr. pour les bibliothèques communales exclusivement. Il avait mis à cette subvention une triple condition : c'est que, d'abord, toute commune qui voudrait participer à cette subvention ferait les frais d'une armoire pour renfermer les livres; c'est qu'ensuite elle voterait une allocation supplémentaire pour l'instituteur communal, qui paraissait tout naturellement désigné pour être le gardien de ces livres; et enfin que cette bibliothèque communale, qui devait être distincte de la bibliothèque scolaire, serait établie dans une salle spéciale de la mairie. Toutes ces précautions étaient justes; elles ont été suivies, et, malgré les prévisions peu favorables d'un certain nombre de conseillers généraux, sur huit cents et quelques communes que compte le département de la Somme, six cents environ, dans l'espace de quelques mois, avaient demandé à participer à la subvention et avaient rempli les conditions imposées.

Un pareil mouvement méritait d'être encouragé.... (Approbation à gauche.)

Un membre à droite. Oh! oh!

M. René Goblet. Je m'étonne que l'expression d'un pareil senti-

ment puisse rencontrer une seule protestation dans cette Assemblée.

Plusieurs membres à gauche. Parlez! — Continuez!

M. René Goblet. C'est alors, messieurs, qu'un certain nombre de citoyens pensèrent qu'ils devaient faire appel à l'initiative privée pour joindre leurs efforts à ceux de MM. les membres du conseil général, afin de multiplier autant que possible le nombre de ces bibliothèques communales.

Alors fut fondé à Amiens le cercle départemental de la Ligue de l'enseignement. On m'en offrit la présidence, et, bien que ma situation de député ne me permît pas de m'en occuper directement, je tins à honneur de l'accepter. (Approbation à gauche.)

Les statuts de cette association comprennent notamment les deux articles suivants qu'il faut que je vous lise :

« Art. 3. — Pour favoriser la création et le développement de ces bibliothèques, la société fait au chef-lieu toutes les démarches nécessaires à leur fondation et se charge de l'acquisition des ouvrages qui lui sont désignés, en faisant profiter ceux qui s'adressent à elle des remises que les éditeurs accordent aux libraires.

« Elle laisse d'ailleurs aux administrateurs des bibliothèques toute liberté et toute responsabilité pour le choix des ouvrages. »

« Art. 4. — Les conférences et les lectures, — car on se réservait aussi, si cela était possible, de faire des lectures et des conférences — seront faites par l'initiative individuelle des membres.

« Elles ne pourront se faire sous le patronage de la Ligue qu'après que le sujet, dont le choix sera laissé au lecteur ou au conférencier, aura été approuvé par le comité local. »

Les statuts qui contiennent ces dispositions ont été approuvés par M. le préfet de la Somme, — le prédécesseur du préfet actuel, — à la date du 15 mai dernier.

Je dis par le prédécesseur du préfet actuel, mais je vous prie de croire que si le préfet d'alors avait été nommé par le Gouvernement qui a précédé celui-ci, il n'en était pas moins un préfet selon le cœur du Gouvernement nouveau, et je puis ajouter, je crois, parfaitement bien vu de M. le vice-président du conseil; car, quelques jours après le changement de gouvernement du 24 mai, le préfet auquel je fais allusion recevait un avancement considérable; il était envoyé à Toulouse d'abord, à Bordeaux ensuite... (Interruptions diverses), et s'il a, depuis, quitté l'administration, cela n'est certainement pas dû à l'insuffisance de son dévouement politique.

Je dis ceci pour expliquer comment ces statuts, approuvés par le préfet d'alors, auraient dû, ce me semble, être respectés par le préfet qui l'a suivi.

M. le marquis de Mortemart. Si on les a violés!

M. René Goblet. Il faut voir cela; c'est la question.

Depuis cette époque, la société a fonctionné, et elle a envoyé aux bibliothèques qui s'étaient créées dans les conditions que je viens de vous dire, un certain nombre de livres. Les uns provenaient du cercle parisien de la Ligue de l'enseignement, que je vous citais tout à l'heure et qui, jusqu'à présent, n'a subi aucune entrave, n'a été soumis à aucun contrôle. Je ne parle donc pas de ceux-là.

Quelques autres ont été également envoyés aux bibliothèques; ils provenaient de la générosité des donateurs. Ils ne sont pas bien nombreux; j'en ai ici la nomenclature complète.... (Exclamations à droite.)

Elle se compose de dix numéros, vous me permettrez bien de vous les citer.

« L'Offrande publiée par la société des gens de lettres et dédiée à l'Alsace-Lorraine.

« Une brochure contenant la déclaration des droits de l'homme... (Exclamations sur divers bancs à droite.)

Il n'y a rien là, j'imagine, d'immoral ni de révolutionnaire.

Un membre à droite. C'est de la politique!

M. René Goblet. Est-ce qu'il sera interdit de propager votre constitution, quand vous l'aurez faite?

Je continue :

« Etude sur Linné.

« Botanique populaire, par Lecoq.

« Voyages aux lacs d'Afrique, par Burton.

« Les Tempêtes, par Zurcher.

« Le Soleil, par Guillaumin.

« Voyages autour du monde, par Mme Ida Pfeiffer.

« 2 ou 3 volumes d'Augustin Thierry.

« Et enfin, messieurs, — car il faut tout dire..... » — (Ah! ah! à droite.)

Messieurs, ne condamnez pas ces ouvrages avant de les connaître!

« Et enfin deux volumes d'un écrivain distingué, M. Hamel, ancien vice-président de la Société des gens de lettres, membre du conseil général de la Somme, et l'un de ceux sur l'initiative desquels, précisément, avait été accordée aux bibliothèques la subvention dont je vous ai parlé. »

J'ajoute qu'à diverses reprises c'est lui qui a été chargé par le conseil général de faire le rapport sur l'emploi de cette subvention.

L'un de ces deux volumes de M. Hamel est intitulé : « Conspiration Mallet. » Il a été publié plusieurs fois, et dernièrement encore par un journal, républicain il est vrai, mais qui ne passe pas pour un journal révolutionnaire; c'est un journal qui, à des sentiments modérés, joint un mérite littéraire incontestable, je veux parler du *XIXe siècle*.

L'autre est une étude historique sur Jean-Jacques Rousseau... (Rumeurs sur plusieurs bancs à droite), laquelle avait trouvé grâce, sous l'Empire, devant cette fameuse commission de colportage que l'honorable vice-président du conseil se louait, l'autre jour, de n'avoir pas rétablie.

Voix diverses à droite. Mais il ne s'en est pas loué du tout! — Il n'a pas engagé l'avenir!

M. René Goblet. Eh bien, messieurs, il m'est impossible, je l'avoue, de voir, dans des publications de ce genre, rien d'analogue à celles dont vous parlait dernièrement aussi M. le vice-président du conseil, publications insensées et grossières qui pervertissent la source de l'intelligence.

J'ajoute, et je vous prie de vouloir bien noter ce point sur lequel j'appelle tout particulièrement votre attention, car, dans les explications verbales que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le vice-président du conseil, il m'a paru exister quelque confusion, à cet égard, dans son esprit, — j'ajoute, dis-je, qu'il s'agit de livres qui ne sont pas destinés à des enfants, qu'il s'agit non pas de bibliothèques scolaires, — je comprends, dans ce cas, la sollicitude et aussi l'intervention de l'administration, elle est absolument nécessaire; mais il s'agit de livres destinés à être lus par des hommes faits...

Un membre à droite. Qu'entendez-vous par « hommes faits? »

M. René Goblet... de livres destinés à des bibliothèques qui doivent être installées dans une salle particulière de la mairie et où l'instituteur n'intervient absolument qu'avec la qualité de bibliothécaire. Dans ces

conditions-là, je ne comprends pas que des reproches sérieux puissent nous être adressés.

Aussi c'est avec une excessive surprise que j'ai reçu, il y a quelques jours, communication de l'arrêté suivant :

Considérant qu'au lieu de remplir son but louable, propager l'instruction en dehors de l'école... » — il ne s'agissait que de cela — « le cercle départemental de la Ligue de l'enseignement envoie aux instituteurs des livres politiques qui répandent dans les campagnes des doctrines contraires à la morale et révolutionnaires... » (Rires ironiques sur divers bancs à gauche.)

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE L'INTÉRIEUR. Oui ! oui !

M. RENÉ GOBLET. « ...que cette association constitue ainsi un véritable danger pour l'ordre social... » (Nouveaux rires sur les mêmes bancs à gauche.)

Vous voyez, messieurs, que M. le préfet s'est parfaitement pénétré de l'esprit de son chef, et qu'il libelle ses arrêtés suivant la formule de M. le ministre de l'intérieur.

« Arrêtons :

« Art. 1er. L'arrêté en date du 15 mai dernier par lequel notre prédécesseur a autorisé temporairement la formation à Amiens du Cercle départemental de la Ligue de l'enseignement, est et demeure rapporté.

« Art. 2. Cette association sera immédiatement dissoute. »

Sur plusieurs bancs à droite. Très-bien! très-bien!

M. RENÉ GOBLET. Nous allons voir.

M. le préfet avait accompagné cet arrêté d'une lettre dont je vous demande la permission de vous donner lecture :

« Je vous fais notifier, me disait-il, mon arrêté de ce jour, qui prononce la dissolution de l'association établie à Amiens sous le titre de Cercle départemental de la Somme.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer que l'administration ne refuserait pas de se prêter à la reconstitution de la société, si elle était établie dans des conditions telles que le retour des abus qui me déterminent à la dissoudre devenait impossible. »

Un membre à droite. C'est très-modéré.

M. RENÉ GOBLET. La lettre, oui ; mais attendez.

J'ai eu l'honneur de répondre au préfet, et, tout en lui faisant remarquer qu'il m'étonnait, qu'avant de prendre une mesure pareille et motivée en de pareils termes, il n'eût pas jugé à propos de me faire connaître les abus qui la lui avaient fait juger nécessaire, je lui ai demandé de me dire en quoi consistaient ces abus et quelles étaient les conditions auxquelles il pensait que la société pût être réorganisée.

M. le préfet m'a fait l'honneur de me répondre par une lettre où il me dit...

M. LE PRÉSIDENT, *s'adressant à l'orateur.* Ce n'est pas là une simple question. Cela prend les proportions d'une véritable interpellation. (Réclamations à gauche.)

M. LANGLOIS. On a toujours discuté toutes ces questions accessoires à l'occasion du budget !

M. RENÉ GOBLET. Je ne veux qu'analyser cette lettre en deux mots. M. le préfet me répond qu'il ne peut me citer par écrit les passages des livres auxquels il a fait allusion, et il ajoute : « Quant aux conditions sous lesquelles la société pourrait être reconstituée dans la Somme, je cite notamment l'approbation du catalogue, le contrôle de l'emploi des ressources de la société, et l'obligation d'obtenir l'approbation préalable, le cas échéant, pour les cours et conférences. »

M. Gaslonde. Très-bien!

M. René Goblet. Cette lettre appelle deux observations, et je les soumets à l'honorable M. Gaslonde qui trouve cela très-bien.

En ce qui concerne les livres, nous ne sommes pas beaucoup plus avancés; M. le préfet ne les a point cités dans son arrêté, et il ne les cite point davantage dans sa lettre.

Quant à ses conditions, je les trouve, quant à moi, absolument inacceptables. Il y en a une sur laquelle je ne rencontrerai, je pense, aucune contradiction. Est-ce que M. le Préfet a oublié la loi du 6 juin 1868 que je rappelais tout à l'heure à M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur?

La loi de 1868 a formellement dispensé de l'obligation de l'autorisation préalable toutes les conférences ou réunions publiques qui ne seraient ni politiques, ni religieuses.

En conséquence, il est toujours permis, moyennant une déclaration entourée de certaines garanties déterminées par la loi, de faire une réunion publique n'ayant ni l'un ni l'autre de ces caractères, sans qu'il soit nécessaire de se munir d'une autorisation préalable. Nous ne pouvons accepter une semblable exigence.

M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. L'autorisation vous sera refusée.

M. René Goblet. Nous nous réunirons sans autorisation, parce que la loi de 1868 nous en donne le droit.

J'ajoute que les deux autres conditions ne nous paraissent pas davantage admissibles.

L'approbation des catalogues! Je comprends cela pour les livres qui viennent de l'Etat ou du département; je ne le comprends pas pour les livres qui viennent de sociétés particulières, bien entendu sous la responsabilité pénale de ces associations.

Cette exigence n'existe nulle part. Je tremble de vous révéler cela, mais le cercle parisien et les cercles qui se sont fondés dans divers départements ne subissent pas de pareilles exigences; et je me demande si je ne commets pas une imprudence en traitant cette question à la tribune, et si je ne vais pas exciter le zèle de l'administration contre toutes les associations semblables à celle qu'a frappée M. le préfet de la Somme.

Quant au contrôle administratif des ressources du cercle, pourquoi? que suppose-t-on donc que nous en voulions faire?

Est-ce que l'association ne rend pas tous les ans ses comptes à ses adhérents? n'est-elle pas soumise à leur contrôle?

Ce sont là des mesures vexatoires qu'on ne peut accepter, parce qu'elles feraient perdre à des associations particulières leur caractère propre; parce que ces associations fondées sur l'initiative privée ne sauraient vivre sans une certaine liberté, à défaut de laquelle tout appel fait à l'initiative privée demeure forcément stérile.

On voudrait réduire ces associations à n'être que de pures agences préfectorales, c'est à quoi nous ne pouvons consentir. (Très-bien! à gauche.) Eh bien, voici la question que j'adresse au Gouvernement.

Est-ce conformément à ses instructions que cette mesure a été prise? Est-ce là l'intérêt qu'il porte au développement de l'instruction populaire? Est-ce là la protection que peuvent attendre de lui les concitoyens généreux qui consacrent leur temps, leur argent au développement de cette œuvre? Voilà ce que je lui demande; et s'il répondait que nous ne devons pas espérer d'autre régime, je dirais que nous avons droit de nous étonner de ces rigueurs quand nous voyons de quelle indulgence exceptionnelle on use vis-à-vis d'autres associations qui étendent librement leur propagande sur tout le territoire.

Je citerai, messieurs, cette œuvre des militaires au sujet de laquelle

la presse, à différentes reprises, nous a fait des révélations assez curieuses et dont tout récemment encore une circulaire, publiée dans les journaux, nous a révélé l'existence et les progrès. Je trouve cela excellent; mais je me demande pourquoi ce que certains font dans un but de propagande religieuse au sein de l'armée, des personnes honorables ne pourraient pas le faire également dans un but aussi louable, en vue de la propagation de l'enseignement public? (Très-bien! très-bien! à gauche.) Voilà la question. Je prévois la réponse de M. le sous-secrétaire d'Etat; il me dira : Il faut distinguer; l'une de ces propagandes est bonne, salutaire, l'autre est mauvaise, et, suivant les expressions employées par le préfet de la Somme, elle constitue un péril pour la société.

Si c'est là ce qu'on répond, je demande la permission de dire, dès à présent, que ces distinctions banales, qui ne reposent sur aucun fait précis, n'ont jamais pu servir qu'à justifier l'arbitraire; que ces déclarations vagues, indéterminées, non justifiées, comme nous en avons tant entendu à cette tribune, ne peuvent tromper personne, et que l'opinion publique les juge. (Très-bien! très-bien à gauche.)

Et c'est pourquoi, quelque peu d'appui que nous devions rencontrer dans cette Assemblée, avec les dispositions nouvelles et peu libérales (Rumeurs) qui paraissent animer la majorité, nous ne nous lasserons pas de dénoncer au pays des actes qui ne sont pas seulement contraires à la liberté, mais qui causent un grave dommage à ses intérêts les plus précieux. (Applaudissements à gauche.)

Le discours de M. Réné Goblet a cette utilité, selon nous, de démontrer clairement que, dans l'ordre de l'enseignement, l'Etat doit s'appuyer sur une autorité plus haute.

Ou bien toute association que se propose l'enseignement, et la diffusion des livres par l'initiative privée doit être suspecte et souvent repoussée *à priori* comme celle qui se fonde sous les auspices de la franc-maçonnerie, et dont M. Goblet est le défenseur ici, ou bien elle doit relever d'institutions fortement attachées à des principes qui soient une garantie absolue de morale. En dehors des œuvres religieuses où sont ces institutions?

Faute d'une doctrine certaine, on s'expose à arrêter partout l'expansion des connaissances humaines, attendu que toute œuvre d'enseignement qui se prive de l'appui de l'Eglise allume tôt ou tard des torches incendiaires.

M. Baragnon a remarquablement répondu, et les fureurs de la gauche disent assez combien la question touche au vif du débat qui s'agite entre le salut et la Révolution :

M. Baragnon, *sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.* Messieurs, le préfet de la Somme a exécuté les instructions qui lui sont parvenues du ministère de l'intérieur. (Très-bien! très-bien! à droite. — Rires à

gauche.) Il les a exécutés fidèlement, exactement; et toutes les fois que des faits pareils se présenteront, les préfets recevront des instructions analogues et les exécuteront, je l'espère, avec la même fidélité. (Très-bien! et applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.)

Un membre à gauche. C'est abominable! (Murmures et réclamations sur divers bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. L'expression est assurément peu convenable.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Les associations de la nature de celle dont il s'agit ont besoin, pour se fonder, d'une autorisation administrative. Elles l'obtiennent lorsque leur but est louable, utile à la société.... (Exclamations à gauche), sans danger pour l'ordre public. (Très-bien! très-bien! à droite.) La Ligue de l'enseignement, lorsqu'elle s'est organisée en cercles départementaux, a dû demander des autorisations locales. Elles lui ont été accordées en vue du but que M. Goblet vous indiquait tout à l'heure : la diffusion de l'instruction en France.

Comme M. Goblet, nous rendons pleine justice à des intentions pareilles. C'est pour cela que ces cercles départementaux ont pu se fonder.

L'autorisation ne leur a pas été refusée. Mais, il faut l'avouer, nous sommes dans un temps où on parait prendre plaisir... (Exclamations et rires à gauche. — Oui! oui! à droite.)

Messieurs, quand je signale un mal actuel, vous feriez bien, avant de vous récrier, d'attendre que ma phrase soit finie pour pouvoir la comprendre.

Je dis, messieurs, qu'un des grands maux du temps présent, c'est la facilité avec laquelle on abuse des meilleures choses, et plusieurs de nos collègues ont rapporté de leurs départements cette impression que trop souvent, je ne dis pas partout, des cercles départementaux formés sous le nom de la Ligue de l'enseignement, ont servi. — permettez-moi cette expression, — de véhicule à tout autre chose qu'à des livres d'enseignement. (Très-bien! à droite.)

Plusieurs membres à gauche. Citez des faits!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Tantôt, et c'est le cas le moins grave, ils ont servi à la diffusion de livres politiques violents. Et je crois que c'est manquer au but indiqué dans la demande d'autorisation que de substituer aux questions d'enseignement des questions politiques, et précisément celles qui passionnent le plus. Non, ce n'est pas pour faire de la politique que les cercles d'enseignement ont été autorisés dans le département de la Somme et ailleurs. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Cet abus est déjà grave, et il s'est introduit dans l'action du cercle départemental de la Somme, malgré le zèle de son président, je n'en doute pas; retenu par d'autres travaux, l'honorable M. Goblet n'a pu exercer une surveillance assez active sans doute. (Rires et applaudissements à droite)... Mais enfin le mal a existé.

Il s'en est produit un autre plus grave encore; sous prétexte de répandre des livres utiles au développement de l'instruction, on a livré aux instituteurs, aux lecteurs des bibliothèques communales, des livres contraires à la morale. Je suis obligé de le dire, le cercle d'enseignement de la Somme a ce grave reproche à s'adresser.

Voix à gauche. La preuve! la preuve!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Vous allez l'avoir tout à l'heure.

Et qu'on ne prétende pas qu'il s'agit de livres qui ne vont pas trouver les enfants; je vous citerai, dans un instant, un passage mille fois plus dangereux pour le cœur du jeune instituteur, que vous allez chercher dans son école, que pour l'enfant qui ne les comprendrait pas.

Eh bien, le préfet de la Somme nous a signalé des volumes distribués

par un cercle autorisé sous l'obligation de ne pas sortir des conditions de son existence. Ces volumes, les voici : ils portent un cachet où je lis les mots : « Ligue de l'enseignement du cercle de la Somme. » Le lieu d'origine n'est donc pas douteux : ce sont les mêmes dont parlait tout à l'heure l'honorable M. Goblet.

Je trouve en premier lieu la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, déclaration de 1789 et déclaration de 1793. C'est un opuscule absolument politique (Interruptions à gauche.) et il est déjà permis de se demander si l'autorisation sollicitée de répandre des livres d'enseignement peut s'appliquer à la diffusion de brochures d'une politique aussi condensée, mais aussi aiguë. (Nouvelles interruptions à gauche. — Très-bien ! à droite.)

M. HORACE DE CHOISEUL. C'est de l'histoire, ce n'est pas de la politique.

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. Il y a plus : les *Droits de l'Homme et du Citoyen* sont enrichis de notes dans lesquelles le texte de leurs auteurs de 1789 et de 1793 est singulièrement commenté. On raconte qu'avant 1789 le peuple payait la dîme, subissait la corvée, la servitude personnelle ! (Eh bien ! eh bien ! à gauche.)

M. LANGLOIS *et plusieurs membres à gauche.* C'est la vérité ! (Dénégations à droite.)

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. Ce sont les mots perfides dont on ne cesse d'abuser aujourd'hui.

On dit que la servitude personnelle existait encore en 1789 !

Voix à gauche. Oui ! oui !

M. LANGLOIS. C'est de l'histoire !

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. De telle sorte que sous prétexte d'enseigner l'histoire, vous voyez comment on l'apprend, comment surtout on abuse de mots redoutables, dans l'état des passions d'aujourd'hui. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre droit.)

M. LANGLOIS. Ces faits sont parfaitement exacts !

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. Ainsi vous racontez à nos populations qu'elles étaient à l'état de servitude en 1789 ! C'est vraiment par trop fort !

M. LANGLOIS. Oui ! le père de Proudhon, en Franche-Comté, était serf de l'Eglise !

M. LE PRÉSIDENT. M. Goblet n'a pas été interrompu, et M. le sous-secrétaire d'Etat l'est à chaque phrase.

M. LANGLOIS. M. le sous-secrétaire d'Etat ment à l'histoire !

M. AUDREN DE KERDREL. Il n'y avait pas de servitude personnelle en 89 !

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT. Dans d'autres livres, on exprime les idées que vous allez voir.

Dans le volume sur la conspiration du général Mallet, on lit ceci : « Sous tous les gouvernements autres que le gouvernement républicain, les hommes ne sont qu'un bétail destiné à servir aux jouissances de quelques privilégiés. » (Rires et exclamations prolongées à droite.)

En appelant votre attention sur cette phrase, je me dis que cela regarderait presque M. le ministre des affaires étrangères ; car, au point de vue de nos relations extérieures, le reste de l'Europe n'étant pas en République... (Oh ! oh ! à gauche.) nous ne pouvons pas laisser dire que les autres habitants de l'Europe sont une sorte de bétail destiné aux jouissances de quelques privilégiés. (Rires et approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

Et puis l'auteur appelle le programme jacobin « la politique à la fois large et ferme de Robespierre. » (Vives exclamations à droite. — Interruptions diverses à gauche.)

Permettez, messieurs, c'est le droit de discussion de l'auteur du livre; mais lorsqu'on a demandé l'autorisation de se réunir en cercle pour s'occuper d'enseignement, on a trompé le Gouvernement, si c'est pour répandre des livres pareils. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

Plus loin, il est encore question du « pur et éloquent Maximilien Robespierre, » (Oh! oh! à droite), « de la longue et glorieuse carrière de la Convention... » (Très-bien! et applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à droite.)

M. PAUL BERT. La Convention a vaincu les émigrés qui marchaient à la tête des armées ennemies!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Je constate ces applaudissements, qui soulignent la phrase.

M. TOLAIN. Alors, il faut supprimer l'histoire et la littérature depuis 1789!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. « ... la Convention qui comptait dans son sein les Danton, les Robespierre, les Saint-Just... » (Nouvelles exclamations et murmures à droite et au centre.)

Plusieurs membres. C'est abominable!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Enfin, messieurs, par un triste rapprochement avec les excès d'il y a trois ans, il n'est pas jusqu'à la colonne de la place Vendôme qui n'y soit insultée; on l'appelle : « un monument érigé au faucheur d hommes avec le bronze des canons qui avaient servi à broyer toute une génération. » (Nouvelles exclamations.)

M. TOLAIN *et quelques autres membres du côté gauche.* Mais c'est vrai! (Allons donc! à droite. — Interruptions diverses.)

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Ceux qui approuvent de semblables paroles oublient que ce n'est pas à la gloire d'un homme, mais à la gloire de l'armée française que la colonne de la place Vendôme a été élevée. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements.) Toutes les gloires de la patrie sont solidaires... (Bravo! bravo!), et je ne comprendrais pas que vous applaudissiez à ces paroles, à moins d'applaudir également au renversement du monument lui-même! (Très-bien) — Applaudissements à droite et au centre. — Interruptions diverses à gauche.)

M. LAURENT PICHAT, *s'adressant à la droite.* Vous avez voulu le renverser en 1815! (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite tous les membres au silence. Est-ce un parti pris d'interrompre la discussion? (Le silence se rétablit.)

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Voilà pour les questions politiques; voyons un traité de morale envoyé aux jeunes instituteurs. C'est un livre intitulé : *la Statue de Jean-Jacques Rousseau*, où l'on dit de la *Nouvelle Héloïse* « qu'il s'en dégage un parfum d'honnêteté et de vertu... » (Exclamations ironiques à droite.)

Voici pour le moment le parfum d'honnêteté et de vertu qu'on invite les lecteurs à respirer. On leur parle de la jeunesse de Rousseau, on entre dans beaucoup de détails, on parle de « la jeunesse qui bouillonnait en lui, et on ajoute : « Qui donc à sa place eût repoussé le bonheur?... »

Je ne continue pas. Si M. Goblet veut... (Très-bien! très-bien! — Rires et applaudissements à droite et au centre.)... Si M. Goblet veut, nous lirons ensemble la page tout-à-l'heure, au pied de la tribune, et je crois qu'il sera de mon avis.

Plus loin, messieurs, on réhabilite tout simplement, disons le mot, — il appartient à la langue du droit, — le concubinage : « Il la trouva sous sa main, il lui déclara qu'il ne l'abandonnerait ni ne l'épouserait jamais. » (Bruyantes exclamations à droite et au centre. — Interpellations diverses à gauche.)

M. Edouart Millaud. L'Assemblée s'érige-t-elle en congrégation de l'Index ?

M. Tolain. Cela devient grotesque !

M. Emmanuel Arago. Comment s'y prendre alors pour écrire l'histoire de Louis XIV ? (N'interrompez pas ! n'interrompez pas !)

M. le président. Monsieur Arago, respectez la liberté de la tribune. Je vous invite au silence.

M. Emmanuel Arago. Je demande à M. Baragnon comment il apprendra à la France l'histoire de Louis XIV et de Louis XV.

M. le sous-secrétaire d'Etat. M. Arago me parle des fautes de Louis XIV dont, en effet, ce palais a été témoin : mais M. Arago me permettra de lui dire deux choses : c'est que ces fautes trouvaient d'abord des princes de l'Eglise pour les condamner... (Très-bien ! sur divers bancs. — Rires et prestations à gauche.)

M. René Goblet. Dites donc pour les absoudre.

Un membre Et Fénélon ?

M. Tolain. C'est un prince de l'Eglise qui a ordonné le Cardinal Dubois !

M. le sous-secrétaire d'Etat... et qu'ensuite on ne les donnait pas en exemple aux instituteurs ! (Interruptions nouvelles à gauche.)

M. Testelin. Le parc aux cerfs est à trois cents mètres d'ici ? (Bruit.)

Un membre à gauche. Vous faites l'histoire comme Loriquet !

M. le Président. Chaque parole de l'orateur est accueillie constamment de ce côté (la gauche) par les interruptions les plus violentes ; si je ne puis les faire cesser, je serai obligé de suspendre la séance.

M. Tolain. Ces interruptions sont faites au nom de l'histoire outragée par l'orateur !

M. le Président. Monsieur Tolain, je vous rappelle à l'ordre... (Très-bien !), et si vous m'y forcez une seconde fois, par de nouvelles interruptions je vous rappellerai à l'ordre, avec inscription au procès-verbal. (Très-bien ! très-bien !)

M. Tolain. Je demande la parole.

M. le sous-secrétaire d'Etat. J'ajoutais, et je le répète, parce que mes paroles ont pu se perdre au milieu des interruptions dont je suis assailli, que les fautes que rappelle M. Arago n'étaient pas données en exemple aux maîtres de la jeunesse, avec l'autorisation du gouvernement !

Vous savez maintenant, messieurs, pourquoi le préfet de la Somme a usé de son droit en retirant l'autorisation qu'il avait d'abord accordée. Cela fait, il a usé d'un tempérament que M. Goblet a cru devoir encore lui reprocher. Il a averti l'honorable président de la société qu'il était disposé à lui accorder une autorisation nouvelle, à la condition que les statuts donneraient les moyens de prévenir les abus que je viens de vous signaler. (Très-bien ! sur divers bancs.) Ces moyens sont au nombre de trois ; ils sont tous les trois légaux, et j'ajoute que les sociétés de cette nature ne pouvant se fonder qu'avec l'autorisation de l'administration, l'administration a parfaitement le droit d'imposer à ces associations des conditions précises.

Sur plusieurs bancs. C'est évident.

M. de Trèveneuc. C'est élémentaire !

M. le sous-secrétaire d'État. Ces conditions, les voici, et je remercie M. Goblet de leur avoir donné la publicité de cette séance parce qu'elles peuvent devenir une sorte de règle à laquelle les sociétés de cette nature devront se conformer (Très-bien !)

Oui, nous ne demandons pas mieux que d'autoriser des associations ayant pour but de répandre l'instruction; non, nous ne croyons pas possible que, sous prétexte d'instruire, ou de répandre des publications

ardentes au point de vue politique, coupables au point de vue de la morale. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Non, nous n'admettons pas que, sous prétexte de répandre des livres utiles, on recueille des fonds pouvant servir à un tout autre but. (Vif assentiment.)

Non, nous n'admettons pas que, sous prétexte de fonder le libre enseignement, on fasse des conférences politiques qui nous paraissent pleines de danger. (Nouvelle approbation).

Je reprends ces trois points.

Nous croyons qu'il n'est pas possible d'autoriser des cercles d'enseignement sans que le catalogue de leurs publications soit préalablement soumis à l'autorité supérieure.

Nous ne voulons pas davantage que les fonds de ces sociétés soient détournés pour être employés, je ne veux pas dire contrairement à la probité, mais à un autre but que celui de l'association qui ne peut être que la diffusion de l'enseignement. C'est pourquoi nous demandons que l'emploi des fonds de l'association soit déterminé et porté à la connaissance de l'autorité. (Très-bien !)

En troisième lieu, nous tenons que la Société, pour faire des conférences, doit demander l'autorisation du ministre de l'intérieur.

Voici, messieurs, sur ce dernier point, la véritable question. M. Goblet a parlé de la loi de 1868 d'après laquelle ces conférences seraient permises sans autorisation. Il faut distinguer. La loi de 1868 permet des réunions publiques non politiques à la condition d'une simple déclaration. Cette loi qui présente des dangers est encore en vigueur, il faut la respecter. (Ah ! ah ! — Rires à gauche. — Très-bien ! à droite.)

Il suit de là que les membres d'un cercle peuvent faire une réunion publique non politique, à condition de se conformer aux termes de la loi de 1868, d'avoir un président, des assesseurs, de faire une déclaration à l'autorité, et de voir celle-ci représentée, par la personne d'un commisaire de police. Dans ces conditions on pourra faire des réunions publiques. Mais ce n'est pas ce qu'on appelle une conférence, ce n'est pas ce que nous autorisons tous les jours ! Il y a dans certaines villes, et dans Paris en particulier, des salles où se tiennent ces conférences ; l'autorité n'y est pas représentée, il n'y a pas de bureau responsable ; il y a, permettez-moi l'expression technique, un conférencier qui parle devant un auditoire venu pour l'entendre. Pour les conférences, il faut une autorisation préalable, nous en maintenons la nécessité, et nous la maintiendrons dans la Somme comme ailleurs.

J'ai exposé les conditions auxquelles ils nous paraissait possible d'autoriser de nouveau le cercle de la Somme et ceux du même genre. Si cette association veut se reconstituer, elle sait les conditions qu'elle doit remplir.

M. Goblet nous menace de ne pas les accepter ; nous le regrettons pour ses associés, pour le but qu'ils affirment vouloir poursuivre ; mais il est une chose que nous devons, avant tout, faire respecter, c'est la légalité, c'est l'ordre, c'est l'autorité qui le maintient ! (Vive approbation à droite et au centre.)

Je n'ajoute plus qu'un mot : on a cité tout à l'heure, en paraissant les tourner en ridicule les mots d' « ordre social » qui terminent l'arrêté du préfet de la Somme. Ces mots, nous les maintenons ; nous les reprenons devant vous, car l'ordre social, c'est précisément ce que nous tenons à honneur de défendre, et nous le défendons courageusement avec votre confiance et votre appui (Applaudissements prolongés à droite et au centre. — L'orateur en descendant de la tribune est félicité par un grand nombre de députés.)

M. René Goblet. Messieurs, vous me permettez certainement une courte réponse. M. le sous-secrétaire d'État a dit deux choses principales

auxquelles il faut que je réponde. La première est celle-ci : « Vous allez chercher, m'a-t-il dit, le jeune instituteur à l'école, pour lui remettre entre les mains des livres qui ne lui conviennent pas. »

C'est inexact. Il ne s'agit pas d'abord de jeunes instiuteurs plutôt que de vieux instituteurs. (Exclamations ironiques à droite.)

Un membre. Il y en a pour tous les âges!

M. Réné Goblet. Il y a des instituteurs de tous les âges et je crois que tous ont pour droit et pour devoir d'avoir une instruction aussi complète que possible. (Nouveaux rires à droite.) Vous voulez jouer sur les mots : la matière me paraît assez grave ; je ne vous répondrai pas. (Très-bien! à gauche.)

Je dis que l'on ne va pas chercher l'instituteur à l'école, et M. le sous-secrétaire d'Etat me paraît avoir complètement oublié la distinction sur laquelle cependant j'avais pris la peine d'appeler tout particulièrement son attention.

On ne va pas les chercher à l'école, mais à la bibliothèque communale établie dans une salle spéciale de la mairie. (Interruptions à droite.)

Il est évident, encore une fois, que nous nous adressons, non pas à l'enfant, mais à l'homme fait. C'est là l'objet de la bibliothèque communale.

M. le sous-secrétaire d'Etat m'a dit encore que nous avions trompé l'administration quand nous lui avions demandé son autorisation pour faire de l'enseignement quand nous répandions des livres contraires à la morale, ou animés de mauvais sentiments politiques.

Je réponds à ceci. Nous avons appelé notre association Cercle de la Ligue de l'enseignement ; c'est le nom qui appartient au cercle central de Paris, et je vous ai cité les noms des patrons de cette Ligue. Mais cet enseignement n'est pas seulement l'enseignement de l'école, c'est l'enseignement du citoyen. (Exclamations à droite.) Est-ce que dans l'enseignement du citoyen l'histoire n'est pas comprise?

Un membre. Et l'immoralité.

M. Réné Goblet. Vous me dites que ce n'est pas là de l'histoire, mais que c'est de la politique. M. le sous-secrétaire d'État disait : « Vous avez envoyé la Déclaration des droits de l'homme, accompagnée de certains commentaires qui la dénaturent et la rendent dangereuse. » Il a lu ces commentaires : sont ils inexacts? A vous entendre, on ne pourrait enseigner l'histoire sans faire de politique qu'à la condition de falsifier l'histoire !

A gauche. C'est cela! c'est cela! Très-bien! très-bien!

M. le baron Chaurand. Mais ces publications ne sont pas la vérité, c'est le mensonge ! (Réclamations à gauche.)

M. Langlois. Comment le mensonge! C'est le contraire du mensonge!

A droite Non! non!

M. Réné Goblet. Monsieur le baron Chaurand, vous monterez tout à l'heure à la tribune pour répondre à la note que M. le sous-secrétaire d'Etat a bien voulu lire, et quand vous m'aurez démontré qu'elle est fausse, j'accepterai votre interruption.

M. le baron Chaurand. Oui, c'est de la fausseté, que de parler de la servitude d'avant 1789 ! (Exclamations à gauche.)

M. Réné Goblet. Oui, c'était la servitude personnelle, parfaitement!

Un membre. Et l'homme *bétail!*

M. Réné Goblet. Voulez-vous que les citoyens n'apprennent l'histoire que dans *ces publications ineptes que répandent à plaisir d'autres associations?* (Bravos et applaudissements à gauche.)

M. Réné Goblet pose carrément la question ; les gens des

maisons de tolérance traitent d'*ineptes* les sermons de l'Eglise voisine, l'immoralité seule est la splendeur de l'intelligence, disent-ils. La Révolution tient les mêmes pensées vis-à-vis des choses de Dieu, et pour les mêmes motifs ; les alliances qu'on nous propose sans cesse avec elle sont monstrueuses.

M. Audren de Kerdrel. Ce n'est pas de l'histoire ce que vous avez cité tout à l'heure ! Où était la servitude personnelle en 89 ? Non ! ce n'est pas là de l'histoire !

M. Langlois. Vous ne la connaissez pas l'histoire alors !

M. Audren de Kerdrel. Non, encore une fois, ce n'est pas de l'histoire !

M. le Président. Veuillez ne pas interrompre.

M. Langlois. On ne peut pas laisser dire que deux et deux font cinq; cela est absurde !

M. le Président. Vous êtes obligé d'écouter la discussion et je vous invite à ne pas adresser d'observations à vos collègues.

M. Langlois. Je répondais à une interruption !

M. René Goblet. Mais on a parlé d'immoralité, et M. le sous-secrétaire d'Etat vous a lu non pas des citations prises par lui-même dans le livre dont il a parlé, mais des passages extraits d'un rapport du préfet de la Somme.

Voulez vous me permettre de vous lire le passage lui-même; je vais vous en faire juges. (Bruit à droite. — Lisez ! lisez à gauche.)

Un membre à gauche. A lecture, lecture et demie !

M. René Goblet. Il y a six lignes. Voici le passage, je crois, auquel M. le sous-secrétaire d'Etat à fait allusion tout à l'heure, quand il a dit que l'auteur avait raconté que du roman de la *Nouvelle-Héloïse* se dégageait un parfum de vertu. Voici la phrase :

« N'y eut-il dans la *Nouvelle-Héloïse* que les quelques pages admirables d'où la tolérance ressort comme une des vertus les plus nécessaires à l'homme, que cela seul suffirait pour sauver cette œuvre de de l'oubli, » et il ajoute : « Des athées de la trempe de Diderot, d'Helvétius et du baron d'Holbach dont l'incrédulité fort respectable d'ailleurs... » (Bruyantes exclamations à droite.)

Messieurs, je crois que l'auteur professe absolument le dogme de la liberté de conscience; mais, après avoir dit ces mots sur lesquels vous vous êtes arrêtés à tort, selon moi, voici la suite : «... dont l'incrédulité, si désolantes qu'en fussent les maximes, n'était pas tempérée par une extrême tolérance, ne pouvaient lui pardonner sa largeur de vues et ils lui gardaient rancune de n'avoir pas consenti à s'enrôler dans leurs rangs. »

Ainsi il défend la thèse du déisme contre l'athéisme. Voilà la pensée de l'auteur.

Maintenant je n'ai pas à venir ici défendre l'auteur ni surtout à entreprendre la défense de la mémoire de Jean-Jacques Rousseau; L'historien de Jean-Jacques Rousseau devait nécessairement parler de ses faiblesses et des fautes de sa jeunesse; il l'a fait d'une plume sympathique et bienveillante, je le veux bien, mais sans complaisance dangereuse, et je n'en veux d'autre preuve que celle que j'ai dite, c'est que ce livre, sous l'Empire, avait reçu l'estampille de la commission du colportage. (Rumeurs à droite.)

Un membre. Qu'est-ce que cela nous fait ?

M. René Goblet. Si aujourd'hui les instituteurs et les citoyens ne peu-

vent même plus lire les livres qui étaient autorisés sous l'empire, je demande où nous en sommes? (Assentiment à gauche.)

M. GEORGES PÉRIN. Nous sommes moins libres que sous l'empire!

M. RENÉ GOBLET. J'ai lu le livre; je vous déclare que, pour moi, sauf les réserves que je viens de faire, c'est l'histoire d'un grand philosophe ami de la vérité, de la justice et de l'humanité, et que la lecture de cet ouvrage est incontestablement fortifiante et moralisatrice. (Très-bien! très-bien! à gauche. — Protestations à droite).

Lisez-le! messieurs, lisez-le!

Je vous parle du livre, et je ne parle pas de l'homme.

Je répète que je ne veux pas entreprendre ici la défense de Jean-Jacques Rousseau, et je m'étonnerais qu'il fût besoin de le faire. Je ne comprendrais pas qu'un homme qui a été un des bienfaiteurs de l'humanité.... (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs à gauche. — Exclamations à droite.)

M. DE TARTERON. Il a mis ses enfants à l'hospice des Enfants-Trouvés!

M. RENÉ GOBLET. ... à qui la grande Constituante avait décrété une statue, et dont la Convention a fait transporter les cendres au Panthéon, je ne comprendrais pas que cet homme eût besoin d'être défendu dans une Assemblée française.

Mais je ne veux pas me laisser plus longtemps détourner de la question. La question, la voici : Je suppose qu'en effet, ce livre, non pas par la manière dont il est traité, mais par le sujet même qu'il traite, pût présenter certains inconvénients. Si M. le préfet de la Somme eût fait une observation aux personnes dévouées qui s'occupent de cette œuvre, nul doute qu'on en eût tenu compte. Qu'a-t-il fait? Immédiatement, sans avertissement aucun, il a supprimé d'une façon brutale, et dans des termes qui seraient odieux s'ils n'étaient pas ridicules.. (Rumeurs à droite.), il a supprimé, du jour au lendemain, une association utile, et quand nous lui avons demandé à quelles conditions nous pourrions la rétablir, il nous a fait des conditions inacceptables, je le répète.

M. DOUAY. Eh-bien! ne les acceptez pas!

M. RENÉ GOBLET. Ne les acceptez-pas! me dit-on. Alors autant dire que vous ne voulez plus qu'il y ait d'associations de ce genre..... (Interruptions diverses à droite.), que vous voulez tuer l'initiative privée en pareille matière et qu'à l'avenir les citoyens ne liront plus que les livres approuvés par les préfets. Je dis que c'est là ce qu'on veut quand on nous fait des conditions comme celles qu'on a la prétention de nous imposer.

Et quand j'entendais tout à l'heure M. le sous-secrétaire d'Etat nous dire que la loi de 1868 existait encore, en paraissant la menacer d'une abrogation prochaine, je me demande si vous en arriverez à nous faire regretter la légalisation de l'empire, sous prétexte de défendre l'ordre social, que vous compromettez au contraire au plus haut point par de semblables procédés. Pour mon compte, je ne saurais approuver ces choses ni les laisser passer sans les signaler. Vous pouvez, messieurs, les couvrir de votre approbation. Nous constaterons une fois de plus combien nous vous trouvons en contradiction avec vos doctrines. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche).

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Henri Martin.

Plusieurs membres à droite. La clôture! — Aux voix! aux voix!

M. HENRI MARTIN. Je demande la parole contre la clôture.

Les mêmes membres à droite. Aux voix! la clôture.

(M. Henri Martin monte à la tribune).

A gauche. Parlez! parlez!

M. le Président. M. Henri Martin demande la parole contre la clôture, je la lui donne.

M. Henri Martin. Messieurs, je ne crois pas que vous puissiez fermer la discussion immédiatement. M. le sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur a prononcé sur la Ligue de l'enseignement, prise dans son ensemble, des paroles que votre équité ne vous permet pas d'avoir entendues sans entendre quelques explications. Vous ne pouvez pas condamner sans entendre.

Plusieurs membres. Parlez !

M. le sous-secrétaire d'État de l'intérieur. Je n'ai pas parlé de l'ensemble, jai parlé de certains détails ; j'ai signalé la Ligue de la Somme, j'ai dit que cela se passait dans d'autres départements, mais, dans l'ensemble, je n'ai pas attaqué l'institution en elle même.

M. Henri Martin. Je prends acte des paroles de M. le sous-secrétaire d'Etat; j'avais entendu qu'il accusait, sinon dans sa totalité, mais dans une proportion considérable, la Ligue de l'enseignement d'avoir dévié de son institution. Fondée en Alsace, vous le savez, avant nos malheurs et dans le but de répandre cette instruction dont le manque s'est fait si cruellement sentir (Très-bien! très-bien! à gauche), cette institution s'est relevée après nos catastrophes avec le même esprit et la même direction. Elle n'en a pas dévié. Dans l'ensemble de ses opérations, elle a continué de poursuivre en toute sincérité le but d'une société destinée à répandre l'instruction parmi les masses; elle n'est pas devenue une institution politique déguisée sous les formes de l'instruction populaire. Elle ne l'a pas fait.

Voilà l'explication que je voulais donner, comme ayant l'honneur d'être vice-président de cette société, et de participer aux travaux de son président et de son fondateur Jean Macé. (Très-bien! très-bien! à gauche).

A droite. Aux voix ! aux voix !

M. le Président. Je mets aux voix le chapitre 24.

M. Tolain. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le Président. Sur quoi voulez-vous parler?

M. Tolain. Sur le rappel à l'ordre dont j'ai été l'objet.

M. le Président. Après le vote du chapitre.

M. Lestourgie. Je demande la parole sur une autre question qui se rattache au même chapitre.

M. le Président. M. Lestourgie demande la parole, mais sur une autre question se rattachant au chapitre 24. La parole est à M. Lestourgie.

M. Lestourgie. Je désire présenter une simple observation à la commission sur le chapitre 24. L'honorable rapporteur constate l'utilité des bibliothèques populaires, communales, et de secours mutuels, et la nécessité de leur venir en aide. Je suis loin de le contredire sur ces deux points ; mais sa nomenclature me paraît incomplète : il y a d'autres bibliothèques également utiles qui répandent des bienfaits sans nombre autour d'elles et qu'on aurait pu citer. Telles sont celles des sociétés de patronage, des ouvroirs, des asiles et des orphelinats agricoles, des sociétés de Saint-Vincent de Paul... (Exclamations à gauche.) Oui! les sociétés de Saint-Vincent de Paul.

M. Langlois *et d'autres membres à gauche*. Mais parfaitement! Tout! tout!

M. Lestourgie. Je regrette de ne pas entendre plus distinctement les interruptions, j'y répondrais; je ne vois pas du tout pourquoi ces bibliothèques seraient exclues des encouragements de l'État, lorsqu'elles les réclameront, ce qui arrivera rarement, et lorsqu'elles rempliront les conditions auxquelles ces encouragements sont accordés.

Je ne pense pas que la commission ait eu l'intention de les en exclu-

re, mais en présence des termes restrictifs du rapport, j'ai cru qu'il était convenable de provoquer une courte explication, et je l'attends avec la plus grande confiance.

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, nous sommes des libéraux.

Un membre à droite. Ah!

M. LE RAPPORTEUR. Mais oui, nous sommes des libéraux! (Très-bien! très-bien! à gauche.) Nous sommes des libéraux, et lorsque nous vous avons proposé de voter une somme de 50,000 fr. pour les bibliothèques que nous appelons populaires, nous n'avons voulu exclure aucune œuvre semblable et qui atteindrait le même but.

Ce sont des livres choisis par le Gouvernement qui seront envoyés à toutes les bibliothèques destinées à répandre l'instruction dans les masses populaires.

C'est ainsi, du reste, que le projet de budget a compris le bien qu'il y avait à faire.

Nous n'avons pas à entrer dans des détails d'administration, nous n'avons, commission de budget, qu'à vous proposer le crédit. (Bruit à gauche.)

Oui, c'est au Gouvernement qu'appartient le soin d'envoyer des livres choisis par lui. Ce que je dis là est parfaitement juste. (Oui! oui! — Très-bien!)

Je distingue deux choses : le crédit que nous vous proposons de voter et l'envoi des livres à faire par le Gouvernement.

Toutes les fois qu'il y aura quelque chose d'humain à faire, quelque chose qui pourra élever les cœurs dans ce pays, je déclare que je ne faillirai jamais à notre devoir. (Vive approbation.)

Non, messieurs, nous n'avons voulu exclure aucune œuvre utile aux ignorants, notamment celle des ouvroirs et des sociétés de patronage. Toutes les fois qu'il y aura une âme à éclairer, à instruire, nous agirons ainsi.

Voilà ce que nous avons voulu au nom de la commission du budget, en proposant le crédit qui vous est demandé. (Très-bien! très-bien!)

N'est-il pas merveilleux qu'en un pays catholique où toute la sève nationale jaillit du sentiment religieux, il faille parler avec tant de timidité des bibliothèques de patronages, d'ouvroirs, de sociétés de Saint-Vincent-de-Paul etc., qui sont, en bonne conscience, les seules qu'il convienne de donner au peuple.

La timidité des commissions de l'instruction publique en face de l'Assemblée, ne dénote-t-elle pas que si l'on ne traite pas ces bibliothèques d'*ineptes* comme le docte Goblet, on n'ose guère affirmer le contraire.

Il est voté pour les bibliothèques, à titre de subvention annuelle 1,244,950 francs, et quelle est la part de l'Eglise dans ce chiffre énorme? de l'Eglise moralisatrice, maîtresse de la doctrine : Rien absolument.

L'horloger Tolain succède à cette discussion pour s'expli-

quer à propos de son rappel à l'ordre et il profite, en espiègle mal tenu, de sa présence à la tribune pour faire autre chose et insulter à la mémoire d'un illustre Evêque.

Ces gens-là devraient au moins être privés de leurs 25 fr. d'indemnité les jours de rappel à l'ordre, ou se voir fermer huit jours la porte de la buvette, autrement ils se font des chevrons de rappel à l'ordre, et comme ce n'est pas dangereux, ils en abusent.

D'ailleurs, avec les amendes et les économies de la buvette on pourrait diminuer le budget assez rond de la Chambre : Neuf millions environ, lequel est toujours voté par acclamations.

VOYAGES ET MISSIONS SCIENTIFIQUES.

(Budget : 200,000 francs).

M. Charton fait observer que ces « missions ont été quelquefois données au hasard, à l'aventure, sans plan, sans programme, selon les rencontres et sur des recommandations qui, si honorables qu'elles fussent, ont pu ne pas toujours offrir toutes les garanties désirables. Les recommandations sont souvent des complaisances ; nous en savons par malheur quelque chose. Il était difficile qu'il en fut autrement. Les ministres, même ceux de l'instruction publique, ne sont pas universels. »

M. Charton conclut comme nous concluons en d'autres circonstances où l'on ne nous écoute pas, à diminuer l'omnipotence du prince éphémère qui règne à l'instruction publique ; il réclame qu'un conseil sage et permanent soit substitué à la tête mobile d'un ministre, pour déterminer les coins du monde où des savants seront expédiés à l'avenir.

M. Charton ajoute que cette somme de 200,000 francs judicieusement placée dans une seule expédition, grossie même par deux annuités; et, s'élevant ainsi à 400,000 francs, permettrait d'obtenir sur tel ou tel point du globe, au pôle nord, par exemple, des résultats significatifs. L'an dernier, 75,000 francs ont été éparpillés sur trente-deux missions.

Nous n'avons pas laissé échapper, nous aussi, l'occasion d'affirmer que les millions répandus sous différents chapitres, uniformément sur toute la France, permettraient de commencer successivement dans chaque diocèse des fondations solides et durables au lieu qu'éparpillés, ils ne font que jeter çà et là un traitement de secrétaire sans conseil, un embryon de bibliothèque sans local, un muséum sans gardien, etc., etc.

L'Etat ne procède autrement que pour la création de ses lycées, et il doit l'emploi plus pratique de ce système à l'Eglise enseignante, qui l'oblige, pour lutter contre elle, à faire des efforts plus intelligents.

M. le Rapporteur refuse néanmoins à M. Charton la création d'un secrétaire tariffé à 2,000 francs et chargé de réunir la commission projetée : « Nous ne voulons pas, dit-il, créer un fonctionnaire nouveau dans un pays où le fonctionnarisme existe à l'état de maladie. *C'est toujours un péril de créer des fonctions publiques nouvelles, quelque minimes qu'elles soient.* »

Ceci est parler d'or.

Mais voici qui serait parler de diamant, si la chambre avait ce secret; nous le lui livrons :

On exalte au nom de la grandeur nationale l'envoi de missions dans l'Afrique centrale et au pôle nord; on donne dans le chapitre même qui nous occupe des allocations pour subventionner des publications utiles : 25,000 francs par an « pour solder une œuvre extrêmement importante, dirigée par deux savants éminents, sur la zoologie du Mexique, » et cela est accordé sans broncher.

Mais n'est-il pas honteux qu'au budget de la France catholique, lorsqu'on s'occupe de la discussion des lumières et des lointains voyages, il n'y ait pas *une obole*, oui *pas une obole* à donner aux missions de nos prêtres-apôtres qui, au péril de leur vie vont sauver des âmes. Ces missions ne sont-elles pas cependant depuis mille ans la plus durable des conquêtes de la France! — Les quatre millions perçus par la propagation de

la foi sont une plus haute gloire nationale que tout le budget de l'instruction publique, et le *musée des martyrs* au séminaire des missions étrangères vaut, certes, à titre national, bien davantage que le *musée chinois* qu'on nous propose d'acheter trois millions.

N'importe, les missions peuvent étendre merveilleusement notre influence, l'État ne leur accorde que la défense expresse de posséder et de recevoir en héritage.

C'est encore une grande faveur. Si l'administration française en effet accordait aux missions quelques fonds ou privilèges, elle se croirait obligée à apporter son concours et à rendre le service d'administrer elle-même, comme elle fait pour la bibliothèque nationale, par exemple, et le progrès de l'institution serait absolument enrayé par les millions de l'Etat. Les chevaux traînent un carosse à la condition qu'on les attèle tous en avant; il y a des millions qui tirent de côté et en arrière, non par eux-mêmes, mais par les fonctionnaires qui s'insinuent forcément entre chaque billet de banque; le plus petit crédit fait pulluler le fonctionnarisme, or c'est une maladie dont on meurt.

PUBLICATION DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

(Budget : 120,000 fr)

M. Martial Delpit après avoir éloquemment montré l'importance de ce crédit en face des fasifications systématiques de l'histoire auxquelles se livre le parti révolutionnaire, ajoute :

« Il est arrivé dans ces dernières années que trop souvent une portion du crédit inscrit dans le chapitre a été détournée — pour des usages excellents peut-être — .... La Cour des Comptes a relevé à différentes reprises ces empiétements sur le crédit qui nous occupe... Je demande que la liste des ouvrages publiés ou en cours de publication soit chaque année jointe au budget.

« *La dernière liste* que vous trouvez dans les budgets *date du mois d'août* 1871. *Elle est reproduite et dans les budgets de* 1872 *et de* 1873 *sans addition aucune*. Aucune indication n'est donnée dans le budget de 1874. »

Ainsi, depuis trois ans au moins, rien n'est publié avec

les 120,000 franc; — le ministre assure qu'on fera plus régulièrement à l'avenir, et l'on vote.

Nos petits neveux devront voter bien plus de 120,000 francs par an pour écrire plus tard le gros volume : *Des mystères du budget d'autrefois.*

LYCÉES ET COLLÉGES COMMUNAUX.

(Budget : 3,737,200 fr.)

Ce budget comprend une allocation supplémentaire de 302,200 francs (1) pour augmenter les traitements de tous les agrégés cette année, d'après une répartition modifiée séance tenante à la prière du nouveau ministre ; cette discussion toute de ménage pour l'Université peut intéresser la Chambre, elle nous importe peu ; nous enregistrons seulement le résultat :

« 500 francs pour les agrégés de l'Enseignement classique, pendant une première année. (On verra ensuite.)

« 300 francs pour les agrégés de l'Enseignement spécial. (Id.)

« 300 francs pour ceux qui ont été admissibles à l'agrégation dans l'année précédente. (A titre de félicitation et d'encouragement comme il est expliqué par M. le Sous-Secrétaire d'Etat.)

« 200 francs seulement pendant la deuxième année. »

Au moment où cette nouvelle allocation est votée à des fonctionnaires qui, au dire de l'un deux, M. Beaussire, député, ont dès le début de la carrière un traitement de 3,000 francs, ne rougissons pas de notre pauvreté et disons avec un légitime orgueil que pour soutenir la concurrence de l'Etat enseignant qui veut nous tuer, les maîtres de l'Enseignement libre se contentent souvent, pour tout subside, d'une allocation juste égale à ce supplément qu'on donne à tous dans l'Université, à cause du malheur des temps et qu'on leur offre à nos frais; sans doute, direz-vous, ce professeur dévoué qui, pour sauver des âmes et servir une grande cause, accepte le modique émo-

(1) Un élève sortant de l'Ecole normale reçu agrégé, dit M. Beaussire, reçoit à ses débuts, dans un lycée, 3,000 francs de traitement. Ce n'est pas le pactole, mais assurément ce n'est pas sur ce traitement de début que le besoin d'une augmentation de 500 francs se fait véritablement sentir. (Séance du 16 décembre).

lument annuel de 500 francs, est prêtre, il habite une cellule du collége, partage la soupe de ses élèves, et il n'a pas de famille.

C'est vrai habituellement, c'est la gloire du Sacerdoce catholique de recruter avec plus d'abondance les postes de dévouement, mais bon nombre de ces prêtres ont des parents dans la détresse, et d'ailleurs le prêtre est nécessairement *aumônier*, et les pauvres qui mendient sur le chemin le savent bien. Ajoutons, que plusieurs des hommes de cœur qui s'imposent de servir l'Enseignement libre malgré la misère où le réduit la concurrence césarienne de l'Etat, sont laïcs, chargés de famille, et qu'ils seraient quelque peu digne de la commisération de l'Etat sécularisateur, si porter la livrée n'était pas la condition indispensable pour recevoir la pluie d'or du budget.

Ce qui est digne des notes de l'histoire c'est que onze cent mille francs de *bourses* données exclusivement aux lycées et quatre millions de subvention, ne les empêcheront pas d'être les vaincus.

V.-DE-P. BAILLY,
Des Augustins de l'Assomption.

(*A suivre*).

L'ÉDUCATION PAÏENNE,

LE RÉPUBLICANISME ET LE LIBÉRALISME.

M. l'abbé Gaume a dit que les *Conciones* à l'usage des élèves de Rhétorique offrent d'excellents modèles de harangues séditieuses et révolutionnaires. J'étais frappé de cette vérité, il y a peu de jours, en faisant expliquer à mes élèves la harangue du tribun Canuleius au peuple romain.

On connait le thème habituel développé par les tribuns dans les assemblées populaires de Rome. Exciter la haine contre l'aristocratie, ameuter le peuple contre les nobles, forcer ceux-ci à céder leurs droits l'un après l'autre, et faire tomber peu à peu le pouvoir dans les mains ineptes de la démocratie, telle était la politique tribunitienne. Qu'importait à ces démocrates que cette politique ruinât les forces de la société, qu'elle ouvrît la porte aux ennemis du dehors, qu'elle entretînt la discorde à l'intérieur, qu'elle préparât les guerres civiles et les dictatures, pourvu qu'elle leur préparât dans la démocratie un piédestal pour monter aux honneurs et s'élever à la fortune ! Ils voulaient être quelque chose, et, disait fort sagement le consul Capitolinus, comme en temps de paix ils voient qu'ils ne sont rien, préférant être à la tête de quelque mauvaise entreprise que d'aucune, ils excitent des troubles et des séditions.

Le tribun Canuleius, suit ces traditions. Son discours est un modèle de harangue révolutionnaire. Il ne manque aux règles qu'en un seul point : il est fait avec talent ; ce qui tient sans

doute à Tite-Live. Pour le reste on y trouve tout : la perfidie dans l'argumentation, la question faussée, des personnalités en guise de preuves, et par-dessus tout la violence du langage, la haine des supériorités sociales, et l'ignoble entêtement qui sacrifie la patrie et la livre à l'ennemi, plutôt que de sacrifier l'idée révolutionnaire.

Voir le *Conciones* (liv. IVe de Tite-Live). Le volume se trouve dans toutes les maisons d'éducation ; il est exigé pour le baccalauréat.

Une étude intéressante se présente naturellement. Comparer avec ce discours du tribun et avec plusieurs autres semblables qui se trouvent dans le même volume, les discours prononcés en France, à la tribune de l'Assemblée législative, par exemple, ou de la Convention. Entre les républicains de Rome et les républicains de France, il existe une ressemblance vraiment frappante ; communauté d'idées, mêmes procédés, mêmes expressions, etc... Je n'ai pas sous la main les Fleurs de l'éloquence révolutionaire en 93. Ce *Conciones* n'existe pas encore. En attendant qu'un professeur républicain ait comblé cette lacune regrettable, contentons-nous de citer quelques passages que l'on peut rapprocher des diatribes de Canuleius.

« Longtemps (la langue française) fut esclave : elle flatta « les rois, corrompit les cours, et asservit les peuples... Mais « elle paraissait encore n'appartenir qu'à certaines classes de « la société ; elle avait pris la teinte des distinctions nobiliai- « res ; et le courtisan, non content d'être distingué par ses vices « et ses déprédations, cherchait encore à se distinguer dans le « même pays par un autre langage. On eut dit qu'il y avait « plusieurs nations dans une seule. »

Ainsi s'exprime Barrère dans un *Rapport sur la nécessité de révolutionner la langue*. — (Séance du 8 pluviose, an II. — *Moniteur* du 9 pluviose an II.)

Canuleius, à la vérité, ne parle pas de la langue, mais du mariage :

« Peut-on faire un outrage plus sanglant et plus insigne « que de rejeter une partie du peuple, comme souillée, et de

« la regarder comme indigne de s'allier avec l'autre partie?
« Supporter une pareille condition, qu'est-ce autre chose que
« de souffrir l'exil dans les mêmes murailles, que d'être sou-
« mis à l'exclusion? Ils prennent des précautions pour que
« nous ne nous mêlions pas avec eux par des alliances ou des
« parentés ; ils craignent que notre sang ne s'associe à leur
« sang...

« Enfin cette prohibition, cette interdiction du mariage
« entre patriciens et plébéiens est outrageante pour le peuple.
« Et pourquoi alors ne portez-vous pas une loi qui défende le
« mariage entre les pauvres et les riches?... Vous avez im-
« posé à la liberté le joug d'une loi d'orgueil, afin de détruire
« la société civile, et de faire deux sociétés en une seule.
« Pourquoi encore ne décrétez-vous pas qu'il soit défendu au
« plébéien d'être voisin du patricien, de passer par le même
« chemin, de s'asseoir à la même table, et se trouver sur la
« même place publique ? »

Voilà bien la même idée sous deux points de vue différents. Canuleius et Barrère se rencontrent dans une même haine des distinctions sociales, dans une même colère envers la noblesse, dans une même ardeur révolutionnaire pour le nivellement démocratique.

Dans un autre passage de son discours, Canuleius insinue cette déclaration : qu'on opprime l'intelligence du peuple, qu'on lui cache la science... « Nous autres plébéiens, dit-
« il, on ne nous admet pas à lire les fastes consulaires, ni les
« registres historiques du Pontife.... »

Latanal, dans son rapport à la Convention sur les écoles normales (3 brumaire, an III) développe cette même idée, tant de fois exploitée d'ailleurs par l'éloquence révolutionnaire :
« Les tyrans, dit-il, ont leur instinct comme les bêtes féroces.
« Sans beaucoup comprendre ce qu'on leur proposait, ils le
« redoutaient beaucoup. Ils sentaient confusément que si les
« peuples apprenaient à penser, ils apprendraient à être libres;
« et que les monarchies fondées sur tant de prestiges, per-
« draient toutes leurs bases, si les hommes perdaient leurs

« préjugés et leurs erreurs. » (*Moniteur* du 7 brumaire, an III.)

Qu'il suffise de ces deux citations, on pourrait continuer ce travail que nous ne faisons qu'indiquer. Il en ressortirait l'évidence de cette vérité trop méconnue : que toutes les idées républicaines, socialistes, communistes qui ont amené le grand bouleversement de la fin du dernier siècle, et qui continuent pendant le siècle actuel, ne sont autres que les idées des républicains grecs et romains transmises aux générations modernes par l'éducation classique.

Elles sont le fond de tous les ouvrages qu'on donne en pâture aux intelligences de la jeunesse, intelligences ardentes et trop portées déjà par elles-mêmes vers tout ce qui sent l'indépendance. L'esprit des écoliers s'ouvre avec enthousiasme aux théories et aux déclamations des rhéteurs démocrates. Leurs âmes s'impreignent peu à peu de ce poison ; et quels que soient les moyens dont on use pour atténuer le venin, il s'infiltre si subtilement jusque dans les dernières fibres, que jamais on n'arrivera à l'expulser tout entier. Et lors même qu'on y réussirait, l'âme n'en aura pas moins été atteinte, et par là même affaiblie. En voici une preuve entre mille.

Après avoir fait expliquer à mes élèves ce discours de Canuleius, je voulus connaître leur impression. Une voix presque unanime s'éleva de tous les bancs en faveur du tribun, on trouvait toutes ses paroles très-justes et parfaitement raisonnées. Je dus réfuter ce qu'il y avait d'injuste et de faux dans les ardentes invectives de l'orateur populaire ; mais les arguments de la froide raison ne pouvaient complètement détruire les impressions produites par les ardeurs de la passion.

Sans doute, ce n'est là qu'un fait particulier ; mais que de faits analogues dans l'enseignement classique.

Une pareille éducation, prenant les enfants dès l'âge où leur esprit commence à s'ouvrir, et les circonvenant pendant tout le temps de la formation intellectuelle et morale, doit laisser en eux les traces les plus funestes. C'est de cette éducation qu'est sortie la grande Révolution française et la République de 92 avec son cortége de terreur et de sang. L'esprit révolu-

tionnaire était né de l'ancienne Université, dans les colléges du XVIIe et du XVIIIe siècles ; il y avait grandi sans qu'on y fît attention, et quand il en sortit, dans sa force et sa férocité, appuyé sur la guillotine et armé du poignard de Brutus, on s'étonna de cette apparition hideuse. Une chose pourtant était plus étonnante encore, c'est qu'il eut tardé si longtemps à faire irruption.

Nous avons ici les témoignages des républicains eux-mêmes, des républicains de la Grande République. Malgré leur haine pour tout ce qui avait tenu au régime *de la tyrannie*, ils ne pouvaient s'empêcher de rendre hommage à l'ancienne éducation païenne, comme à leur véritable mère.

Ecoutez Dupuis dans ses *vues sur l'Instruction publique* proposées à la séance du 7 Ventose, an IV, (*Moniteur* du 12 Ventose, an IV.) il ne craint pas de dire : « L'éducation ancienne « avait de grands défauts, mais tout imparfaite qu'elle était, « C'ÉTAIT ELLE ENFIN QUI AVAIT FORMÉ LES HOMMES QUI ONT AMENÉ « LA RÉVOLUTION. »

Dupuis regrette qu'on ait anéanti toute l'ancienne éducation. On aurait dû, selon lui, la perfectionner seulement. Avec quelques modifications, elle eut été tout-à-fait propre pour former des hommes selon les idées de la Convention. Encore un autre témoignage : « Nous-mêmes nous ne relevâmes nos « fronts que parce que *l'heureuse incurie* des rois nous laissa « nous former aux écoles de Sparte, d'Athènes et de Rome. « *Enfants nous avions fréquenté Lycurgue, Solon, les deux « Brutus, et nous les avions admirés* ; HOMMES NOUS NE POUVIONS « QUE LES IMITER. » (Dénonciation des maisons d'éducation où l'on élève les enfants dans la haine de la République, faite par Chézal au Conseil des Cinq-Cents, le 12 Vendémaire an VI, *Moniteur* du 17 Vendémaire an VI.) (1)

(1) Ces différentes citations sont tirées d'un ouvrage intitulé : *Le Génie de la Révolution considéré dans l'éducation* ou *Mémoire pour servir à l'histoire de l'instruction publique depuis* 1789 *jusqu'à nos jours*, par M. Fabry. M. Laurentie, qui s'est longuement inspiré de cet ouvrage pour la première partie de sa brochure : *Les Crimes de l'Education française*, appelle ce livre « un vaste arsenal de législation où s'étale à plaisir le génie inspirateur de tous les pouvoirs

Il est difficile d'être plus franc que dans cette dernière citation : « Enfants, nous avions fréquenté Lycurgue, Solon, les deux Brutus, et nous les avions admirés ; hommes nous ne pouvions que les imiter. » Et n'est-il pas honteux que ces félicitations adressées aux rois pour leur *heureuse incurie*, puissent s'adresser encore aujourd'hui, non pas aux rois, il n'y en a plus, mais aux législateurs, mais aux pères de famille, mais aux maîtres de la jeunesse, mais à tous ceux enfin qui devraient avoir le souci de conserver la Société par une bonne et chrétienne éducation des enfants. Nous craignons la République et ses doctrines ; nous avons horreur de ses adeptes, et néanmoins notre *heureuse incurie* laisse subsister un système d'instruction destiné à vulgariser toutes les idées républicaines. Et non seulement nous laissons subsister ce système, mais nous l'aimons, nous nous y attachons, et au lieu de rien faire pour le répudier, nous faisons tout pour le conserver ; au lieu de tuer le serpent, nous l'échauffons dans notre sein. Assurément, si ce n'est par là l'unique cause de cette immortalité de la Révolution, c'en est au moins une des principales.

Je veux bien avouer qu'aujourd'hui on ne professe plus cette rage de républicanisme antique, ce culte féroce de Brutus qu'on professait en 93. On ne jure plus par les noms sacrés des démocrates de Rome, on ne se décore plus des appellations de Gracchus ou de Scévola. La forme est modifiée. Parce qu'on n'étudie plus la forme païenne avec la même ardeur, on s'attache moins aux noms. Mais les traditions classiques sont restées les mêmes : le fond des idées n'a pas changé, et c'est toujours ce fond qui est le fond des études.

Admettons cependant, si on le veut, que ce soit seulement par exception que l'éducation classique imprégne un certain nombre d'âmes d'idées républicaines et de sentiments de haine à l'égard des supériorités sociales. Admettons même que le paganisme puisse être une école de morale ; qu'on y

depuis 1789, relativement à l'éducation », — C'est dans ce livre qu'il faut étudier la Genèse de l'Université actuelle.

trouve des héros, des types de probité, des modèles de vertus privées et de vertus publiques. Croyons à la vertu païenne ; soyons pour un instant Fénelon ou Rollin.

On ne peut nier cependant que le paganisme, même vu par ce beau côté, n'ait toujours pour base le *naturalisme*. Toutes ses vertus sont des vertus sans principe surnaturel, des vertus de pure ostentation, et fondées la plupart du temps sur l'orgueil, en somme, des vertus fausses ; car où sont les vraies vertus sans la grâce comme principe, et sans l'humilité comme condition ? L'enfance, la jeunesse seront par conséquent mises sans cesse en face de ces fausses vertus, et on les exhortera à les imiter ; on leur proposera comme modèles Aristide, Socrate, Caton. Voilà donc les enfants vivant dans cette atmosphère complètement naturelle. Les voilà admirant des soi-disant vertus pratiquées sans la grâce de Dieu. Rien dans ces types qu'on leur met sous les yeux ne leur fait connaître l'uniformité native de l'homme affaibli par le péché, et ayant un essentiel besoin de la grâce réparatrice. Tout, au contraire, leur montre une vertu qui se suffit à elle-même, une force qui n'a besoin pour faire le bien d'autre secours que celui de la raison, et qui se soutient dans les difficultés par la perspective d'une fin tout humaine : la gloire, l'honneur, l'estime publique.

Qu'arrive-t-il dès lors ? Que les enfants et les jeunes gens, à force de se trouver en face de ces fausses vertus finissent par les croire vraies ; qu'à force de vivre enveloppés de tout côté par cette idée du naturalisme, ils en demeurent tout pénétrés, et se persuadent sérieusement qu'on n'a besoin que de soi-même pour être parfait. La grâce surnaturelle, c'est une chose pleinement superflue, dont on n'a même pas besoin de connaître l'existence ou la nécessité.

Tel est le fruit inévitable des études païennes vues sous leur plus beau jour ; ce qu'elles peuvent produire de mieux, ce sont des sages païens. — Le P. Lacordaire dépeint élégamment le résultat de ce genre d'études, en se dépeignant lui-même tel qu'il était au sortir du collége. « Je sortis du

« collége à l'âge de dix-sept ans, avec une religion détruite « et des mœurs menacées, mais honnête, ouvert, impétueux, « sensible à l'honneur, ami des belles-lettres et des belles « choses, ayant devant moi, comme le flambeau de ma vie, « l'idéal humain de la gloire. Ce résultat s'explique facilement. « Rien n'avait soutenu notre foi dans une éducation où la pa- « role divine ne rendait parmi nous qu'un son obscur, sans « suite et sans éloquence, tandis que nous vivions tous les « jours avec les chefs-d'œuvre et les exemples d'héroïsme de « l'antiquité. Le vieux monde, présenté à nos yeux en ses « côtés sublimes, nous avait enflammés de ses vertus; le « monde nouveau créé par l'Evangile nous était demeuré « comme étranger. Ses grands hommes, ses saints, sa civili- « sation, sa supériorité morale et civile, le progrès enfin de « l'humanité sous le signe de la croix nous avaient échappé « totalement » (Paroles du P. Lacordaire, extraites d'une notice faite par l'abbé Pereyre.)

En vain le P. Lacordaire ajoute-t-il qu'il n'entend point accuser les auteurs classiques. Les faits qu'il déplore les accusent suffisamment, et montrent clairement qu'élevé au milieu du paganisme l'enfant doit en sortir païen : comme le grand conférencier de Notre-Dame, « il n'aura pas gravi assez haut « pour toucher le faîte de l'édifice, qui est Jésus-Christ. »

On crie à l'exagération, èt on prétend que l'instruction religieuse mêlée à l'étude du paganisme suffit pour atténuer le mal. — Examinons les faits et voyons si dans l'éducation telle qu'elle est actuellement, la mesure de l'esprit chrétien est assez grande pour annuler l'influence païenne.

Pour nous rendre un compte exact, il faut séparer les colléges catholiques des colléges universitaires. Pour ceux-ci l'évidence est faite. Tout le monde sait quels chrétiens ils forment et quelle foi inspirent à ces jeunes gens les instructions de quelques heures consacrées chaque semaine à l'enseignement religieux. Heureux les colléges universitaires qui parviennent à produire d'honnêtes païens, semblables à ceux dont Lacordaire traçait tout-à-l'heure le portrait.

Quant aux colléges catholiques les résultats sont différents. Cependant sont-ils tout ce qu'ils devraient être ? Depuis que nous jouissons de la liberté de l'instruction secondaire, beaucoup de jeunes gens sont sortis des maisons d'éducation chrétienne. Un très-grand nombre sont maintenant des hommes, et ils occupent des positions importantes, ils ont de l'influence, de la fortune, ils disposent de nombreux moyens d'actions. Qu'ont-ils fait ? Combien d'officiers sortis de nos écoles ! Dans quelles proportions l'esprit religieux a-t-il grandi dans l'armée? Les anciens élèves de ces mêmes écoles remplissent le barreau ? Combien a-t-on vu d'avocats ou de jurisconsultes protester contre l'esprit anti-chrétien de nos lois, de notre code civil. Le barreau n'est-il pas toujours le foyer du libéralisme de toute nuance? Et ce libéralisme général, cette plaie qui dévore nos forces, qui nous enlève l'énergie des grandes résolutions, qui nous tient enchaînés au char fatal de la Révolution, qui nous rend impuissants à abjurer nos erreurs, ce libéralisme enfin qui nous tue, a-t-il diminué parmi nous dans une mesure qui réponde au développement des colléges catholiques? Qui a pu paralyser ainsi l'éducation chrétienne ? Nous ne craignons pas de répondre : c'est en grande partie le paganisme.

Oui le paganisme paralyse l'éducation chrétienne, il empêtoute unité dans l'enseignement, il arrache aux âmes le temps qui devrait leur être consacré, il contribue à diminuer la solidité et l'énergie des convictions, et prépare ces lâches condescendances par lesquelles on consent à honorer le mal à l'égard du bien. Il est enfin le puissant auxiliaire de ce libéralisme qui, en déterminant la disette de vérité, produit cette pénurie de catholiques, cette pénurie d'hommes qui est le fléau de notre siècle.

Le paganisme est l'auxiliaire du libéralisme parce qu'il est une école de naturalisme. Le libéralisme en effet n'est qu'une forme du naturalisme. Il ne tient pas compte du péché originel et oublie la nécessité de la grâce surnaturelle. Et s'il demande toutes ces libertés funestes que l'on connaît, c'est sous

le prétexte que la nature humaine étant d'elle-même portée vers le bien, il suffit de la laisser agir, et que dans la lutte à armes égales, le bien l'emportera toujours sur le mal. Idée profondément païenne.

Le paganisme est encore l'auxiliaire du libéralisme, parce qu'il est une école d'orgueil. Le libéralisme qu'est-ce autre chose que l'orgueilleuse révolte de l'homme et de la société se séparant de Dieu, et prétendant se suffire à eux-mêmes. De là est née cette apostasie universelle par laquelle les nations chrétiennes, ont répudié le Christ qui est leur roi; l'ont expulsé de leurs lois et de leurs institutions; ont séparé la religion de la politique comme un élément étranger et incommode, ou bien l'ont subordonné à cette politique sans principe en lui traçant des limites arbitraires, ou en la soumettant à des règlements d'administration, comme tout autre service public. N'est-ce point là l'orgueil du Césarisme païen?

Le paganisme encore, c'est l'égoïsme. Le libéralisme est aussi l'égoïsme. Le fond d'un libéral c'est l'ambition personnelle, c'est cet attachement immodéré à soi-même qui ne veut sacrifier ni son intérêt, ni ses opinions ou plutôt ses préjugés pour le bien public. Nous l'avons vu ce honteux égoïsme; il s'est manifesté de nos jours dans toute son étendue, et la France entière en est la victime.

Les libéraux qui se disent catholiques sont aussi infectés de ce poison. Catholiques dans leur vie privée, ils ont peur que la foi n'envahisse l'homme public. Il faudrait réprouver devant toute l'école parlementaire les doctrines libérales condamnées par l'Eglise, et l'énergie de leurs convictions ne va pas jusques là.

Encore une fois, si le paganisme dans l'éducation n'est pas l'unique cause de toutes ces ruines morales, s'il n'est pas à lui seul coupable de cette mollesse des convictions, de ce défaut d'ardeur pour les grandes causes chrétiennes, de ce naturalisme énervant, de cet égoïsme ambitieux, de tous ces fléaux enfin que le libéralisme perpétue et qui minent toutes les sociétés modernes, qui oserait nier qu'il ait puissamment travaillé à

cet écroulement universel, qui oserait soutenir de bonne foi que si au lieu d'étudier presque exclusivement ces auteurs païens qui éloignent de Dieu, exaltent l'orgueil, et souvent développent des plus tristes sentiments, on étudiait davantage l'Evangile, les Livres Saints, les docteurs de l'Eglise, la vie des saints et des martyrs, on ne formerait pas de plus fermes chrétiens? qui oserait soutenir qu'à ce contact persévérant des idées chrétiennes et des héros chrétiens, l'âme des jeunes gens ne deviendrait pas plus vigoureuse, que leur caractère ne serait pas plus fortement trèmpé pour la lutte qui les attend au sortir du collége? Que de pauvres enfants chez qui les convictions sombrent, ou qui laissent entamer l'intégrité de leur foi, parce qu'ils ne sont pas assez puissamment revêtus de l'armure du Christ!

Si dans toutes les maisons d'éducation chrétienne l'enseignement était vraiment chrétien; si au lieu de verser chaque année dans la société une multitude de demi-catholiques, disposés d'avance à suivre le courant de l'esprit moderne, ces maisons s'appliquaient à former des légions de chrétiens entiers dans leur foi, inébranlables dans leurs convictions, disposés à lutter généreusement pour la vérité, on verrait bientôt la source du libéralisme tarir et la Révolution disparaître.

Si nous voulons sauver la société, il faut se résoudre à une réforme radicale dans l'enseignement. Le paganisme nous donne des révolutionnaires et des libéraux, opposons-lui le christianisme, mettons le christianisme partout, nous formerons de vrais amis de la liberté, et nous aurons des chrétiens.

L'abbé Petit.



UN ÉLÈVE CHRÉTIEN.

« Mon Dieu! accordez-moi de mourir jeune, et sur un champ de bataille, pour ma patrie. »

Beati Immaculati.

MON BIEN CHER PÈRE, (1)

Je viens m'attrister et tout ensemble me réjouir avec vous d'une mort à la fois douloureuse et consolante qui, en moins de quatre jours, a ravi à l'Assomption l'un de ses meilleurs enfants. Votre ancien élève, le petit Augustin Cavalier, expirait entre mes bras, samedi dernier. Sa belle âme montait à Dieu, pendant qu'on chantait à la chapelle les Litanies de la Sainte-Vierge.

Son agonie a été douce et calme, comme l'est en général l'agonie des enfants purs. Il n'avait pas quinze ans, mais il avait déjà le grand âge dont parlent nos Livres saints : *Ætas senectutis, vita immaculata.*

Né au Vigan, en mai 1859, il était le dernier rejeton d'une famille dont le nom s'éteint avec lui, après s'être tour à tour illustré, pendant plusieurs siècles, dans les lettres, la magistrature et le sacerdoce. Petit-fils de l'ancien maire de Nimes, la digne et éminent M. Cavalier, il avait été, dès l'âge de six ans, privé de son père; mais il avait trouvé, près de sa mère et de ses deux sœurs, avec une éducation simple et distinguée, les exemples de la plus haute piété.

Enfant de l'Assomption qu'il aimait beaucoup et où il était très-aimé, il avait commencé ses classes avec nos religieux du noviciat, au Vigan; à peine âgé de dix ans, il avait fait sa première communion à Nimes, dans la chapelle de la Maison, et voilà six ans qu'il était au milieu de nous.

(1) Cette lettre sur la vie et la mort d'Augustin Cavalier, adressée à l'un de ses anciens maîtres, n'était pas destinée à la publicité. C'est sur les instances de tous ceux qui l'ont connu et aimé, qu'on a cru devoir la faire imprimer, sans y apporter aucune modification.

Augustin Cavalier, doué, comme vous le savez, d'une nature d'élite, avait cependant passé ces six années sans se distinguer en apparence de ses autres camarades : il savait ne pas faire de bruit, et n'aimait pas qu'on en fît autour de sa personne.

Nature simple, très-droite, passionnée pour la loyauté; dur pour lui-même, au point de repousser avec quelque violence les soins d'une mère qui contemplait en lui le portrait du chef de la famille qu'elle pleurait depuis peu, Cavalier avait un caractère vif, ardent, une âme portée aux grands et nobles sentiments. Doux et docile avec ses maîtres, d'humeur facile avec ses condisciples, il ne pouvait pas toujours maîtriser la véhémence de sa nature auprès de sa mère et de ses sœurs; et cependant combien ne les aimait-il pas, lui qui, dans ses notes secrètes, écrivait : *Je ne trouve rien de comparable au bonheur de rester près de ma mère et de mes sœurs, tout le temps de mes sorties et de mes vacances.*

C'était encore une intelligence distinguée, un jugement droit. Ses devoirs étonnaient ses professeurs par la justesse de la pensée, le choix des expressions, le goût et le fini de la composition.

Dès la classe de quatrième, il montrait dans ses narrations la sobriété et la fermeté de style d'un homme-mûr. A l'âge de dix-huit mois et demi, parlant aussi aisément qu'un enfant de quatre ou cinq ans, n'avait-il pas embarrassé un instant son père par cette question étrange sur les lèvres d'un enfant qui sait à peine marcher :

— *Papa, pourquoi mourir? Pourquoi Dieu nous fait-il pour nous défaire?*

A douze ans, il mettait un discours remarquable sur le cahier d'honneur; il lisait avec amour Casimir Delavigne, mais Corneille le ravissait d'enthousiasme. Un soir, il ne voulut pas s'endormir avant d'avoir appris par cœur le *Crucifix* de Lamartine : — *Oh! que c'est beau, maman! Est-ce que vous ne le sentez pas? Quand c'est si beau, je l'apprends tout de suite.*

Ce développement extraordinaire de l'intelligence dans un enfant de treize à quatorze ans faisait trembler. On appréhendait le mal qui l'a emporté, quand on comparait cette maturité précoce avec le tempérament frêle et nerveux qui se trahissait sur sa physionomie, à la fois distraite et rêveuse, aux traits fins et distingués, mais habituellement abattus et fatigués.

Et cependant, malgré ses brillantes qualités, Cavalier avait, au moins en apparence, passé ces six ans dans l'Assomption, à peu près oublié ou inaperçu.

Pourquoi donc cette mort d'un enfant qui faisait si peu de bruit, a-t-elle jeté toute la Maison dans une consternation semblable à celle que causerait à tous la mort d'un proche parent? Pourquoi donc maîtres et

élèves ont-ils senti un vide cruel se faire tout à coup dans sa classe, dans sa division, dans le collége tout entier?

C'est que l'innocence conservée et une foi vive, plus encore qu'une brillante intelligence, rendent très-précieuses à ceux qui les ont fréquentées, ces âmes simples, constamment appliquées à s'effacer. Un attrait divin les fait aimer; on les admire dans le secret; on sent instinctivement qu'elles sont au milieu de nous un aimant qui attire les grâces du ciel; enfin, comme toutes les choses rares en ce monde, on les voit disparaître avec terreur et tristesse.

L'âme de Cavalier était de celles-là : quelques traits de sa vie si courte et de sa mort foudroyante la révèlent d'une manière admirable. Laissez-moi me consoler, en me donnant la. jouissance de vous les raconter, à à vous qui l'avez connu et aimé.

— *O maman*, s'écriait-il quelquefois, *si vous saviez comme je me sens bien après ma communion! Quand j'ai Notre-Seigneur là... dans ma poitrine... je ne fais pas de longues prières, mais je me sens si bien!...*

C'étaient à son insu les paroles de l'hymne : *Jesu, voluptas cordium.* Aussi, peu de jours avant sa mort, cette âme mûre pour les divines délices : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum,* avait-elle communié deux fois de suite, en la Fête de tous les Saints, et en la Commémoraison des morts pour son père.

Foi vive à l'Eucharistie, — foi vive aussi dans la croix du Sauveur. Dès longtemps, cet enfant qui, à dix ans, s'appliquait à mettre en vers la Passion, avait demandé à ses sœurs de lui prêter leur petit reliquaire contenant une parcelle de la vraie croix. Il l'avait suspendue à son cou et il ne voulait plus s'en séparer. — *Si vous saviez comme j'y tiens!* leur disait-il. *Quand j'ai une peine, une crainte, une difficulté dans mes études, je porte ma main sur la relique de la vraie croix, et puis je sens alors une grande confiance que tout ira bien : cela me donne du courage.* Naïve et sublime pratique de la devise : *In hoc signo vinces :* Par ce signe, tu vaincras!

Un jour, une de ses sœurs lui fait remarquer qu'il s'impatiente : — *C'est vrai*, dit-il aussitôt, *eh! bien, si tu vois que je recommence, montre-moi vite ton crucifix... Sa vue m'arrêtera.*

A la fin des vacances, de retour à Nimes, deux mois avant sa mort, il dit avec effroi à sa mère : — *Maman j'ai oublié à la campagne la relique de la croix, est-ce que vous ne pensez pas qu'il m'arrivera malheur?*

N'est-ce pas encore un reste de cette confiance dans le signe du salut qui lui fit dire avec vivacité pendant la fièvre cérébrale qui l'emporta : — *Mais mettez donc sur mon cœur ma petite croix rouge de pèlerin; je vou dis que je veux la sentir sur ma poitrine!*

Foi vive à l'Eucharistie et à la Rédemption; — Foi vive aussi à la

prière et aux enseignements de l'Eglise. En effet, un trait, bien rare dans la vie des écoliers de notre temps, fut sa fidélité à faire la prière du matin et du soir, *même pendant les vacances.* Quelquefois elle était courte, mais *il ne la manqua jamais!* Un jour, se trouvant en retard, il quitte précipitamment sa chambre, se rappelle en descendant qu'il n'a pas fait sa prière, s'arrête, se met à genoux sur une marche d'escalier, et, le képi à la main, est supris faisant la prière du matin.

Une autre preuve de sa foi jaillit de cet aveu qu'il fit à sa mère, quelques jours avant de mourir : — *Maman, j'avais peur d'avoir quelques doutes mais le cours de controverse nous fait voir si bien où est la vérité, que je ne crains plus d'en avoir... Voyez-vous, maman, mais c'est impossible de ne pas croire. Oh! si vous saviez, quand on étudie la Religion, c'est si beau et si vrai! Aussi je crois, sans pouvoir hésiter.*

Il avait fait de tels progrès dans son cours de controverse et il s'y appliquait avec tant de zèle, que lui, le plus jeune de tous, était presque à la tête de la première division. Son cahier d'instruction religieuse est l'un des mieux rédigés que nous ayons jamais vus, sur des questions cependant très-ardues pour un enfant de quatorze ans. Ses camarades, étonnés de sa facilité pour saisir ces questions, se sont disputé, à sa mort, les brouillons de ses rédactions.

Si la foi illuminait et conservait cette belle intelligence, le cœur était, à son tour, ennobli et fortifié par les sentiments chrétiens. Plusieurs traits en donnent des preuves touchantes.

En effet, sa nature vive, parfois même violente, et les attentions excessives des siens favorisaient des accès d'impatience ou des brusqueries qui duraient peu de temps à la vérité, mais attiraient cependant quelques reproches trop fondés.

— Mon fils, lui dit un jour sa mère, si vous vous laissez aller à de pareilles violences, vous me ferez mourir.

— *Non, non,* répond vivement Augustin, *vous ne mourrez pas avant moi. Ne dites jamais cela!*

— Pourquoi?

— *J'en suis sûr! parce que le jour de ma première communion, j'ai demandé à Notre-Seigneur et à la sainte Vierge une grande grâce, celle de me faire mourir avant vous. Mais songez donc, maman, si vous mouriez, je ne pourrais plus vivre, moi! j'en mourrais de chagrin. Oh! allez, cette grâce-là, je l'ai demandée avec trop de ferveur pour qu'elle m'ait été refusée. Vous verrez que je mourrai le premier.*

C'était à dix ans qu'il avait prié de la sorte; son cœur ne l'avait pas trompé, le généreux enfant!

Un soir, à la suite de répliques un peu vives, sa mère lui dit : — Mon fils, je ne vous embrasse pas ce soir; je ne puis pas vous pardonner.

— *O maman! c'est impossible,* répond-il avec précipitation et les larmes aux yeux, *vous me pardonnerez! si je mourais cette nuit, sans avoir reçu votre pardon, mais j'irais en enfer! Je ne me couche pas avant que vous m'ayez pardonné et que vous m'ayez embrassé...* Et il entourait de ses bras le cou de sa mère, appliquait la tête de celle-ci sur son front, et la forçait à y déposer le baiser du pardon.

De pareils faits ne révèlent-ils pas une élévation de sentiments qui répare largement les impétuosités passagères d'une nature nerveuse, surexcitée par les faiblesses d'une affection maternelle trop justifiée dans ses tristes pressentiments.

La même élévation, la même ardeur se retrouvent dans cette prière, cri simple et sublime, confié au secret d'un petit carnet connu seulement après sa mort :

Mon Dieu! accordez-moi de mourir jeune, et sur un champ de bataille, pour ma patrie!

Un peu plus loin, son imagination de quinze ans transcrit avec enthousiasme ces deux vers de la *Varsovienne* de C. Delavigne :

Pour ma noble Patrie,
Liberté, ton soleil, ou la nuit du tombeau!

Il me semble le voir encore d'ici brandir avec fierté la vielle épée de son père, menacer les Prussiens, et dire à sa mère qui lui reprochait de ne pas étudier l'allemand : — *Ah! soyez tranquille, maman, si je ne sais pas l'allemand, je saurais bien les sabrer!*

Dans le même carnet, après quelques vers sur sa *France chérie*, j'ai lu cette note remarquable, écrite à la hâte et au crayon; je la transcris, comme tout le reste, textuellement :

« J'espère que je n'ai pas été créé et mis au monde seulement pour « boire, manger et dormir. Je voudrais donc que Dieu retranchât la « moitié des années que je dois passer sur la terre... A propos de mort, « il en est une qui m'irait comme un gant. Ce serait de me faire sauter « en pleine mer, préférant la mort et la gloire à la vie et à la captivité. « Ce serait du moins mourir avec éclat, et un peu plus poétiquement « que de crever d'une indigestion ou d'une fluxion de poitrine. Ce qui « me prouve la supériorité de cette mort sur les deux autres, c'est qu'un « chien ou un porc peut mourir d'une indigestion ou d'une fluxion de « poitrine, tandis que les annales de la marine ne rapportent jusqu'ici « en aucun endroit qu'aucun de ces deux animaux ait jamais fait sauter « un navire. » (8 juin 1873.)

Laissez-moi vous transcrire encore ces lignes charmantes, découvertes dans un de ses cahiers :

« Jamais ce ne sera sans plaisir que je me rappellerai cette agréable

« ville du Vigan, bâtie au pied des Cévennes. où j'ai passé mes pre-
« mières années; ces vastes et belles pièces où je suis né; cet enclos
« immense où j'ai galopé tant de fois; ces beaux châtaigniers à l'ombre
« desquels je m'asseyais. Ah! ici je peux bien m'écrier, comme Silvio
« Pellico : Riantes années, vous vous êtes évanouies, et pourtant qui a
« joui d'un bonheur plus grand que le mien? — Et il était bien grand
« ce bonheur, quand, le soir, mon pauvre père me prenait sur ses
« genoux. Quoique je n'aie que onze ans, je l'ai déjà perdu, il y a pres-
« que cinq ans... Mais j'ai une mère qui m'aime autant que je l'aime,
« c'est-à-dire, beaucoup! Aussi, ma mère étant là, comment osé-je dire
« que le bonheur ne résidait plus sous notre humble toit... »

S'il avait tant d'amour pour sa mère et pour sa patrie, quel n'était pas son culte pour son père qui était mort! Lisez ce fragment d'une lettre de bonne année, écrite le 1[er] janvier 1870 :

« Nous avons eu, hélas! bien du chagrin, chère maman, mais Dieu
« nous aidera. L'année passée, ça me fit bien de la peine de faire ma
« première communion sans papa, et le surlendemain, à la messe, je ne
« pus m'empêcher de pleurer. Aujourd'hui, ce n'est pas le jour de pleu-
« rer, cependant je ne veux pas le laisser passer sans penser à mon
« pauvre papa. »

Ecoutez-le encore, le 1[er] août 1873 : — *Savez-vous, maman, ce qui me fait le plus de peine, en voyant que je n'ai pas de prix cette année? C'est que je n'ai pas de couronne à porter sur la tombe de papa, comme l'an dernier.*

Cette tombe de son père, il la soignait avec amour. Il avait, de ses mains de onze ans, planté le lierre qui en orne la pierre, sans se douter que peu de temps après, sa tête reposerait à la racine. Dans ce lierre, il avait enlacé et *caché* sa couronne de laurier, le jour des prix, en 1872; un an après, ses camarades venaient suspendre, au même endroit, une couronne d'immortelles, le jour de sa mort, en 1873.

Beaucoup de foi, beaucoup de cœur, une pureté qui poussait la modestie jusqu'au scrupule, voilà sans doute ce qui avait développé, à un si haut degré, la droiture et la dignité naturelles de son âme. Sa vie si courte abonde en traits de délicatesse et de loyauté; par ce côté en particulier, comme par la vivacité de sa foi, Cavalier semblait fait pour être un élève de l'Assomption.

« Tu seras magistrat, lui disait-on dans la famille; ton grand-père, M. Cavalier, était procureur général : il t'a laissé de beaux exemples.

— *Moi, magistrat? — Je ne crois pas.*

— Pourquoi donc?

— *Pourquoi? Parce que je ne pourrais jamais m'habituer à examiner, à*

étudier de sang-froid les crimes des autres hommes. C'est affreux d'être obligé de s'occuper de choses pareilles. Cela me répugne trop. »

Une autre fois, on lui dit : « Tu seras médecin ou avocat ; c'est souvent une position très-avantageuse.

— *Moi! me faire payer mes travaux, me faire payer de la science, ou des services, mais c'est une honte de se faire payer ces choses-là! jamais je ne pourrai accepter leur argent.* »

A treize ans, après une absence de quelques jours, on veut le faire rentrer pour prendre part à un concours.

— *Non, non!* répond Augustin avec impatience, *je vous dis que c'est impossible et je ne comprends pas que vous m'engagiez à faire une chose pareille. Comment? Si, par hasard, j'obtenais une bonne place, après m'être bien reposé, tandis que mes camarades ont travaillé, franchement, ce serait une véritable injustice. J'irai après la composition : c'est plus loyal.* »

Quant au mensonge, il en avait une horreur invincible. On devisait un jour en famille sur le nombre de mensonges que chacun avait faits. Il était encore bien jeune, et il cherchait sans pouvoir se souvenir d'aucun : — *Ah! oui,* s'écrie-t-il, *je me rappelle avoir dit un jour que ma sœur avait fait un trou à la tête d'une poupée, tandis que c'était moi!*

A cette droiture, Cavalier joignait une énergie trop étrangère aux jeunes gens de notre époque. Ennemi des petits soins, il tenait à suivre la règle, avait horreur des dispenses, ne pouvait se résigner à demander une permission extraordinaire, et ne voulait jamais être une gêne ou un embarras. Un mois avant sa mort, il eut un anthrax au cou ; il s'obstinait à porter sa tunique et à mettre le col de cuir qui rendait le mal très-douloureux ; ses camarades s'indignaient presque de le voir s'astreindre volontairement à une telle souffrance.

Tant de vertu avait pour fondement une grande humilité. Augustin semblait être le dernier à se douter de sa valeur. Il avait fait chez lui un journal de ses vacances, et de temps en temps écrivait, dans un style simple et enjoué, ses impressions. Mais il avait horreur de chercher à paraître, et mettait un empressement désespérant à brûler tout ce qu'il avait écrit, surtout s'il s'apercevait qu'on voulût le lire ou le conserver.

Il retrouva un jour une de ses lettres adressée à ses sœurs, et que celles-ci gardaient comme une pièce charmante. Il la retira de l'enveloppe, la brûla selon sa coutume, et, à la place, mit ce billet :

« Mes chères sœurs,

« J'ai trouvé dans votre cartable l'horrible lettre que vous y gardiez.
« Je ne comprends pas comment vous ne l'aviez pas déjà brûlée, ce
« que j'ai fait, indigné des bêtises qu'elle renfermait. J'ai été, et je suis

« bien peut-être encore, très-bête, je le sais; mais je n'aurais pas cru « que ce fût à ce point! »

Cette disposition à jeter au feu tout ce qu'il écrivait, nous prive de souvenirs précieux sur le développement intime de cette nature exceptionnelle. Pour vous donner seulement une idée de ce que son humilité appelait *des bêtises*, voici une des pages, conservées à son insu, du journal qu'il a jeté au feu :

« Au Vigan!

« Les hautes Cévennes t'entourent, noble et charmante cité. Dans la « vallée délicieuse où tu es bâtie, on respire l'air le plus pur. Les riantes « prairies qui t'environnent, les troupeaux qui paissent, les bergers qui « chantent, te donnent l'aspect de cette riante Mantoue que célébra Vir- « gile dans ses chants immortels.

« Qu'on aime à s'égarer dans tes routes fleuries, à gravir tes mon- « tagnes boisées ou à s'asseoir dans tes humides vallons! On lit en « cheminant les Eglogues charmantes du chantre des bergers. On « croit entendre le doux son des pipeaux de Tityre et les plaintes « amères de l'infortuné Corydon, ou les couplets rivaux de Cory- « don et de Tyrsis, et le dernier chant d'amour de Daphnis qui va « mourir.

« Non, on ne quitterait jamais ces pensées charmantes, si le soleil « jaloux ne se couchait bientôt derrière les montagnes. On quitte à « regret cette rêverie que la nuit vous arrache (*sic*, car je ne change « pas un mot), et l'on rentre dans la cité que protègent des bois « élevés.

« Châtaigniers antiques, vous qui mêlez votre majestueux ombrage à « celui des arbres que j'ai vus grandir, que ne puis-je me fixer sous « votre ombrage, dans cette ville où j'ai reçu le jour! Vigan, humble « cité, toi qui donnas naissance à l'immortel d'Assas, puisses-tu enfanter « encore des guerriers généreux! Puisse ta gloire croître de jour en jour, « et puissent tes enfants illustrer la France par leur courage, leur science « et leur vertu! »

Mais cette humilité ne prenait-elle pas la forme d'une indifférence systématique ou d'une fausse timidité? Combien de jeunes gens s'abritent aujourd'hui derrière le prétexte de leur horreur pour l'ostentation, afin d'excuser leur inaction ou leur égoïsme! Ames sans vie, puisqu'elles ont une foi morte. L'âme de Cavalier voulait la foi vivante. Elle restait humble, mais pleine de vie et de zèle pour les bonnes œuvres.

Pendant les vacances, le hameau voisin des propriétés de sa mère se réjouissait des attentions délicates et charitables du jeune châtelain.

Celui-ci se faisait, avec entrain et simplicité *le petit serviteur* des pauvres et des braves gens de l'endroit.

Nommé, par sa division, secrétaire de la conférence de Saint-Vincent de Paul, il se plaignait vivement, durant sa courte maladie, qu'on ne lui permît pas d'y aller : — *Je marcherai bien jusques-là!* disait-il; *le procès-verbal ne sera pas fait, mon absence va tout déranger et contrarier. Ma Conférence de Saint-Vincent de Paul! j'y tenais tant!*

Mais vous le comprenez, cher Père, je ne puis tout vous raconter. Rarement on vit une application plus complète du texte si beau et si connu ; *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* Il faut me contenter d'ajouter un dernier trait qui, pour moi, résume tous les autres.

La veille de sa mort, il eut un moment de lucidité qui lui permit de se confesser. Sa confession fut bien vite faite, et je l'engageai à dire avec moi : *Jésus, ayez pitié de moi!* Une première fois, il répéta cette invocation très-correctement, et avec une indicible douceur. Je l'engageai à la dire une seconde fois. Il commença : *Jésus...* puis sa langue le trahit, et, malgré tous ses efforts, elle ne put articuler : ayez pitié ; mais elle dit : *Jésus a... a... avec moi!* et il retomba dans l'assoupissement où il s'éteignit le lendemain. — *Jésus avec moi!* c'était bien le dernier mot d'une nature si droite, si simple et si pure.

Quand son âme se fût envolée vers Dieu, je remplis auprès de lui le rôle de son pauvre père absent. Je lui fermai les yeux ; je ne pus m'empêcher, en abaissant ses paupières, de me dire : Ces yeux verront Dieu, car il est resté pur! *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt!*

La nuit suivante, une religieuse de l'Assomption qui ne le connaissait pas et qui avait été seulement prévenue de sa mort, le vit en songe, revêtu d'une robe blanche, resplendissant de beauté, tout radieux de bonheur et tout éclatant de lumière ; il lui disait :

Je suis aux anges! si vous saviez mon bonheur. Je suis heureux, mais heureux!...

Quoi qu'il en soit d'un songe, cet enfant est de ceux sur la tombe desquels on peut placer sans crainte la fleur blanche de la Vierge, le lys de la pureté. Dieu l'a évidemment ravi tout à coup, *Raptus est,* de peur que la malice ou la fausseté des esprits de ce temps n'altérât sa belle intelligence, *ne malitia mutaret intellectum;* de peur aussi que les fictions et les séductions corruptrices d'une société en décadence ne vinsent à tromper la droiture et la noblesse de son âme, *ne fictio deciperet animam illius*.

Vous devez penser, cher Père, si l'Assomption a été profondément émue de cette mort. Pour vous peindre cette émotion, je vous dirai que le nom de ce cher enfant se place dans notre mémoire à côté de

ceux de Félix Hedde, Pierre de la Tournelle, Marc d'Entraigues, Charles Barnouin, Louis de Sentménat, Léon Conte, Albert Rouvière, Maurice de Giry, et de tant d'autres élèves que nous sommes sûrs de retrouver, avec les Monnier et les Cardenne, au rendez-vous général de la famille de l'Assomption, le ciel !

Il avait, en se confessant, voulu s'unir avec ses camarades à la neuvaine faite en l'honneur de l'Immaculée-Conception. Le jour où elle commençait, un samedi; il mourait. Le jour de la clôture, tous les élèves communiaient et priaient pour lui. Nous pouvons dire avec le langage qu'il employait dans une lettre adressée à Marie, à la fin de sa retraite annuelle en 1871 : *Bonne sainte Vierge conçue sans péché, vous nous bénissiez du haut de votre beau ciel,* pendant cette neuvaine, puisque vous vouliez nous donner là-haut un puissant protecteur de plus, et ici-bas, faire briller tout à coup pour notre bien, dans tout son éclat, une grande vertu cachée.

Heureuse la mère qui, après quinze ans, rend à Dieu un fils si pur ! Heureux le collège qui, après six ans, envoie au ciel une âme dont l'innocence est restée sans tache !

Que d'enfants, cher Père, ravis par Dieu, chaque année, aux collèges catholiques ! Sur soixante ou soixante-cinq milles élèves, que d'âmes immaculées, que d'épis déjà mûrs fauchés par le Divin Moissonneur ! Anges préposés à la garde de l'Enseignement chrétien qui les a préservés, ils prient et combattent pour lui ; ils nous dédommagent de nos peines, car leurs âmes, comme de pures hosties, plaident devant le trône de Dieu la cause de leurs maîtres.

Oui, à genoux sur leur tombe, je crois à la résurrection des Universités catholiques. Je crois que ces jeunes enfants envoyés au ciel par les Maisons chrétiennes, depuis tantôt vingt ans, sont, pour emprunter le langage poétique de l'Eglise chantant les Saints Innocents, des fleurs qui prient sous l'autel, pendant que nous offrons à Dieu nos sacrifices, nos travaux et nos prières. Qui donc oserait nier que de là-haut ils travaillent avec nous à rétablir le règne social du Verbe divin, de la Vérité trahie ou flagellée par les Pilates tolérants et ambitieux du libéralisme, conspuée ou crucifiée par la Synagogue jalouse, je veux dire par l'Université de l'Etat, vrai péché mortel de la France !

Enfants bien-aimés, si pieux et si purs, tombés martyrs de la Foi ou de la Patrie à Castelfidardo, à Mentana, à Patay et sur tant d'autres champs empourprés de votre sang, ou bien morts doucement au sein de vos familles et de nos collèges catholiques, en y exhalant le parfum de votre pureté et de vos vertus, souvenez-vous de vos condisciples ! Entraînez-les après vous, et qu'ils courent à votre suite dans la voie em-

baumée de votre innocence : *Trahe nos post te, in odorem curremus unguentorum tuorum.*

Enfants bien-aimés, si pieux et si purs, souvenez-vous de vos maîtres ! S'ils ont aidé vos âmes à cueillir bien jeunes encore les palmes éternelles, aidez-les, à votre tour, dans la lutte et dans les œuvres qui se prolongent pour eux ici-bas, œuvres si admirables mais si difficiles : *Mitte, Domine, auxilium de sancto, et de Sion tuere nos.*

Enfants bien-aimés, si pieux et si purs, souvenez-vous aussi et surtout de vos familles et de votre patrie, que nous vous faisions tant aimer ! Voyez donc la France dans les étreintes de l'éducation et de l'enseignement homicides de l'Université, voyez-la se mourir d'impureté et d'erreur. Délivrez-la de cette institution impie ; faites briller sous vos pieds, comme il est dit de Marie dans l'Apocalypse, de grands astres, des Universités libres, qui, comme autant de gerbes éclatantes de lumières, déchirent nos ténèbres, et, de leurs clartés bienfaisantes, illuminent enfin le monde des intelligences.

Votre pureté est fille de la Vérité qui, dans nos collèges, vous a engendrés au bonheur. Qu'elle prouve à cette Vierge et à cette Mère divine sa reconnaissance. Envoyez-nous des Saints, et que par vous le Ciel fasse pleuvoir le juste, c'est-à-dire, les hommes qui manquent à notre société : *Rorate cœli desuper, et nubes pluant justum.*

Que votre pureté lave et féconde l'âme de la France, de la France dont le sol garde vos corps restés vierges. Que sur vos tombeaux, elle fasse germer et fleurir, avec le lis immaculé, des Universités où règne et enseigne Jésus-Christ, seul salut des nations : *Aperiatur terra, et germinet Salvatorem.*

Telles sont, bien cher Père, les consolations et les espérances que me suggère cette mort précieuse devant Dieu.

Vous dire l'admiration et l'enthousiasme qu'elle réveille en moi pour l'enseignement chrétien, l'affection et le dévouement qu'elle m'inspire pour nos chers élèves, me serait difficile. En aimant et en servant ces jeunes âmes, c'est, on le sent bien, l'Eglise, la patrie et la famille, qu'on aime et qu'on sert. Demandons à Dieu d'envoyer beaucoup d'ouvriers à cette portion choisie de sa vigne ; prions-le de nous rendre tous les jours moins indignes d'une si belle et d'une si grande mission.

Daignez en particulier offrir à Dieu une petite prière pour celui qui vous écrit. C'est toute la récompense qu'il demande pour sa peine, bien douce d'ailleurs, si ces quelques lignes peuvent vous agréer, et surtout vous édifier.

Tuissimus in X°.

Nimes, le 8 Décembre 1873.

BEATI MORTUI !

EMM. B....

P.-S. — Lettre d'Augustin Cavalier à la Sainte Vierge, après une retraite (1), à douze ans :

Le 21 octobre 1871.

Ma bonne Mère,

J'ose vous adresser cette lettre pour que vous secouriez mon âme; je vous en prie, ne me refusez pas. Vous qui êtes si puissante sur l'esprit de votre Fils, priez-le pour moi. Regardez ma faiblesse : la moindre tentation me fait succomber, mais maintenant j'espère en votre aide, accordez-la moi. Je prends la résolution de vaincre avec vous mon caractère, d'être plus soumis, plus doux et de ne me décourager jamais; pas plus que par le passé, je ne veux jamais lire des romans ou des journaux condamnés par la morale. Je sais que sans vous je ne pourrais tenir aucune de ces résolutions, mais Jésus et mon saint ange gardien m'aidant aussi, j'espère que je pourrai enfin y parvenir. Sainte Vierge, ô ma patronne, vous dont je porte le saint nom, ne m'oubliez pas; changez-moi, donnez-moi une foi sincère, une espérance inébranlable et une immense charité. Couvrez aussi de votre amour et de vos grâces mes parents, mes amis, et donnez le repos éternel à mon père. Protégez-moi dans mes études et sur le périlleux chemin de la vie. Bénissez-moi du haut de votre beau ciel.

Bonne sainte Vierge conçue sans péché, recevez, je vous prie, l'assurance de l'obéissance, de l'amour et du respect de votre très-humble quoique très-indigne serviteur.

In te Domine speravi, non confundar in æternum.

Almir-Marie-Augustin Cavalier.

(1) Prêchée à l'Assomption, par l'abbé Payan d'Augery.

FONDATION

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

Les efforts des catholiques du Nord de la France pour parvenir à la création d'une première Université de l'Eglise, se continuent énergiquement. Nous avons donné avec détail le récit des débuts de l'œuvre dans le numéro de décembre (1) et nous avons dit comment nos amis de Lille avaient tout d'abord formé une union de neuvaines et de prières.

Depuis, diverses réunions ont eu lieu, des voyages ont été entrepris, des souscriptions récoltées; un *Bulletin* spécial de la fondation doit prochainement fournir à ce sujet des détails intéressants.

Nous croyons n'être pas indiscrets en informant nos lecteurs qu'une assemblée tenue à la fin de décembre sous la présidence de Mgr de Lydda, assisté de M. l'abbé Proyart, vicaire général d'Arras et à laquelle assistaient un grand nombre de prêtres des deux diocèses et de notables a fait faire un nouveau pas à la question.

Après une discussion où M. l'abbé Dehaisnes soutenait l'opportunité de commencer de suite les cours, contre M. Théry, avocat, qui croyait nécessaire d'attendre le vote de la loi, on a décidé d'OUVRIR au mois d'octobre prochain, mais de renoncer d'ici-là à toute tentative d'enseignement.

Une commission recherche le local et deux autres commissions le corps professoral pour les facultés de médecine et de droit.

Des souscriptions sont promises et font augurer que les appels chaleureux qu'on fera au zèle de tous seront largement entendus en France comme ils l'ont été en Belgique pour la fondation de l'Université de Louvain.

Voici la désignation des travaux lus à la séance de décembre :

M. le chanoine Hautcœur : Rapport sur la manière générale de concevoir le projet. — M. Féron-Vrau : Rapport sur la Faculté de médecine. — M. l'abbé Legrand-Josson, ancien magistrat au parquet de Lille : Rapport sur la Faculté de droit. — Le R. P. Pillon, de la Compagnie de Jésus : Note sur le projet de loi Laboulaye. — M. l'ab-

(1) *Fondation prochaine d'une Université catholique* (t. VI, p. 101), Rapport de M. l'abbé G. Dehaisnes à l'assemblée des Comités catholiques du Pas-de-Calais (t. VI).

bé Toursel, supérieur général de Saint-Bertin : Observations sur le même projet de loi.

Nous tiendrons nos lecteurs fidèlement au courant des progrès de cette entreprise, à laquelle les défenseurs de la liberté de l'Eglise attachent un prix considérable.

CHRONIQUE.

Le jour de l'an au Vatican. — Une réception singulièrement touchante a eu lieu dernièrement au Vatican, dans la grande salle du Consistoire. Plusieurs centaines d'enfants s'y étaient réunis avec leurs parents, pour présenter au Saint-Père leurs souhaits de bonne année.

La salle s'est trouvée trop étroite pour les contenir. On lisait sur tous ces jeunes visages un ardent désir de contempler les traits du Saint-Père.

Pie IX s'est présenté suivi d'une nombreuse Cour. A son apparition de joyeuses acclamations ont retenti dans la salle.

Une petite fille nommée Angélina Giovale a d'abord récité une charmante poésie, puis elle s'est avancée vers Sa Sainteté, et a déposé à ses pieds une offrande et un magnifique bouquet de fleurs de lys. Un charmant dialogue a ensuite été déclamé par les deux enfants Jean Angelini et Constance Giovenale. En terminant ce dialogue les deux enfants ont prié le Saint-Père d'adresser quelques paroles aux assistants, et de leur donner sa précieuse bénédiction. Sa Sainteté a bien voulu se rendre à la demande, et prononcer un discours admirablement adapté aux besoins de ses jeunes auditeurs :

« Les grandes solennités que nous avons célébrées les jours passés ont été et sont encore une cause de sainte joie pour tous les bons chrétiens et spécialement pour les enfants. Le Divin Rédempteur se faisant chair, a revêtu les apparences d'un aimable enfant et est venu habiter parmi nous : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis.*

« Dès qu'il fut né, les pasteurs vinrent l'adorer, guidés par leur innocente simplicité, et les mages, conduits par leur foi, en firent autant. Vous aussi, mes chers enfants, vous devez l'adorer, revêtus

de la robe de la pureté. Cet aimable enfant semble vous dire : *Sinite parvulos venire ad me* : Laissez venir à moi les petits enfants, ornés de la brillante robe de la pureté.

« C'est là une vertu, mes chers enfants, qui vous rendra toujours chers à Jésus. Il aime tellement cette vertu, qu'il voulut la récompenser même dans la personne d'une païenne.

« Le fait est raconté par plusieurs ; néanmoins je ne prétends pas en garantir l'authenticité. Il existait chez les anciens Romains et dans cette même ville de Rome, une maison habitée par un petit nombre de vierges appelées Vestales, qui professaient la chasteté.

« Remarquez d'abord que le paganisme crut avoir fait une chose admirable en établissant cette réunion composée d'un petit nombre de vierges, tandis que dans notre très-sainte Religion nous avons vu et nous voyons un nombre infini de Vierges sacrées répandues sur toute la surface du monde catholique.

« Observez en second lieu que ces Vestales étaient honorées et comblées de rares privilèges par les gouvernements idolâtres, en leur qualité de vierges, tandis que les gouvernements modernes dépouillent les Vierges, épouses de Jésus-Christ. Le gouvernement idolâtre honorait et donnait ; le gouvernement catholique dépouille et disperse. Il chasse les saintes femmes de leurs asiles, pour les exposer aux plus dures épreuves.

« Mais revenons à notre sujet. Une Vestale fut accusée d'une faute, mais injustement, car l'accusation était une pure calomnie. On proposa un expédient, pour mettre au jour sa culpabilité ou son innocence. On décida que prenant en main les cordages qui tenaient une grosse barque fixée au rivage, elle la traînerait à la remorque le long du Tibre, sur un espace déterminé. La jeune Vestale surmonta cette épreuve et elle réussit à traîner seule la barque, à la grande admiration des assistants.

« Cela peut très-bien être arrivé, et Dieu peut l'avoir permis, afin de donner une haute idée de la pureté à un peuple si corrompu. C'est lorsque la corruption du peuple romain l'entraîna dans les abîmes de tous les vices que commença sa décadence. Plusieurs ont écrit sur l'origine de la grandeur, et les causes de la décadence du colossal empire romain, et tous s'accordent à dire que ce peuple s'était élevé à l'apogée de la grandeur par sa tempérance, sa loyauté et ses autres vertus, et que plus tard la multiplicité de ses vices l'en précipitèrent.

« C'est précisement alors, c'est au milieu des ténèbres de la décadence humaine qu'apparut le divin Rédempteur, vraie lumière des âmes qu'il venait illuminer. Si plusieurs *dilexerunt magis tenebras quam lucem*, d'autres et en grand nombre, préférèrent la lumière, et plusieurs, bien que dans un âge tendre, aidés de la grâce de Dieu, confirmèrent leur foi et la scellèrent de leur sang.

« Pour ne citer qu'un seul exemple pris parmi les jeunes gens, je mentionnerai les sept fils de sainte Félicité, qui subirent tous le martyre. Quant aux jeunes filles romaines, je vous engage, mes petites filles, à regarder autour de vous, dans cette ville où vous avez vu le jour. Vous trouverez sur divers points de cette capitale du catholicisme, des églises bâties en honneur de jeunes romaines, véritables héroïnes de chasteté, qui présentèrent sans hésiter leurs têtes au bourreau, afin de sceller de leur sang la Foi qu'elles professaient.

« Aujourd'hui encore la foi est menacée, et nous avons le devoir de la professer sans crainte ni respect humain; je ne désire pas que vous ayez à mourir martyrs; mais je désire que vous demeuriez tous tellement fermes dans votre foi que le monde soit convaincu que vous êtes nés, que vous avez grandi, et que vous avez été élevés dans cette Capitale arrosée du sang des martyrs, formée au christianisme par la prédication des Apôtres, ennoblie et édifiée par la présence de tant de saints, et devenue le siége de la vérité, et la maîtresse de la saine doctrine, tandis qu'aux temps dont nous avons parlé elle était le centre de l'erreur et de toute fausseté.

« Rappelez-vous enfin que cet Enfant qui fut adoré dans la crèche par les pasteurs et les mages est à présent assis sur un trône, dans les cieux, et que c'est le seigneur et le maître de l'univers, devant lequel tous abaissent le front. Ceux mêmes qui dans leur aveuglement feignent à présent de ne pas le connaître, se courberont aussi devant lui, et cela à leur immense détriment. Priez-le, mes chers enfants; que les chastes prières qui sortent de vos cœurs innocents s'élèvent jusqu'à lui, afin que nous obtenions ce que nous désirons tous.

« Ces prières vous communiqueront la force nécessaire pour remplir vos devoirs : et par elles vos parents et amis obtiendront les grâces dont ils ont besoin.

« En attendant je vous bénis, et je désire que la bénédiction de Dieu vous accompagne vous et les vôtres pendant toute votre vie.

« *Benedictio Dei*, etc. »

Ayant accordé à l'assistance sa Bénédiction, Sa Sainteté a ajouté : « Et maintenant, élevons notre cœur à Dieu, aux accents de la musique sacrée.

Un chœur de 50 enfants entonna alors le sublime cantique de Moïse, avec accompagnement d'harmonium. (*Journal de Florence*).

Les nouvelles couches sociales à Paris. — A propos de dévastations commises par les bandes d'enfants de deux écoles laïques, qui se sont organisés en communards pour prendre d'assaut des échoppes et briser des vitres dans le 13e arrondissement de Paris, le journal l'*Ordre* pousse des soupirs :

« Autrefois, dit-il, les élèves des écoles laïques donnaient d'aussi bons exemples que les élèves des Frères.

« Aujourd'hui que le souffle révolutionnaire a passé par là, que l'instruction publique a subi l'influence néfaste et prolongée d'un ministre trop connu; que le conseil municipal de Paris, la Ligue de l'enseignement, la société des écoles laïques a préconisé l'enseignement sans religion et demandé que Dieu fût exclu de nos écoles, on a vu les classes dirigées par les maîtres laïques fréquentées de préférence par des enfants qui ne trouvent dans leurs familles ni le bon exemple, ni de bonnes leçons. De là est venu cet affaiblissement de la discipline scolaire; de là cette impuissance des maîtres et ces désordres qui les affligent parce qu'ils sont impuissants à les empêcher. »

Le mal vient donc de trois chefs : 1° de l'Université qui fait subir une influence néfaste à l'instruction publique; 2° des conseils municipaux qui chassent Dieu de l'école et font la place au diable; 3° des familles qui, faute du dimanche par lequel viennent la religion et la morale, sont incapables de donner des leçons et des exemples qu'elles ne reçoivent plus.

Or, ces chefs du mal actuel existaient sous un gouvernement fort, comme ils existent sous un gouvernement septennal; ils ont seulement surabondé au soleil du 4 septembre. *Cuique suum.*

Une injustice en Grèce. — Les étudiants ont fait du bruit à Athènes pour obtenir la réparation d'une injustice commise par le gouvernement.

Ces aimables enfants avaient daigné demander des fusils pour réorganiser la *Phalange universitaire*, sorte de garde nationale hellénique.

Ils avaient réclamé et obtenu un avis favorable de tous Messieurs les professeurs, et ces derniers n'avaient pas eu de bruit aux cours.

Eh bien, malgré de si belles dispositions, le gouvernement a opposé un refus formel; aussitôt les étudiants se livrant « au plus sacré des devoirs » ont chanté en grec : *Qu'un sang impur abreuve, etc.*

Le ministre de la guerre, oubliant absolument le *cedant arma togæ*, a eu l'impudence de balayer la manifestation avec des soldats.

Les journaux libéraux des alentours *protestent* au nom du droit de *protester* violé par la *protestation* du ministère.

Ils s'indignent au nom des plus chers souvenirs de la Grèce, dont la *phalange universitaire* est une des expressions les plus classiques, et au nom de la garde nationale moderne, dans laquelle on ne saurait trop tôt s'illustrer.

Il y a une enquête.

Un écroulement en Belgique. — Dans la séance de la Chambre des représentants (14 janvier) un député, David, interpelle le ministère : « l'Instruction de l'Etat est menacée de ruine. Le remède serait (non pas de l'améliorer mais) de mieux payer les jeunes gens qui s'y destinent. (En effet ce qu'on paye plus cher doit être meilleur.) »

Il y a une autre catastrophe, c'est que d'autres enseignent mieux, notamment les leçons d'histoire et « il est grand temps, dit-il, d'améliorer l'enseignement de l'Etat, pour nous débarrasser de l'enseignement des petits frères et des Jésuites. »

Un autre député, M. Thonissen, se plaint des traitements notoirement insuffisants des professurs d'athénées et d'enseignement moyen — Traitez-les mieux, ils traiteront mieux leurs élèves.

— Le ministre répond que ça va bien.

Une importation de verges en Italie. — Le ministère italien a rapporté de Berlin l'ordre de faire pour l'Italie une loi qui rende l'instruction obligatoire, comme en Prusse. Le projet de loi a été déposé à la chambre et le rapporteur a fait traduire de l'allemand en Italien le rapport du ministre prussien Falk, pour être inséré dans le sien. (Nouvelle donnée par la *Libertà.*)

Dans la patrie classique de la liberté. — A Porrentruy, M. Pipy, prêtre apostat, avait annoncé pour la messe de minuit à Noël une communion générale!

Il y a eu à cette communion sacrilège six petits garçons et cinq femmes, y compris deux institutrices !

Pendant ce temps les vrais catholiques, renfermés dans une grange, se pressaient autour du Dieu né dans une crèche, et donnaient le beau spectacle de cinq à six cents communions.

Tandis que MM. Pipy et Cie sont accablés des faveurs du gouvernement, tel curé reçoit en une semaine quatre assignations de gendarmes, pour avoir *enterré* et *officié*, crimes prévus, etc.

Ecrivez qu'elle a ri. — Deux femmes sont condamnées dans la même patrie classique de la liberté, à Porrentruy, l'une pour avoir ri au passage de l'apostat; l'autre pour avoir frappé sur un *couvercle de marmite*, crimes toujours prévus, etc.

Etrennes de l'Eglise en Amérique du Sud. — Le 2 janvier, l'évêque de Pernambuco accusé d'avoir manqué de respect et d'obéissance aux lois constitutionelles du pays en privant l'Eglise des services d'un prêtre franc-maçon, a été arrêté.

Prophéties. — France. — « *Il était réservé à la république* « *française de présenter ce phénomène : elle est fondée sur le vol;* « *elle n'existe que par le vol; il faut qu'elle permette le vol; elle* « *vole tout le monde, et tout le monde la vole.* »

. . . .

« *L'organisation est en permanence dans la république; on* « *organise l'armée, on organise la presse, on organise les ma-* « *rionnettes de tout genre, on organise la constitution, et, si Dieu* « *n'y met ordre, on finira par organiser des lois organiques !* « *Tout se fait, et rien n'est fait : telle est la devise de la répu-* « *blique française.* »

(Ecrit il y a quatre-vingts ans par Joseph de Maistre.)

Cette prophétie périodique s'est accomplie régulièrement, à chaque changement de gouvernement, en faveur de la chose publique; plus ça change, plus c'est la même chose.

Cris du cœur. — M. de Bismark a dit : « Je suis l'homme le plus détesté de l'Europe. »

Pie IX en recevant tant de témoignages d'amour filial au milieu de la persécution a pu dire : « Je suis l'homme le plus aimé de la terre. »

Caïn a dit : « Je serai en horreur à tout le monde. »

Saint Pierre : « Vous savez bien que je vous aime. »

Taisons-nous. — Le 19 janvier, date célèbre du ministère Ollivier et des conquêtes de la liberté de la presse sous l'Empire aux applaudissements des libéraux, M. de Broglie a supprimé l'*Univers*, accusé de reproduire les mandements épiscopaux désagréables à Bismark, et le même jour a autorisé la publication du *Bulletin du Grand Orient*, journal officiel de la Franc-maçonnerie internationale qui reproduit des documents condamnés par Pie IX mais agréables à Bismarck.

Un souvenir. — Peu de temps après Castelfidardo, nous étions à Rome. Les zouaves étaient casernés assez loin aux environs, pour ne point déplaire à l'occupation française alors maîtresse de la ville, et qui avait laissé massacrer les zouaves le jour de la bataille.

Un jour de grande fête le bataillon des zouaves fut autorisé à venir rendre les honneurs au Pape dans la basilique de Saint-Pierre. Arrivés la veille, ils couchèrent sur la place et le matin vinrent se ranger dans l'église ; suivant l'usage, ils formaient la haie de chaque côté.

Un peu plus tard un colonel français se présenta avec son régiment pour occuper lui aussi l'église ; on proposa de partager les postes car, à Saint-Pierre, il y a place pour deux ; le colonel français, sans tenir compte de l'arrangement, entra tambours en tête dans la basilique, passa entre les soldats pontificaux, fit former la haie à ses propres soldats en avant des zouaves, et, pour élargir le passage, commanda à sa troupe : Arrière ! Aussitôt les soldats français bousculèrent de leurs sacs les poitrines des soldats du Pape, ce fut une douloureuse confusion. Le sang monta au visage, et les nobles vaincus de la veille posèrent leurs armes et se turent ; beaucoup d'officiers pontificaux de la noblesse française mirent leur sabre au fourreau et sortirent de l'Eglise : supporter un tel affront en silence était au dessus de leurs forces.

Hier il nous a semblé que la France, en présence de certaines mesures de police, subissait le châtiment de la conduite de ses agents d'alors.

J'ignore le nom méprisable de l'officier français qui a commis cet acte de lacheté. Nous n'ignorons pas les noms des TROIS SURVIVANTS qui ont eu la gloire de l'infamie d'hier.

Soyons un peu classiques. — Un comité dit de *Pasquino* s'acharne à organiser dans le Colysée des fêtes qui soient selon la pure antiquité; voici le programme :

1° Un Empereur romain se rendant au cirque, après son entrée triomphale dans Rome. — Cortége : Sénateurs, chevaliers, vestales jolies, prêtres saliens, augures etc. (Cela est bien supérieur aux tristes processions imaginées par les Papes en souvenir des martyrs mis à mort, par ordre des Empereurs romains triomphants se rendant au cirque avec le cortége.)

2°. Simulacre d'un combat de gladiateurs, d'après les plus beaux récits de l'antiquité. (Sur l'arène baignée du sang des martyrs.)

3° Les Bacchanales. (Dernière profanation.)

Une loge sera réservée à la famille royale.

Un caractère profane. — Ceci était écrit quand un journal italien nous a apporté la réponse du Ministre de l'Instruction publique, Scialoja, aux profanateurs de l'amphithéâtre des martyrs.

Nous ne pouvons pas dit-il, (non pas à cause du respect religieux qu'inspire le colysée, non pas à cause du sang de ces martyrs qui ont, un jour, salué la loge de César : *Ave Cæsar, morituri te judicabunt!*) mais à cause de la loi qui défend de mettre les monuments publics à l'usage de spectacles payants.

Toutefois, ajoute le Ministre de l'Instruction publique pour consoler les organisateurs de la fête classique : « on démolira sous peu la *Via crucis* disposée autour de l'arêne, car ces chapelles, tout en rappelant des cérémonies religieuses, ne sont pas en harmonie avec le caractère profane du monument. »

Cette confidence inattendue du Ministre de l'Instruction publique aux saltimbanques de la comédie classique, nous révèle un plan très-vaste renouvelé des empereurs persécuteurs : Effacer à jamais le nom chrétien de ce monde antique qui est d'origine païenne.

Rome et son Panthéon ont un caractère profane; arrière le vrai Dieu et son Eglise!

Les scènes de sauvagerie du monde antique avaient un caractère profane, arrière le manque d'harmonie des mœurs chrétiennes.

On a débarrassé la voie publique de beaucoup de Madones, le

Ministre de l'Instruction publique exigera-t-il des Vénus au nom de... l'harmonie?

Rien n'est sacré comme un caractère profane.

Le bien d'autrui. — Nous renvoyons à l'*enseignement classique* le soin de faire l'analyse logique de la phrase suivante, empruntée à la *Nazione* de Florence :

..... Plebani est fortement soupçonné d'avoir détourné à son profit des valeurs *faisant partie des biens ecclésiastiques et* QUI SONT *la propriété de l'Etat.* (*!?*)

Il y a de la part de ces biens un phénomène de bilocation.

V.-DE-P. B.



RECRUTEMENT DU CORPS PROFESSORAL.

AVIS.

1° Un Collége catholique de la région de l'Est aurait besoin d'un Professeur ecclésiastique de 6e.

2e Une Institution libre et catholique de la région du Centre aurait besoin d'un Professeur de 5e.

S'adresser au Correspondant de la REVUE, *rue François Ier*, 8, *Paris*.

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

LICENCE ÈS-LETTRES.

Dissertation latine.

(Voir l'énoncé du sujet dans notre N° de décembre 1878, p. 176).

Sæpissime, si litterarum historiam collexeris, et a præstantissimis viris constituta est controversia : Quidnam sit antiquioribus, quidnam recentioribus studii et pretii concedendum. Quamvis apud Græcos minus ambiguum id fuisse videatur, hanc tamen quæstionem breviter Plato in *Ione*, et quasi primoribus labris in *Gorgia*, áttigit, nempe disputans utrum Homerus unus sit legendus atque ediscendus, aut antiqui oratores novis sint anteponendi. Terentius aliquando, in suis Prologis, levem quamdam sollicitudinem in aures spectatorum insusurrat, ne ferat omne punctum comœdiarum senectus. Horatius vero, recentiorum fautor et patronus, nos sæpe monet

Exemplaria græca
Nocturna versare manu, versare diurna.

Auctor dialogi *de Oratoribus*, qualiscumque sit, multa fert de hac controversia. Plurimi ac nobiles nostræ Galliæ scriptores eamdem rursus quæstionem agitarunt, atque, ut mihi videtur, penitus explanarunt. Quum enim antiquiores suis laudibus maxime extollerent, non minus eos imitati sunt quam prædicarunt, atque digni sunt facti qui ipsi antiquiores habeantur.

Antiquitas semper eadem est, recentiorum vero dignitas immutatur cum temporibus. Nunc crescit, si litteræ vigeant; nunc, si sæculum haud recte sapiat, minuitur. Idcirco quidem Horatio, Virgilii amico, suos æquales plurimi facere licuit; Apro non licuit, domitianis temporibus. Totam quæstionis summam breviter Quintilianus in pauca verba con-

traxit : *Cavendum ne pueri vel antiquioribus vel recentioribus plus æquo se dedant.* Utrinque enim periculum est, ac non raro fit ut

Incidat in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Si quis igitur magister, suis nimium pertinaciter studiis addictus, discipulos ad unius tantum ævi auctores legendos contrahat, haud recte quidem illum agere experientia constat. Etenim si antiquioribus tantum delecteris, omnia recentiora contempseris, dic mihi, exquisito judicio te natum esse credis; antiquitatis amor aliquid præ se fert superbius; litteris eruditior videris, quum latina græcaque nomina semper in ore habeas. Quid inde vero ? Recentioribus injuriam facis, quos, incognita causa, damnasti. Nonne luce clarius apparet neminem judicare posse, inaudita alterutra parte? Temeraria est ac sani judicii indigna talis iniquitas. Sume enim hunc librum recentiorem, antiquos fortasse auctor est imitatus. Quod in Demosthene admiraris, in recentiori oratore aspernaberis? Quod in Pindaro aut Horatio laudas, in ipsorum æmulis fastidies? Musarum præterea ædes vetustate interciderent, nisi unumquodque sæculum lapidem suum ad stabiliendas conferat. Ea forsan quæ despicis, ad immortalitatis memoriam auctoris nomen consecrabunt. Cæterum, non modo error ille de quo agitur injuriam scriptoribus ac litteris detrimentum affert, ipsius etiam errantis commodis obstat; quippe quum multa habeant recentiores quæ antiquitati ignota fuerint, multa quæ ad bene recteque vivendum conferant, quum præsertim antiqua semper perscrutari, ac suum in quo vivitur tempus negligere, hallucinationes ac somnia foveat, τὸ πρακτικὸν vitæ ab oculis arceat, multisque erroribus intelligentiam impediat.

Non minus vero cavendum ne pueri plus æquo recentioribus se dedant. Recentiores enim, quum semper in promptu sint et vernacula lingua scribant, nimis facilem pueris præbent voluptatem. In eam consuetudinem sponte sua teneræ mentes adducuntur, ut id quod planum est ac expeditum assumant, quod amarum ac diutinum aspernentur. Sunt etiam multi, maturæ quidem ætatis, sed inconsulti judicii, qui pueros parentesque specie quadam facilitatis detinent, et vitæ magis practicæ suasores, litteras antiquas ex alto spectant ac nulli utilitati esse prædicant.

Cedit enim rerum novitate extrusa vetustas.

Noli huic temerario consilio morem gerere; minus enim magnum et gloriosum quod minus acerbum, et liberalium studiorum alumnos a veris fontibus humanitatis arcere, græcis scilicet ac latinis litteris, quia minus expedita via est, nec bonum, nec æquum fore periti judicarunt. Præterea siquidem injustum esset recentiores contemnere, non minus

iniquum sane despicere antiquitatem. Docta enim Græcia agresti Latio artes intulit, ut dixit poeta. Nos sumus agreste Latium, et ii profecto recentiorum sunt perfectissimi qui antiquitatis vestigia diligentissime tenuerunt. Antiquitas vere est κανὼν et regula litterarum, adeo ut pene omnium consensu, si quis de litteris antiquis detrahat, in semetipsum maledicum esse videatur.

Ejus rei difficilis est moderatio, scio equidem, sed nihilominus necessaria; lege antiquiores, lege recentiores; utros vero diligentius? Utrosque diligentissime; aliter non potest inveniri sana disciplina judicii. Comparare juvat antiquos recentibus, patres posteris, exempla tandem imitatoribus; antiquitas enim recentiores litteras quodammodo illustrat, et ab ipsis illustratur. His studiis fit ingenium firmum, agendi simul ac cogitandi prudens, sui temporis non minus ac præteriti ævi peritum. Talis debet esse præceptor qui tales suos discipulos informet.

C. A.

Me christianum præceptorem, dum hac satis eleganti latinitate oblectarer, nescio qua subito tristitia invasit. Scilicet quum orator adeo profanarum litterarum sollicitus ante oculos obversaretur, videre christianas litteras undique desertas, contemptas, a puerorum humanitatibus exsules mihi videbar. « Necessarium est, inquiunt, studium antiquitatis ». Quibus libenter concessero, nisi antiquitatem suo arbitratu circumciderent, quidquid Christiani est aut excludendum judicarent, aut caute raroque recipiendum. Labes in populorum visceribus est; Christiana disciplina vix primore labro delibatur, gentilemque sapientiam divinæ veritatis vicibus functuram esse contendunt. Nos saltem sacræ institutionis, qua Deique Verbum christianique doctores nos imbuerunt, peculiari studio ac publica simul admiratione, gratiam rependere potius juvat. Ne invideant homines nos, harum imprimis litterarum anxios, in his præsertim doctrinis nostram erudire juventutem. Si deterrima hac ætate magis vigeret ille amor christianæ antiquitatis justaque æstimatio, alia prorsus Gallia exsurgeret, « τὸ πρακτικὸν vitæ » honestioris tandem exerceretur; regula, vel ut aiunt Κανὼν probitatis, innocentiæ, cunctarum virtutum innotesceret; fortitudo, in adolescentium animis quasi exstincta, iterum ardesceret.

E. M. B.

Thème grec.

(Voir le texte dans le N° de Décembre 1873, p. 176).

Ανάξιός ἐστι τῶν τῆς ἀληθείας δικαίων ἀντιλαμβάνεσθαι ὁ δυνάμενος ἄλλο τι φιλεῖν μᾶλλον ἢ ἀλήθειαν. Τοὺς νόμους παραβαίνειν τοῦ καλοῦ καὶ συνειδήσεως δεινότερόν ἐστι τῷ νενναίῳ ἀνδρὶ, ἢ Καίσαρος ὀργή. Πλὴν καὶ ὀνήσει τὴν τοῦ βασίλεως δόξαν ὁ μὴ βουλόμενος τὰς αὐτοῦ ἐπιθυμίας ὄνησαι· καλῶς ἄρα ἐτόλμησας, τῷ βασιλεῖ δι᾽ὀργῆς ἐλθὼν μᾶλλον ἢ τὴν πίστιν παραβάς. Καὶ εἴποτε πιστόν τινα ζητήσαντες οἱ δυνάσται [illegible]ον εὑρήσουσι, βέβαιός ἐστι μόνος ὁ τὸν βασιλέα οὕτω φιλῶν

ὥστε λύπην παρέχειν ἐν καιρῷ τολμήσειν. Ὅσῳ πλείους ἔχουσιν οἱ βασιλεις συνεχῶς ἐπαινοῦντας, τοσούτῳ μᾶλλον αὐτοῖς αἰδεστέον ἐστιν ἀγαθὸν ἄνδρα, ἐν τοῖς πρὸς χάριν κοινῶς λεγομένοις σιωπῶντα.

M. L.

PHILOSOPHIE (Lettres).

Version latine.

Tentations des Grands.

Inter omnia quæ viris solent obesse principibus, nihil perniciosius esse arbitror quam quod eis fortunæ blandientis illecebra aspectum subtrahit veritatis, dum divitias suas et delicias congerit mundus, quibus delicati sensus pruriginem vicissim refovet et accendit, ut animus, multiplici lenociniorum fraude captus, quadam alienatione sui, ab interiore bono deficiens, per exteriora mendacia variis concupiscentiis evagetur. Noverca virtutis prosperitas beatulis suis sic applaudit ut noceat, et infelici successu sic in via fortunatis obsequitur, ut in fine perniciem operetur, convivis suis ab initio propinans dulcia; et, quum inebriati fuerint, lethale virus miscet, et si quid deterius est. Quo specie sua clarescit amplius, eo stupentibus oculis densiorem infundit caliginem. Invalescentibus ergo errorum tenebris, veritas evanescit, et, virtutum radice succisa, seges germinat vitiorum, lumen rationis exstinguitur, et totus homo casu miserabili fertur in præceps.

Jean de Salisbury, *Polycr.*, I, 1.

Dissertation latine.

Periclis ratio gubernandæ republicæ ex Thucydide illustretur.

CLASSE DE RHÉTORIQUE.

SUJET DE DISCOURS LATIN.

De cognatione poëseos et eloquentiæ.

Vers latins.

L'Enseignement gratuit et obligatoire au Jardin des Plantes.

Nox erat, et tacitos animalia fessa per hortos
Corpora laxabant somno curasque levabant.
Vel qui miranti populo spectacula gratis

Simioli præbent, refovebant membra sopore,
Sedibus in placidis, et corda oblita jocorum.
Ibant interea sola sub nocte per umbram
Corpora bina virum; præstans academicus alter,
Solus qui potuit rerum cognoscere causas.
Namque fuisse atavos homines ignobile vulgus
Credit, et hirsutos docet ille fuisse parentes
Simiolos; qui, sponte sua, multoque labore
Humanam ad formam (quid non industria vincit!)
Evasere. Virum mirata academia doctum
Palma exornavit merita, jussitque suorum
Inscribi numero. Sed tantum sprevit honorem
Vir pius, et statuit veteres invisere fratres,
Et placide inter eos reliquam sibi ducere vitam.

Ibat pone sequens comes illi, fidus Achates,
Illustris *Robinus,* quo non præstantior alter
Explorare canum callenti viscera ferro.
Devenere locos, fratrumque adiere recessus,
Quum subito ante fores insomnis simius, aulæ
Janitor, instantes homines sic increpat ultro :
« Quisquis es, exclamat, qui nostra ad limina tendis?
« Qui genus, unde estis? Socii venistis an hostes?
« Dic age ». Tunc *Robinus* trepidans admittier orat
Se comitemque suum; rem magnam... Janitor asper :
« Acceleretis », ait; gentem simul excitat omnem.
Primi simioli concurrunt, deinde parentes
Adveniunt, tandem quos tardat lenta senectus.
Ergo quisque sibi consuetam invadere sedem :
Arboris ille sedet ramo, funem occupat ille.

Conticuere omnes, intentique ora tenebant;
Inde gravis trunco præses sic orsus acerno :
« Dic, hospes, nostras quæ causa subegit inire
« Insuetas ædes homini? » Tunc maximus hospes
Constitit; ossa tremor gelidus per dura cucurrit;
Sed proceres leni demulcens lumine furtim :
« Sum *Littræus* ego, fama super æthera notus;
« Si vos magna movent duri spectacula casus,
« Jam fratrem, fratres, audite o mentibus æquis :
« O fortunatum nimium, sua si bona norit,
« Simiolum! Ille, metus et ineluctabile fatum
« Subjiciens pedibus, vitam deducit amœnam.
« Hinc joca non absunt, mollesque sub arbore somni,

« Et secura quies, et nescia fallere vita.
« Hoc erat in votis! O quis me sedibus illis
« Ponat, et innocuam jucunda per otia vitam
« Degere permittet, quandoque licebit inertes
« Ducere, sollicitus jam non, cum fratribus horas? »
Tunc subito resonat repetitis plausibus aula,
Tunc quisque insolito gaudet cognomine fratris,
Quisque virum fratrem sublimi e sede salutat :
Sic oculos! sic ille manus! ut simius ille
Ora gerit! Tandem præses : « Tam mira cupido
« Unde tibi, o hospes, venit? Tu nostra subire
« Regna comes : pauci, quos Juppiter æquus amavit,
« Simiolis geniti potuere; at munera nobis
« Si quæ forte affers, impende, videbimus ipsi ».
Dixerat, et *Littræus* : « Ego doctissimus, inquit;
« Hic ego, per vestras sedes et amœna vireta,
« Gymnasium instituam gratuitum, meque magistro,
« Noctes atque dies, longis rationibus assem
« Simioli in partes centum diducere discent;
« Quin etiam ingentes semper devolvere libros
« (Ah! vobis libri placeant ante omnia, libros
« Nocturna versate manu, versate diurna).
« Grammaticas etiam leges noscetis, et omnes...
« Namque peritus ego. Puerisque et patribus ipse
« Indiciis monstrabo recentibus abdita rerum,
« Et nova quæ natura parens miracula gignit.
« Me penes arbitrium sit, jus et norma docendi.
« Unum oro : quando dabitur, penetralibus illis,
« Artibus ingenii docilem formare juventam,
« Et gens ista, feros mores oblita parentum,
« Mox legere et quæ sit poterit cognoscere virtus ».
Simius at surgens senior, cui plurima mento
Canities inculta jacet, stant lumina flamma :
« Quis, miserande, furor? Quæ te dementia cepit?
« Artibus, ingenio, nostros corrumpere mores!
« Vidimus, ah! nuper nostro de carcere turbas
« Seditione gravi trepidam fervere per urbem.
« En quo perducunt artes! has spernimus artes! »
Tunc *Littræus* : « Erunt etiam altera munera vobis;
« Nam medicæ, fratres, ego solertissimus artis,
« Et socius, novus Hippocrates, jam morte redemit
« Corpora multa canum. Vestram servare salutem

« Ille cupit mecum, non inferiora secutus ! »
— « Heu ! nobis medici ! Di, talem avertite pestem ! »
Simius irridens ; « medicis sine viximus usque
« Incolumes, medicis moriemur et absque molestis ».
Hospitis at præses sortem miseratus iniquam :
« Sed me mira movet tantæ pietatis imago ;
« Si tibi vera fuit nostra de gente genitrix,
« Saltem exstant tibi relliquiæ virtutis avitæ ;
« Jam truncum ascendas, agilesque imitare propinquos,
« Noster eris ». Quid non mortalia pectora cogis,
Gentis amor ! Dictam subito complectitur ulmum,
Infelix ! sudor stillat de fronte, laborat :
Ter conatus ibi trunco dare brachia circum,
Ter fractæ cecidere manus. Risere dolentem
Simioli, et frustra summa ad fastigia trunci
Lumina tollentem. Surgunt de sedibus omnes,
Et misero pomis nucibusque illudere certant.
Nec minus interea : « Procul, o procul este, profani,
Simioli exclamant, nostroque absistite luco ».

V. Charon,
Petit-Sémin. de N.-D.-des-Champs.

Version grecque.

S. Siméon Stylite et Ste Geneviève.

Ἦν δέ τις Ἀντιόχοιο περὶ πτόλιν οἰκία πήξας
Στήλῃ ἐν ἠλιβάτῳ μέγας οὐρανίων ὀαριστής,
Ἀντίθεος Συμεών. Ὁ δὲ δέσμιος, ἢ δίχα δεσμοῦ,
Ὄρθιος εἱστήκει ποσὶν ἀκαμάτοισι βεβηκώς.
Τείρετο δ' ἠελίοιο βολαῖς, καὶ νυκτὸς ἐέρσῃ,
Γυμνὸς ἄτερθ' ὀροφῆς. Τοῦτον δ' ἐπὶ μυρί' ἐφοίτεον
Ἔθνεα, ὅσσ' ἐπὶ γῆς τετανυσμένα ἀμφινέμονται,
Ἑλλήνων τε Σύρων τε, καὶ Αἰγυπτίων, ἰδὲ Περσῶν,
Αἰθιόπων Λιβύων τε, καὶ Ἀρμενίων καὶ Ἰβήρων,
Ὅσσοι τε Σκυθίην κατ' ἀπείρονα ναιετάουσι.
Ἑσπερίων δ' ἅμα φῦλα. καὶ ἐν τούτοισι νέοντο
Κελτοὶ ἀπειρεσίην καθ' ὁδὸν, μεμαῶτες ἰδέσθαι.
Τοῖς δ' ἐσιδὼν Συμεὼν ἐπεπλήκατο καὶ προσέειπεν.

Τίπτε με ἐ ξ πίης διζήμενοι ἤλθετε γαίας,
Οἴκοι τοῖον ἔχοντες ἀφεγγέος ἀστέρα κόσμου
Δαιμονίην Γενοβῆφαν, ᾗ οὔ πως ἐστὶν ἐρίζειν
Οὔτ' ἐμὲ, οὔτε τιν' ἄλλον, ἐπεὶ πολὺ φέρτερός ἐστιν
Εὐσεβίῃ τ' ἀρετῇ τ' ὄχα δ' οὐρανίοισι μέμηλε;
Εἰ δ' ἄγετ' εἰ καὶ τὴν δὲ νοήσατε, οἰκάδ' ἰόντες
Χαίρειν τ' ἐξ ἡμέων μάλ' ἀνώγετε· προφρονέως δὲ
Αυστήνου Συμεῶνος ὕπερ θεὸν ἀντιβολῆσαι.
Ὥς φάτο. οἱ δ' ἀκέοντες ἐθάμβεον οἷα πύθοντο.

Dion. PETAVII *in S. Genovefam paneg.*, 126 à 147.

Version grecque.

Tout l'univers annonce la providence de Dieu. — Aveuglement de l'Impie.

(Voir le texte dans notre N° de Janvier 1874, p. 276).

Rien ne peut toucher l'ingratitude des hommes; ni le firmament qui, selon la parole du Prophète, raconte la gloire de Dieu, ni le soleil sortant, comme un époux, de sa chambre nuptiale, et portant jusqu'aux extrémités du monde la chaleur et l'éclat de ses rayons; ni la lune qui varie ses aspects et fixe des lois aux temps; ni les astres qui se lèvent et qui se couchent, qui guident les navigateurs à travers les mers et excitent l'agriculteur aux semailles ou à la moisson; ni la succession des saisons et les vicissitudes des solstices; ni la formation féconde et mesurée des nuages; ni l'harmonie de la terre et de l'océan et le cours des fleuves, et le fil des fontaines; ni l'abondance des fruits, ni la variété des animaux et des services qu'ils nous rendent; ni la structure de ce corps humain où brille la sagesse créatrice, ni l'immortalité et l'intelligence de l'âme qui gouverne le corps, ni tous ces présents que le souverain Bienfaiteur prodigue chaque jour à la nature humaine. Les hommes jouissent des dons de Dieu, et ils l'offensent; les insensés!

C. L.

CLASSE DE SECONDE.

Version latine.

(Voir le texte dans notre N° de Décembre 1873, p. 181).

La mer qui s'appelle Pont-Euxin (c'est-à-dire la mer hospitalière) a reçu, par une ironie de mot, un nom que dément sa nature. Ne croyez pas que sa situation la rende plus favorable aux navigateurs. Elle s'est

éloignée de nos plages civilisées, comme si elle avait honte de sa barbarie. Les peuples les plus féroces habitent ses rivages, si toutefois c'est les habiter que d'y vivre errants sur des chars. Point de demeure fixe, des habitudes brutales... ils égorgent leurs parents, dont la chair se mêle, dans leurs festins, à celle des animaux. Malheur à qui meurt sans laisser aux siens l'espoir de le dévorer! la malédiction pèse sur son trépas. Là, les femmes sont étrangères à tous les sentiments de pudeur naturels à leur sexe. Au lieu d'une quenouille, la hache; en place du mariage, les exercices de la guerre. Le ciel lui-même est de fer, dans ces régions sauvages. Jamais de jour lumineux, un soleil qui ne se montre qu'à regret; pour atmosphère, de sombres vapeurs; pour toute saison, l'hiver; pour tout vent, l'aquilon. Les liquides ne recommencent à couler qu'à l'aide de la flamme; le cours des fleuves est enchaîné par les glaces, les montagnes grandissent sous les neiges qui s'y amoncellent. Partout la torpeur, l'engourdissement. En ces lieux, il n'y a d'ardent que les passions féroces. Aussi la scène tragique leur a-t-elle emprunté le thème de ses fables, les sacrifices de la Tauride, les amours de Colchos, les croix du Caucase. Mais le Pont n'a rien de plus barbare ni de plus triste que d'avoir donné naissance à Marcion, Marcion plus farouche que le Scythe, plus inconstant que l'Hamaxobien, plus sauvage que le Massagète, plus audacieux que l'Amazone, plus ténébreux que les brouillards, plus froid que l'hiver, plus fragile que la glace, plus fallacieux que l'Ister, plus abrupte que le Caucase.

Mgr Freppel, *Tertullien*, t. II, p. 269.

Version latine.

Vida à Giberti (1).

(Voir le texte dons notre N° de Janvier 1874, p. 276).

C'est le privilége du cygne, mon cher Giberti, de faire entendre, à ses derniers moments, un chant plus mélodieux. Pour lui seul, la vieillesse est préférable au premier âge.

Tel n'est pas le sort des poètes divins, auxquels les muses ont accordé le don de plaire. Ils se voient arrêtés par la vieillesse oublieuse, plus favorable aux méditations de la sagesse.

Quand le sang est enchaîné par les glaces de l'âge, quand les forces sont abattues, de nouveaux soins viennent fatiguer leur esprit, et leurs derniers ouvrages sont toujours inférieurs aux premiers.

(1) Evêque de Vérone, protecteur du poète. (*N. de la Réd.*).

La nature a fixé à chaque chose un terme qu'il ne convient pas de franchir. L'année n'est pas toujours en fleurs, les bois ne conservent pas toujours leur verdoyant feuillage.

L'affreux hiver, roi des frimas et des orages, dépouille les champs de leur riante parure; la terre ne se reconnaît plus sous son blanc suaire, et demeure engourdie sous la neige.

Le guerrier qui a maintes fois opposé sa poitrine aux coups de l'ennemi, quand il sent trembler son bras devenu débile, se repose, désormais délié de son serment, et raconte aux enfants ses exploits.

Ma vieillesse a beau se récrier, tu veux que jusqu'au tombeau je fasse des vers, que j'affronte des hasards faits pour la jeunesse, et tu assiéges mes derniers jours de tes pressantes instances.

De grâce, si j'ai eu jadis quelque éclat, ne me force pas à ternir mon antique gloire. Qu'il me soit permis de dire adieu aux muses, de déposer ma lyre et de renoncer à la poésie.

Vous qu'anime encore toute la vigueur de l'âge, vous qui brûlez de l'amour de la gloire, continuez, livrez-vous avec transport à ce noble labeur.

Ce qui me convient à moi, c'est de passer doucement mes derniers jours dans la retraite du sage, en songeant aux joies qui attendent, après le trépas, les âmes bienheureuses.

E. D.
Collége de C.

Thème grec.

Manie des citations.

Hérille, soit qu'il parle, qu'il enseigne ou qu'il écrive, veut citer : il fait dire au prince des philosophes que le vin enivre, et à l'orateur romain que l'eau tempère. S'il se jette dans la morale, ce n'est pas lui, c'est le divin Platon, qui assure que la vertu est aimable, le vice odieux, ou que l'une et l'autre se tournent en habitude. Les choses les plus communes, les plus triviales, et qu'il est même capable de penser, il veut les devoir aux anciens, aux Latins, aux Grecs. Ce n'est ni pour donner plus d'autorité à ce qu'il dit, ni peut-être pour se faire honneur de ce qu'il sait : il veut citer.

LA BRUYÈRE, Chap. XII, *des Jugements.*

CLASSE DE TROISIÈME.

Thème latin.

(Voir le texte dans notre N° de Décembre 1873, p. 187).

In laribus inter suos tranquillus, atque in sinu immensæ urbis, ubi nec bonis nec vitæ est timendi locus, populus ignis cruorisque cupiditate flagrat; in bellum, ruinas, incendia atque cædes, totum occupat animum; fert ægre exercitus, rura pervagantes, non obvios inter se convenire; aut, si quando fuerint acies in conspectu, prælio non confligere; aut si prælio conflixerint, certamen haud esse cruentum, ac vix decem millia militum in acie sterni. Sæpe sæpius carissima commoda, quietem et salutem, mutationis amore et novitatum rerumque insolitarum cupiditate, obliviscitur. Sunt qui hostes iterum ante portas urbis adesse, catenas tendi, fieri sepimenta vellent, ut, hæc dictitando vel audiendo, oblectamentum habeant.

J. de S.

Narration française.

Légende du pèlerin de Lourdes.

(Voir le sujet dans notre N° de Janvier 1874, p. 280).

Un jour, tous les fleuves, toutes les rivières et jusqu'aux moindres fontaines se présentèrent devant Dieu, pour disputer le premier rang. Le Nil, le Gange et tous les grands fleuves du nouveau continent parlèrent les premiers, et firent valoir leurs brillants avantages. « Ma source est in-« connue aux humains, dit le Nil; le pays que j'arrose fut habité par le » plus ancien et par le plus sage des peuples; la galère de Cléopâtre a « sillonné mes flots, le berceau de Moïse a flotté sur mes ondes, et mes « rives ont souvent retenti des clameurs des guerriers. J'arrose et je fer-« tilise une immense plaine : sans moi l'Egypte serait un aride désert ».

Ainsi parla le Nil. Le Jourdain prit alors la parole : « J'ai vu tomber « les murs de Jéricho au son des trompettes sacrées, s'écria-t-il; j'ai vu « Josué triomphant arrêter l'astre du jour. C'est dans mes eaux que Jé-« sus-Christ a reçu le baptême, c'est sur mes flots qu'a plané l'Esprit-« Saint sous la forme d'une blanche colombe ».

Il dit. Mais ce ne fut ni le Nil, ni le Jourdain qui obtinrent la couronne.

Ce fut une humble fontaine qui coule près des Pyrénées; car elle est née sous les pieds de Marie, sous les pieds de la reine des Cieux.

O source sainte, source bénie, source où viennent prier sans cesse des milliers d'humbles pèlerins, tu dois être placée au-dessus de toutes les fontaines; car ton eau miraculeuse porte avec elle le salut de la France et du monde !

A. C.

Version latine.

Exhortation à la Croisade.

Commota est et contremuit terra, quia cœpit Deus cœli perdere terram suam : suam, inquam, in qua est Verbum Patris sui docere visus, et annis plus quam triginta homo cum hominibus conversatus : suam utique, quam illustravit miraculis, quam dedicavit sanguine proprio, in qua primi resurrectionis flores apparuerunt.

Et nunc, peccatis nostris exigentibus, crucis adversarii caput extulerunt sacrilegum, depopulantes in ore gladii terram promissionis. Prope enim est, si non fuerit quo resistat, ut in ipsam Dei viventis irruant civitatem, ut officinas nostræ redemptionis evertant, ut polluant loca sancta, Agni immaculati purpurata cruore.

Ad ipsum, proh dolor! religionis christianæ sacrarium inhiant ore sacrilego, lectumque ipsum invadere et conculcare conantur, in quo propter nos vita nostra obdormivit in morte.

Quid facitis, viri fortes? Quid facitis, servi crucis?

S. Bernard. *Epist.* CCCLXIII.

Narration française.

L'aurore.

Le vieillard Hillel était venu, à la pointe du jour, avec un de ses disciples, sur les hauteurs de l'Hermon. « Maître, dit le jeune homme, à quel prix devons-nous estimer la sagesse? » — Réponse du vieillard.

« Mais où le trouver, ô mon père, ce précieux trésor de la science divine? » — Nouvelle réponse.

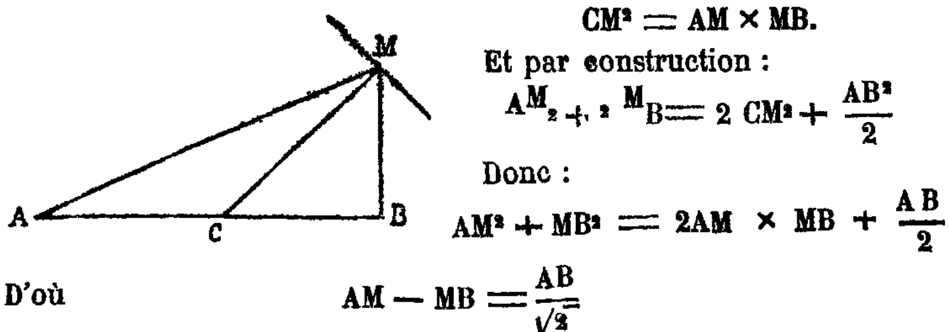
« Que vous êtes heureux, ô mon père, s'écria le jeune homme. Votre vie s'est passée dans la vertu, et la sagesse couronne vos cheveux blancs. » A ce moment, le soleil se leva dans la direction du Jourdain· « Mon fils, dit le vieillard, notre vie ressemble à cette nuit qui vient de disparaître. C'est à peine si, au seuil de la tombe..... le soleil de vérité n'éclaire pas encore la terre. Dans quelques siècles viendra la véritable aurore...... ». Le prophète s'arrêta quelque temps, il semblait contempler l'astre matériel qui illuminait l'horizon, mais son esprit......

SCIENCES.

—

SOLUTION (1).

Soit le problème résolu, nous avons par hypothèse :



$$CM^2 = AM \times MB.$$

Et par construction :

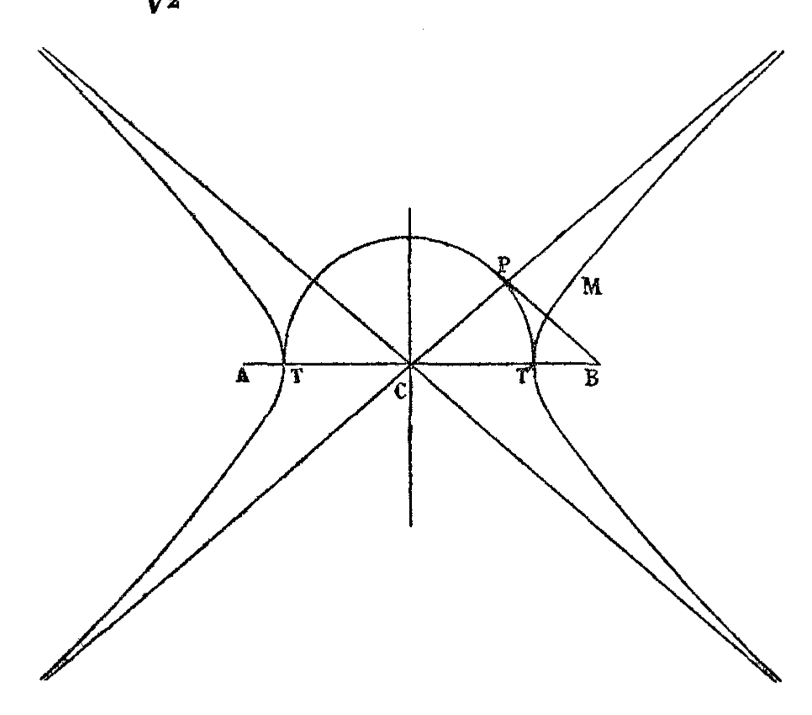
$$AM^2 + MB^2 = 2\,CM^2 + \frac{AB^2}{2}$$

Donc :

$$AM^2 + MB^2 = 2AM \times MB + \frac{AB}{2}$$

D'où
$$AM - MB = \frac{AB}{\sqrt{2}}$$

AM et MB ayant une différence constante, le lieu des points jouissant de la propriété de M est une hyperbole à deux branches dont l'axe transverse est égal à $\frac{AB}{\sqrt{2}}$.



En effet, construisons les deux branches de la courbe et menons les asymptotes. La circonférence décrite sur l'arc transverse comme diamètre est le lieu géométrique des projections des foyers de la courbe sur ses tangentes, d'après la théorie même de l'hyperbole. Il s'ensuit

(1) Voir, pour la question, le N° de décembre 1878, p. 189 (n° 2).

que, si nous abaissons du foyer B une perpendiculaire sur l'asymptote, le pied P de cette perpendiculaire fera partie de cette circonférence.

Examinons le triangle CPB. On a $CT^2 = \frac{CB^2}{2}$.

Mais $CT^2 = CP^2$.

D'un autre côté :

$$CP^2 + PB^2 = CB^2. \text{ Donc } \frac{CB^2}{2} + PB^2 = CB^2$$

Et $PB = CP$.

Le triangle CPB étant isocèle, l'asymptote fait sur l'axe transverse un angle de 45°. Or l'asymptote est la tangente extrême de l'hyperbole. Ainsi, dans notre problème, la médiane CM ne peut faire avec AB qu'un angle inférieur à 45°.

Cela posé, la droite donnée où se trouve le point M ne peut occuper, par rapport à AB, qu'une des trois positions suivantes :

1° Elle peut lui être parallèle, et alors elle coupe l'hyperbole en deux point symétriques par rapport à l'axe imaginaire.

2° Elle peut rencontrer AB intérieurement à la courbe, et alors elle coupe cette dernière en deux points, à moins qu'elle ne soit parallèle à une des asymptotes.

3° Elle peut enfin rencontrer AB extérieurement à la courbe, et alors, selon l'endroit de l'intersection et l'angle d'inclinaison, il y aura une ou deux solutions, ou encore le problème sera impossible. En particulier, si la droite donnée passait par le centre C: (α) elle coïnciderait avec la médiane; (β) son angle d'inclinaison ne pourrait dépasser 45°.

J. Van U. (Bailleul).

Récréations littéraires.

SOLUTIONS.

(Voir notre N° de Janvier 1874, p. 285).

1. Tu lis avec orgueil des vers qui sont de moi,
Sans nul souci de la mesure.
Je te les donne, ils sont à toi;
Je te laisse les vers pour payer la lecture.

2. Nos élèves cherchèrent longtemps le mot de l'énigme. Enfin, on consulta la clef, qui répondit par le mot *dissessisses*. Aussitôt on fit l'épigramme suivante :

Dissuasissetis sex *S* tantummodo constat.
Dissepsissetis non secus. I procul hinc,
Sphinx, versuta nimis potius vel barbara dicam?
Vox *dissessisses* barbara nonne patet?
Non ero, concedam libens, tibi magnus Apollo,
Est tibi quærendus barbarus Ædipodes.

Nous ferons remarquer à l'épigrammatiste indigné que le sphinx parlait pour l'oreille.... *Ingeminata sonat.*

3. L'inscription de Malherbe a été traduite plus ou moins heureusement dans des rhythmes divers. Nous avons seulement l'embarras du choix.

Nonne vides pede aquam rapideo, peregrin, fluentem?
Effluit unda suas non reditura vias.
Haud secus instabilis fugiet cito gloria mundi;
Omnia labuntur, sed Deus usque manet.

L. G.

Cernis aquas rapido labentes, advena, cursu?
Quæ modo manabant, nunc procul usque ffuunt.
Sic incerta fugit malefidi gloria mundi,
Et solus stabilis, crede mihi, Deus est.

J. B.

Nonne vides decurrentem isthanc leniter undam,
Fallentemque oculos, o peregrine, tuos?
Sic fugit inconstans nimium mox gloria mundi;
Atque, manente Deo, cætera prætereunt.

H. de V.

Cernis ut fluctu rapido, viator,
Unda rursus non reditura fertur.
Protinus sic cuncta fluunt, Deusque
Permanet unus.

A. R.

Cernisne ut rapidis, advena, fluctibus
Fons labi properet, præcipitans fugas?
Nil sub sole manebit
Æternus Deus unus est.

F. M.

Vides ut alveo præcipites ruat
Fluctus, lapillo fons citus obvio :
Sic quidque sub cœlo est, repente
Effluet omne, Deus manebit.

P. F.

4. Cedant arma togæ; *Cicero* monet ipse togatus.
« Cedant arma togæ », quisque togatus ait.

J. de S.

5. Le traducteur a conservé en latin le rhythme de Synésius, c'est le vers anapestique monomètre hypercatalectique.

Agedum date munera,
Lacrymas date myrrheas,
Auri rutilum jubar,
Thuris segetem sacri.
Deus es, fero turea,
Regi aurea prœmia
Myrrha est nota funeris :

F. P.

6. Sigma duæ præeunt vocales, tresque sequuntur
'Ρινοβόλον; levis es, nam tibi remigium,
Alarum dico; marium te Gallia jussit
Esse; genus vertit Roma... Teneris, avis!

E. N.

Nouvelles récréations littéraires.

7. A traduire en vers latins : inscription pour une maison de jeu.

Il est trois portes à cet antre :
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre,
C'est par les deux autres qu'on sort.

8. Un cheval était un jour entré dans une classe; un élève malin fit l'épigramme suivante :

Quid miraris equum nostras intrasse palæstras?
Quo veniunt asini, nonne veniret equus?

Répondre à cette épigramme.

9. A traduire en français :

Sordet nimis fidens sui,
Gignit pudorem vanitas ;
Cedens superbiæ jacet ;
Fis magnus, hanc si viceris.

10. A traduire en distiques l'épitaphe de J. de La Fontaine :

Jean s'en alla comme il étoit venu,
Mangeant son fonds après son revenu,
Et crut les biens chose peu nécessaire.
Quant à son temps, bien sut le dispenser :
Deux parts en fit, dont il souloit passer
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

RÉPONSE A LA QUESTION VII.

(Voir notre N° de Janvier 1874, p. 286).

Nous empruntons à la grammaire grecque d'Aug. Matthiæ (p. 593 de la traduction de Gail et Longueville) les quatre règles suivantes :

I. L'article est employé comme pronom par les prosateurs attiques, devant les relatifs ὅσος, ὅς, οἷος. Cet emploi est fréquent, particulièrement dans Platon (1).

Exemple : Τὴν ἐπωνυμίαν τὴν τοῦ ὅ ἐστιν.

Phædon. p. 92. D.

II. L'emploi de l'article comme pronom se présente le plus fréquemment dans une division où ὁ μέν, — ὁ δέ sont mis en opposition. L'article peut affecter tous les cas, souvent l'un des corrélatifs est omis ou remplacé par un substantif ou un pronom.

Exemple : Ἐν μὲν ἄρα τοῖς συμφωνοῦμεν, ἐν δὲ τοῖς οὔ.

Phædr., p. 263. B.

Οὐκ ἄρα σωφροσύνη ἂν εἴη αἰδώς· εἴπερ τὸ μὲν (ἡ σωφροσύνη) ἀγαθὸν τυγχάνει ὄν, αἰδὼς δὲ μηδὲν μᾶλλον ἀγαθὸν ἢ καὶ κακόν.

Charmid. p. 161. A.

III. L'article paraît être employé comme pronom dans la locution ἐν τοῖς, construite le plus souvent avec les superlatifs, qui peuvent se

(1) La pagination de l'édition d'Etienne ayant été reproduite dans la plupart des éditions modernes, nous avons conservé les indications mêmes de Matthiæ.

mettre alors au masculin, au féminin ou au neutre; le superlatif n'est point au cas de τοῖς, mais à celui du nom auquel il se rapporte. Parmi les écrivains anciens, Hérodote, Thucydide et Platon sont les seuls qui emploient cette tournure, et les deux derniers en font surtout le plus fréquent usage. Ce renforcement du superlatif correspond au latin *ut qui maxime.*

Exemple : (ἀφῖγμαι) ἀγγελίαν φέρων χαλεπήν, ἣν ἐγὼ, ὡς μοι δοκῶ, ἐν τοῖς βαρύτατα ἂν ἐνέγκαιμι.

Criton, p. 43. C.

IV. Les cas obliques de l'article, τῷ (*idcirco*), τῇ (*hic, illic*) se présentent aussi pris d'une manière absolue, dans le sens du pronom démonstratif.

Exemple : τῷ τοι, ὦ φίλε Θεόδωρε, μᾶλλον σκεπτέον ἐξ ἀρχῆς, ὥσπερ αὐτοὶ ὑποτείνονται.

Theætet. p. 179. D.

Ὅπου λῖνόν ἐστι πλεῖστον, λεία χώρα καὶ ἄξυλος· οὐδὲ χαλκὸς καὶ σίδηρος ἐκ τῆς αὐτῆς πόλεως, οὐδὲ τἄλλα δύο ἢ τρία μιᾷ πόλει, ἀλλὰ τὸ μὲν τῇ, τὸ δὲ τῇ.

Xenoph. *Rep. Ath.* II. 12.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons la lettre suivante :

Mon révérend Père,

Je remarque, dans votre *Revue*, les sujets de compositions donnés dans les Facultés de lettres pour les examens de licence. Déjà nous pouvons prévoir le jour où une Université catholique proposera elle-même ces sujets; et nous autres, jeunes gens, c'est à elle que nous voulons nous adresser, c'est par elle que nous voulons achever nos études littéraires; c'est de ses mains que nous espérons obtenir les palmes doctorales. Pour nous préparer à ces examens à venir, ne pourrait-on proposer de temps en temps, vis-à-vis des sujets officiels sur Platon ou Quintilien, quelques thèses plus chrétiennes, sur la littérature des Pères ou sur la philosophie de S. Thomas?

J'ai l'honneur, etc,

C. L.
Nieppe (Nord).

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, typ. E. Pigelet, rue Joyeuse, 15.